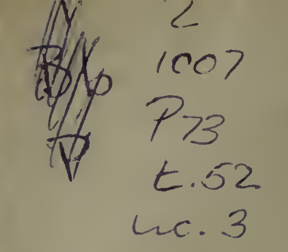


POLYBIBLION

REVUE
BIBLIOGRAPHIQUE UNIVERSELLE

PARTIE LITTÉRAIRE

DEUXIÈME SÉRIE. — TOME VINGT-SEPTIÈME. — LIIe DE LA COLLECTION

TROISIÈME LIVRAISON — MARS



PARIS
AUX BUREAUX DU POLYBIBLION
195, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 195

LONDRES
Burns et Oates, 28, Orchard Street.

FRIBOURG EN BADE
B. Herder.

VIENNE
Gerold et Cie, Stefansplatz.

BRUXELLES
Guillaume Larose, 8, rue des Paroissiens.

ROME
Le Chevalier Melandri, Directeur-Administrateur de la Librairie de la Propagande.

BARCELONE
Palau et Cie, 11, calle de los Angeles.

MADRID
La Verdadera Ciencia Española, 15, calle del Arenal.

LISBONNE
Manoel-Jose Ferreira, 132, rua Aurea, 134

MONTRÉAL
Cadieux et Derome, rue Notre-Dame.

BUCHAREST, BUDAPEST, COPENHAGUE, CHRISTIANIA, STOCKHOLM, SAINT-PÉTERSBOURG, VARSOVIE :
BUREAUX DE POSTE.

1888

SOMMAIRE DE LA LIVRAISON DE MARS 1888

POLYBIBLION

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE UNIVERSELLE

JURISPRUDENCE

1. *La Philosophie du droit*, par Diodato Lioy, traduit par Louis Durand et précédé d'une préface par Louis Durand et Jean Terrel. Paris, Chevalier-Marescq, 1887, in-8 de cxxxvi-587 p., 10 fr. — 2. *Le Droit mis à la portée de tout le monde. Le Droit de la guerre*, par Émile Acollas. Paris, Delagrave, 1888, in-12 de 166 p., 1 fr. — 3. *Geschichte und Pandekten des römischen und heutigen gemeinen Privatrechts (Histoire et Pandectes du droit privé romain et actuel)*, par le Dr F.-H. Vering. Mayence, Kirchheim, 1887, in-8 de xvi-906 p. — 4. *Étude historique sur la condition privée des affranchis aux trois premiers siècles de l'Empire romain*, par Henry Lemonnier. Paris, Hachette, 1887, in-8 de xxviii-323 p., 6 fr. — 5. *Cenni storici su le fonti del diritto greco-romano e le assise e leggi dei re di Sicilia*, par Vito La Mantía. Palerme, Pedone-Lauriel, 1887, in-8 de 136 p., 3 fr. — 6. *L'Ordre du procès civil au* xive *siècle au Châtelet de Paris*, par L. Tanon. Paris, Larose et Forcel, in-8 de 171 p., 4 fr. — 7. *Code de procédure civile pour l'Empire d'Allemagne (30 janvier 1877)*, traduit et annoté par E. Glasson, E. Lederlin, F.-R. Dareste. Paris, imp. nationale, 1887, gr. in-8 de viii-354 p. — 8. *Code pénal hongrois des crimes et des délits (28 mai 1878) et Code pénal hongrois des contraventions (14 juin 1879)*, traduit et annoté par C. Martinet et P. Dareste. Paris, imp. nationale, 1885, in-8 de xxxvii-231 p. — 9. *Des transports successifs*, par J. Guillemain. Paris, Thorin, 1886, in-8 de 184 p. — 10. *Des droits intellectuels. Du droit des auteurs et des artistes dans les rapports internationaux*, par Alcide Darras. Paris, A. Rousseau, 1887. in-8 de 688 p., 12 fr. — 11. *Les Suggestions hypnotiques, une lacune dans la loi*. par Frédéric Delacroix. Paris, Chevalier-Marescq, 1887, in-8 de 47 p., 1 fr. 25. — 12. *Le Droit funèbre à Rome*, par Henri Daniel-Lacombe. Paris, Picard, 1886, in-8 de 221 p., 2 fr. — 13. *Le Régime de la sépulture suivant le dernier état de la doctrine et de la jurisprudence*, par le même. Paris, Picard. in-8 de 256 p., 5 fr. — 14. *Lo Studio del diritto civile in Italia*, par Raffaele Ricchena. Catane, Coco, 1886, in-8 de 40 p., 1 fr. — 15. *Législation italienne. Organisation judiciaire et analyse du Code civil*, par Ollivier Beauregard. Paris, Pichon, 1887, in-8 de xiii-424 p., 6 fr. — 16. *Code des syndicats professionnels. (Commentaire de la loi du 21 mars 1884)*, par Charles Boullay. Paris, Pedone-Lauriel, 1886, in-12 de vi-268 p., 3 fr. 50. — 17. *Le Droit de chasse et la propriété du gibier en France depuis l'origine de la monarchie jusqu'à nos jours* par Charles Boulen. Paris, Chevalier-Marescq, 1887, in-8 de xvi-368 p., 7 fr. 50. — 18. *De l'enseignement du notariat en Belgique et dans les pays étrangers*, par Adolphe Maton. Bruxelles, « Revue pratique du Notariat belge, » 1886, in-12 de lxiv-134 p.

1. — J'ai parlé (t. XLIII, p. 385) du texte italien de l'ouvrage de M. Diodato Lioy, *la Philosophie du droit*, dont M. Louis Durand donne une traduction française : malgré les réserves que j'ai faites et auxquelles je renvoie, l'ouvrage méritait d'être connu en France. C'est plus qu'une théorie philosophique, c'est une véritable encyclopédie juridique, avec des développements historiques considérables, du moins pour le droit constitutionnel. Une préface de MM. Durand et Terrel fait une critique sévère et méritée, quoique tant soit peu confuse, de

l'enseignement de la philosophie du droit dans les Facultés de l'État en France.

2. — *Le Droit de la guerre*, de M. Émile Acollas, dédié « à Jean-Jacques, à Condorcet, à Kant, à Bentham, à tous les cœurs pleins de l'amour de l'humanité et à tous les hauts esprits qui ont prophétisé et préparé l'avènement de la paix entre les nations, » a surtout le caractère d'une œuvre philosophique, mais les questions de droit international s'y rencontrent. Si M. Acollas a tort de faire un crime aux papes des « abominables guerres de religion, » de penser qu'Augustin restreint aux chrétiens la fraternité chrétienne, et de considérer « le mysticisme chrétien » comme impuissant à sauvegarder le droit des gens, alors qu'il aurait pu lire dans *la Cité de Dieu* les premiers effets des idées chrétiennes chez les vainqueurs de Rome dans leurs rapports avec les vaincus désarmés, du moins il juge bien, à travers « les banalités de l'électisme cicéronien, » le néant des idées gréco-romaines en matière de droit des gens. A propos de l'arbitrage, je regrette de ne rien trouver sur le récent arbitrage du pape Léon XIII dans la question des îles Carolines, et sur les efforts du protestant Urquhart pour attribuer au Pape le rôle d'arbitre universel : certes, il ne faut pas se faire illusion, et penser que toute occasion de guerre serait écartée par ce moyen, mais l'idée est bonne, et si des rhéteurs d'Académie peuvent en rire, elle mérite l'attention d'un esprit ferme, loyal et quelque peu aventureux, tel que M. Acollas se montre dans tous ses ouvrages.

3. — C'est surtout comme canoniste que le docteur Vering est connu. L'ouvrage qu'il publie aujourd'hui, *Histoire et Pandectes du droit romain privé et actuel,* mérite d'être signalé tant en raison de l'exactitude de l'exposition que pour les fréquents rapprochements du droit romain avec les lois actuelles : destiné aux écoles, ce livre est une preuve de la direction pratique donnée en Autriche à l'étude du droit romain. La distribution des matières est faite d'après les habitudes allemandes : à l'ordre classique des Institutes est substitué un ordre quelque peu fantaisiste, quoique fondé sur la nature des droits. Ce n'est pas un défaut, mais c'est une innovation que d'illustres exemples ne sont pas encore parvenus à acclimater en France. A cette édition, la cinquième de l'ouvrage, l'auteur a fait subir des augmentations et des améliorations importantes : on en suit la trace dans les préfaces des différentes éditions, reproduites dans celles-ci. Une table alphabétique facilite les recherches. Il serait à souhaiter qu'une traduction française mît à la portée d'un plus grand nombre d'étudiants ce monument élevé tant à la législation comparée qu'à un droit qui n'est plus en vigueur, mais qui mérita d'être nommé la raison écrite.

4. — Le travail de M. Lemonnier résume et systématise, sur la question des affranchis romains, ce qui nous reste des jurisconsultes

et des textes épigraphiques, et ce que nous devons aux travaux de l'érudition moderne. Idées générales sur la libertinité; affranchissement; rapports entre affranchis et patrons; condition civile de l'affranchi; classes et degrés dans la libertinité; situation et rôle des affranchis dans la société romaine : telles en sont les grandes divisions. — Nous savons, par l'introduction, que c'est une thèse : aussi M. Lemonnier n'a-t-il pas conquis, à l'égard de ses maîtres, l'indépendance qu'une plus longue carrière scientifique lui donnera sans doute. Sur l'influence sociale du christianisme dès son origine, il nous condamne à relire l'opinion d'un Havet et d'un Renan (p. 27). — Mais cette tache, quoique grave et de mauvais augure, n'efface pas ce que l'ensemble du travail a de complet et de consciencieux. Les pages consacrées à la situation et au rôle des affranchis dans la société romaine sont les plus intéressantes, ou du moins les plus neuves. Entre les auteurs latins qui vilipendent les affranchis, et les éloges des textes épigraphiques, M. Lemonnier relève une contradiction très significative : mais il croit aux textes épigraphiques plus qu'aux écrivains. J'admets chez ceux-ci la passion, les rancunes; mais dans ce qu'il appelle malencontreusement l'opinion bourgeoise, — comme si dans l'*orbis romanus*, excepté pour les yeux prévenus d'un Havet ou d'un Renan, il y avait rien de pareil à notre respectable bourgeoisie chrétienne! — ne doit-on pas voir l'expression d'un servilisme intéressé? Cette observation me ramène à ma première critique : quand il s'agit d'une simple discussion de textes, M. Lemonnier est déjà un maître, et fût-on d'un autre avis que le sien, il faut rendre hommage à la finesse de son argumentation, et surtout à l'abondance de son érudition; mais s'agit-il d'apprécier l'état et le mouvement d'une société, on retrouve chez lui le naturalisme de l'enseignement officiel. Le surnaturel est un fait : le méconnaître, le traiter de vision ou d'imposture, c'est se faire de l'histoire une énigme incompréhensible. Je ne dis pas que M. Lemonnier aille jusque-là : mais on voit trop que ceux qui le disent brutalement ont été ses maîtres.

5. — Les *Cenni storici su le fonti del diritto greco-romano a le assise e leggi dei re di Sicilia*, nouveau travail de M. Vito La Mantia, l'érudit distingué auquel en 1876, le comte Federigo Sclopis adressait de flatteurs encouragements, sont d'un intérêt particulier pour l'histoire de la législation italienne au moyen âge; ils ont aussi un intérêt général, celui de nous faire suivre le passage de la civilisation byzantine à la civilisation normande en Sicile, au moyen des documents législatifs. Cette matière, peu connue en France, est l'un des chapitres les plus intéressants de la civilisation générale. M. Vito La Mantia passe en revue : 1° les sources du droit byzantin ou gréco-romain depuis la mort de Justinien jusqu'à la prise de Constantinople (565-1453); —

2° l'autorité et l'influence du droit gréco-romain en Italie ; — 3° les assises et les lois des rois de Sicile. Le livre se termine par des notes critiques sur quatre auteurs qui ont publié, de 1874 à 1881, des ouvrages sur le droit sicilien : Alberto del Vecchio, israélite de Lugo en Romagne, et Antonio Busacca, auxquels il reproche divers plagiats ; Otto Hartwig, qu'il prend en flagrant délit d'ignorance dans un ouvrage pompeusement intitulé *Codex juris municipalis Siciliæ :* enfin Wilhelm Brünneck, « jeune Allemand qui ignorait la langue, l'histoire, la jurisprudence de l'Italie ancienne et moderne, » quand, à l'exemple d'Hartwig, il donna en 1881, à Halle, *le Droit municipal de Sicile au moyen âge, d'après les anciennes sources imprimées et manuscrites.* « Nous louons hautement, dit M. Vito La Mantia, les œuvres de l'érudition étrangère ; et nous désirons qu'on publie des études sérieuses sur l'histoire et la jurisprudence de la Sicile ou de toute l'Italie ; mais quand, par mauvaise foi ou par impéritie, quelque étranger fait des travaux indignes de la culture de sa nation, c'est notre devoir de le dénoncer. » Nous serions heureux, quant à nous, de faire connaître en France les résultats de l'activité scientifique de M. Vito La Mantia autrement que par le compte rendu d'une simple brochure qui résume de longues études.

6. — Les progrès de la procédure tiennent de près aux progrès de la civilisation : la substitution de la procédure écrite à la procédure orale marque à cet égard une étape importante. La monographie de M. Tanon sur *l'Ordre du procès civil au* XIVe *siècle,* écrite d'après les formules et les registres de justice, et suivie du *Registre civil de la seigneurie de Villeneuve-Saint-Georges* (*1371-1373*), nous fait pénétrer dans la pratique du droit à cette époque. On y suit la marche entière du procès : actes préparatoires, délais, exceptions; contestation en cause; interrogatoire des parties; production de témoins; confection de l'enquête; publication ; reproches et contredits; double enquête sur l'incident et sur le fond, preuve de coutumes; abréviation du procès, causes sommaires. On y voit aussi de curieux détails sur les tours joués aux plaideurs par les gens de justice : heureusement l'autorité royale veillait à réprimer les abus de ses représentants subalternes.

7. — La collection des principaux codes étrangers vient de s'enrichir du *Code de procédure civile pour l'empire d'Allemagne,* traduit par MM. Glasson, Lederlin et Dareste. Je n'ai pas à apprecier l'œuvre législative : celle des traducteurs a été menée avec l'intelligence qui caractérise toutes leurs productions. Une introduction de 90 pages résume l'histoire de la procédure allemande depuis l'origine, et des travaux préparatoires du présent Code, promulgué le 3 janvier 1877. Des notes au bas du texte en apprécient en détail les dispositions et les comparent avec celles des codes étrangers.

8. — Depuis le dernier remaniement de notre droit pénal, les autres États d'Europe ont réalisé dans leurs législations des modifications importantes, sinon toujours des améliorations, qui les tiennent plus que nous au courant des dernières théories criminalistes. De ce nombre est le code hongrois, divisé en deux codes : celui des crimes et délits, et celui des contraventions. La traduction que nous en donnent MM. Martinet et Dareste, ainsi que l'introduction dont ils font précéder le texte, nous permettent d'en apprécier l'esprit. La loi hongroise est avant tout une œuvre pratique : sans être systématique, elle part de ce qu'on nomme en Allemagne la théorie complexe, qui donne à la fois pour fondement à la loi pénale la satisfaction de la justice, l'intérêt social et l'amendement du coupable. Elle maintient la peine de mort, mais pour des cas peu nombreux, et avec la possibilité d'y substituer toujours une autre peine par l'admission de circonstances atténuantes. Le fait est d'autant plus à noter qu'un ancien projet, qui remonte à 1843 et qu'il avait été question de reprendre, la supprimait. Il y a lieu de relever, dans le régime pénitentiaire, les quatre phases successives de la cellule, de l'emprisonnement en commun pendant le jour, de l'établissement intermédiaire et de la liberté conditionnelle, par lesquels le condamné passe en général, suivant le système irlandais ou progressif.

9. — La législation des chemins de fer est encore en formation; la monographie de M. J. Guillemain sur les *Transports successifs* met en lumière trois points de cette législation : droits et obligations des compagnies dans les transports successifs; sanction de ces obligations, ou action civile en responsabilité; droits de préférence et garanties accordées aux compagnies de chemin de fer dans les transports successifs. La jurisprudence, les cahiers des charges, les règlements émanés des administrations de chemins de fer, les projets de conventions internationales, ceux notamment de 1878 et de 1881, sont mis tour à tour à contribution. Il est fâcheux qu'au point de vue de la forme tout cela soit compilé, ce semble, avec une précipitation qui parfois laisse passer jusqu'aux fautes d'orthographe. Cette critique, d'ailleurs, ne porte que sur l'exécution matérielle : elle n'enlève rien au mérite de l'œuvre.

10. — La nouvelle étude de M. Alcide Darras, *Du droit des auteurs et des artistes dans les rapports internationaux*, forme la première partie d'un travail plus étendu sur les *Droits intellectuels*. Elle se divise elle-même en deux parties : théorie du droit des auteurs et des artistes; pratique du droit des auteurs et des artistes d'après les lois françaises et étrangères. Cette seconde partie est très complète ; quant à la première, elle néglige deux questions qui ne manquent pas d'intérêt. Si la contrefaçon est immorale, la protection des œuvres malsaines, celles

précisément sur lesquelles la contrefaçon s'acharne le plus, ne l'est-elle pas davantage? Lequel, de l'auteur ou de l'éditeur, souffre le plus de la contrefaçon? La première question n'a sans doute qu'un intérêt spéculatif : du moment qu'on admet en principe la protection des œuvres d'esprit, les distinctions sont malheureusement impossibles. Mais la seconde a une portée pratique : si c'est en général l'éditeur qui risque et qui gagne le plus, c'est le droit de l'éditeur bien plus que celui de l'auteur qui est en jeu ; il s'agit dès lors d'un droit industriel ordinaire, du moins dans la mesure des intérêts de l'éditeur, et l'on est mal venu de nous parler de droit fondé sur le travail intellectuel. En d'autres termes, s'il est bon de réprimer la contrefaçon, ne serait-il pas meilleur encore de protéger l'auteur contre son éditeur, et le peintre contre le marchand de tableaux? Malheureusement, comme M. Darras le reconnaît dans une autre hypothèse, les mesures prises par les lois internes et les conventions internationales profitent surtout aux éditeurs.

11. — Soumettre les expériences hypnotiques aux mêmes garanties que l'exercice de la médecine, les restreindre ainsi au domaine de la science, et ne pas permettre qu'elles deviennent l'objet d'un spectacle dangereux ou l'instrument de manœuvres coupables : telles sont les mesures que M. Delacroix, conseiller à la cour de Besançon, propose pour combler la lacune qu'il signale dans la loi à l'occasion des suggestions hypnotiques. Notons qu'entre les phénomènes hypnotiques et certains pouvoirs attribués aux anciens sorciers il existe une frappante analogie : quoi d'étonnant qu'on les ait frappés du dernier supplice à une époque où l'atrocité des peines répondait à la rudesse des mœurs?

12 et 13. — Les deux livres de M. H.-D. Lacombe, *le Droit funèbre à Rome* et *le Régime de la sépulture* en droit français sont complets, bien écrits, bien pensés. L'auteur a mis à profit, pour Rome, les derniers résultats de l'épigraphie; pour notre Droit, il regrette dans la législation actuelle, le divorce des deux puissances, et, dans les projets qui seront peut-être la loi de demain, il signale les tendances d'esprit jacobin. Il termine en rappelant la condamnation récente de la crémation, par décret du Saint-Office en date de mai 1886.

14. — On ne lira pas sans intérêt la conférence de M. Ricchena sur l'*Étude du droit civil en Italie*. L'auteur passe en revue les méthodes plus ou moins en faveur dans son pays : la méthode radicale, la méthode conservatrice, la méthode historique, la méthode évolutioniste. Il adresse de fines railleries au système qui considère le corps social comme un véritable organisme dans lequel la propriété, par exemple, passe pour l'organe de la nutrition. Ces assimilations n'ajoutent rien à la clarté des faits, elles contribuent plutôt à fausser les notions éternelles du droit. M. Ricchena les combat avec raison. Il nous révèle aussi

le désordre qui règne dans la jurisprudence : le remède qu'il indique, s'en tenir au texte, n'est pas sans péril, et le Belge Laurent, qu'il cite à bon droit comme l'un des coryphées de cette méthode, est précisément un exemple des excès auxquels elle peut conduire. La vraie règle, pour l'interprétation du Code civil italien comme pour celle du Code Napoléon, est une sage combinaison de l'exégèse et de l'histoire. Des sectaires ont fait la fortune de Laurent, son œuvre sera oubliée quand on consultera encore les Valette et les Demolombe.

15. — La législation italienne a déjà fait l'objet en France d'un grand nombre de travaux : celui de M. J. Ollivier Beauregard s'étend actuellement à l'organisation judiciaire et au Code civil. Après un aperçu fort succinct, mais assez exact, sur l'histoire du droit en Italie, l'auteur donne l'ensemble de l'organisation judiciaire ; il passe en revue la magistrature, sa compétence, sa classification, le contentieux administratif, les professions d'avocat et de procureur (avoué), et celle de notaire. Vient ensuite l'analyse du Code civil : des personnes, des biens, des modes d'acquisition. « Si l'on considère, dit en terminant l'auteur, que le nouveau Code italien a été mis en vigueur en 1866, et que la revision du Code Napoléon était demandée depuis une époque bien antérieure, on est en droit de regretter que les événements politiques qui ont agité la France depuis tant d'années, aient détourné jusqu'ici nos législateurs d'une œuvre si utile. » En comparant les deux législations, M. O.-B. fait ressortir les utiles réformes que la nôtre pourrait emprunter à celle de l'Italie.

16. — On peut reprocher à M. Boullay la citation du *Contrat social* par laquelle il ouvre son *Commentaire de la loi du 21 mars 1884 sur les syndicats professionnels :* « Trouver une forme d'association qui défende et protège de toute la force commune la personne et les biens de chaque associé, et par laquelle chacun s'unissant à tous n'obéisse pourtant qu'à lui-même, et reste aussi libre qu'auparavant. » Cette phrase inepte d'un sophiste démodé peut compromettre aux yeux des logiciens un excellent travail. Mais dès les premières pages la mauvaise impression est vite effacée. La partie historique résume à grands traits, mais avec une remarquable exactitude, l'histoire du régime du travail en France depuis le XIe siècle jusqu'à nos jours. La partie juridique nous donne le texte de la loi, précédé des travaux préparatoires, et suivi de la circulaire du 25 août 1884 qui en précise l'application ; vient ensuite le commentaire des articles, la critique de la loi, et en annexe divers modèles pour la constitution des syndicats. Souhaitons, comme M. Boullay, que son travail contribue à faire connaître la loi nouvelle et à en développer l'usage. Comme lui nous croyons que, malgré des défauts à peu près inévitables et des lacunes préméditées, elle peut, sagement appliquée, contribuer à rétablir

entre le capital et le travail l'accord brisé par les réformes de 1776 et les doctrines économiques dont ces réformes ne sont que la réalisation. Il est vrai que dans l'état actuel de l'industrie, l'association ne peut plus jouer le même rôle qu'autrefois, mais ce rôle, quoique plus restreint, n'en est pas moins réel, et c'est avec un tact parfait que M. Boullay nous en fait sentir l'importance.

17. — Le gibier est-il fruit du fonds ou *res nullius* ? La question a été longuement controversée. Pour M. Charles Boulen, c'est un fruit du fonds, non susceptible d'occupation : son travail sur *le Droit de chasse et la Propriété du gibier en France* a pour objet d'établir cette thèse, non seulement pour notre droit actuel, mais pour le moyen âge, et même le droit romain, où à des textes de Gaïus il oppose des textes de l'école contraire qui paraît avoir triomphé dans le droit justinien. Il semble que, pour le moyen âge, les textes soient moins convaincants : du moins est-il plus difficile d'en tirer une règle générale. Ce qui est certain, et ce que M. Boulen omet de dire, c'est que le droit de chasse, occasion de longues querelles entre les seigneurs et les paysans, fut l'une des causes d'oppression les plus odieuses de la féodalité laïque : les chroniques anglo-normandes et allemandes en témoignent. En France, les ordonnances de 1601 et de 1669, mettant fin à de longs débats, en firent un droit royal concédé à la justice. Cette mesure paraît avoir empiré la situation : on sait ce que le droit de chasse dans l'ancien régime souleva de procès. En réunissant à travers les âges les documents à l'appui de sa thèse, M. Boulen ne s'élève pas à ces considérations : c'est un tort. On finit par ne plus trop savoir, en lisant ces textes, ce qu'il y voit ou croit y voir.

18. — M. Adolphe Maton, professeur de notariat et de pratique notariale à l'Université de Louvain, vient de faire paraître une étude de droit comparé sur *l'Enseignement du notariat en Belgique et dans les pays étrangers :* c'est un livre rempli de renseignements utiles et de vues critiques qui méritent de fixer l'attention.

Bernon.

GÉOGRAPHIE ET VOYAGES

1. *Dix mois autour du monde. Notes de voyage du 28 septembre 1884 au 25 juillet 1885*, par Georges Lieussou. Paris, Ollendorff, 1887, in-12 de 390 p., orné de 20 grav. et 4 cartes, 5 fr.— 2. *Nos petites colonies*, par Fernand Hue et Georges Haurigot. Paris, Lecène et Oudin, 1887, in-12 de 417 p., orné de cartes et de grav., 3 fr. 50. — 3. *Les Vacances d'un médecin*. Septième série, 1886, *l'Espagne et le Portugal*, par le docteur E. Guibout. Paris, Masson, 1887, petit in-8 de 196 p., 3 fr. — 4. *L'Espagne. Lettres d'un Français à un ami*, par l'abbé A. Mathieu, Madrid, Henri Rubiños, 1887, petit in-4 de 194 p., orné de grav. — 5. *De Paris à Moscou. Souvenirs du couronnement de S. M. Alexandre III (mai-juin 1883)*, par Dick de Lonlay. Tours, Mame, 1887, in-8 de 215 p., orné de grav., 1 fr. 20. — 6. *Seize ans en Chine. Lettres du P. Clerc, provicaire du Su-Tchuen méridional*, recueillies et

publiées par JULES VIARD. Paris, Haton, 1887, in-12 de 363 p., 3 fr. 50. — 7. *La Vie réelle en Chine (Chang-Haï)*, par PAUL ANTONINI. Paris, Letouzey et Ané, s. d., in-12 de 360 p., 3 fr. 50. — 8. *A travers la Cochinchine*, par RAOUL POSTEL. Paris, Challamel aîné, 1887, in-18 de 332 p. avec 2 cartes, 3 fr. 50. — 9. *L'Indo-Chine française. Cochinchine, Cambodge, Annam, Tonkin*, par L. FAQUE, ancien officier du commissariat de la marine. Paris, Alcan, s. d., in-32 de 182 p., 0 fr. 60. — 10. *Origines de la conquête du Tonkin depuis l'expédition de Jean Dupuis jusqu'à la mort de Henri Rivière*, par JULES GROS. Paris, Picard et Kaan, Maurice Dreyfous, s. d., in-8 de 252 p., orné de grav., 2 fr. 50. — 11. *Les Expéditions françaises au Tonkin*, par PIERRE LEHAUTCOURT. Paris, le « Spectateur militaire, » 18 fasc. in-8 de 544-24 p., ornés de grav., de cartes et de plans, 0 fr. 50 le fasc. — 12. *La Tunisie*, par AMÉDÉE RIVIÈRE. Paris, Challamel aîné, 1887, petit in-8 de 145 p., 2 fr. — 13. *La Tunisie française*, par LUDOVIC DE CAMPOU. Paris, Charles Bayle, 1887, in-12 de 239 p., orné de 8 phototypies et d'une carte, 3 fr. 50. — 14. *Voyage dans le sud de la Tunisie*, par VALERY MAYET. Paris, Challamel aîné, 1887, in-18 de 354 p., orné d'une carte, 3 fr. 50.— 15. *La Tripolitaine. Les Routes du Soudan*, par MARC FOURNEL. Paris, Challamel aîné, 1887, in-12 de 272 p., 3 fr. — 16. *La France catholique en Égypte*, par VICTOR GUÉRIN. Tours, Mame, 1887, in-8 de 235 p., orné de grav., 0 fr. 95. — 17. *Les Français à Obock*, par DENIS DE RIVOYRE. Paris, Picard et Kaan, Maurice Dreyfous, s. d., in-8 de 240 p., orné de grav., 2 fr. 50. — 18. *La Réunion et Madagascar*, par FERNAND HUE. Paris, Lecène et Oudin, 1887, in-8 de 238 p., orné de 15 grav., 1 fr. 25. — 19. *Le Sénégal*, par G. HAURIGOT. Paris, Lecène et Oudin, 1887, in-8 de 240 p., orné de 13 grav., 1 fr. 25. — 20. *Voyage à Ségou (1878-1879)*, rédigé d'après les notes et journaux de voyage de Soleillet, par GABRIEL GRAVIER. Paris, Challamel aîné, 1887, in-8 de 515 p., orné d'un portrait et d'une carte, 7 fr. 50. — 21. *Huit mois au Kalahari, récit d'un voyage au lac Ngami*, par G.-A. FARINI, traduit de l'anglais par Mme TRIGANT. Paris, Hachette, 1887, in-16 de IX-415 p., orné de 34 grav. et 2 cartes, 4 fr. — 22. *De Montréal à Washington (Amérique du Nord)*, par l'abbé LUCIEN VIGNERON. Paris, Plon et Nourrit, 1887, in-18 de 288 p., 3 fr. 50. — 23. *Les Français en Guyane*, par JULES GROS. Paris, Picard et Kaan, 1887, in-8 de 222 p., orné de 25 grav. et 2 cartes, 2 fr. 50. — 24. *Les Français en Amazonie*, par HENRI COUDREAU. Paris, Picard-Bernheim, s. d., in-8 de 227 p., orné de grav. et d'une carte, 2 fr. 50. — 25. *La Vie et les Mœurs à La Plata*, par ÉMILE DAIREAUX. Paris, Hachette, 1888, 2 vol. in-8 de VI-428 et 471 p., avec 2 cartes, 15 fr. — 26. *En Océanie. Voyage autour du monde en 365 jours (1884-1885)*, par EDMOND COTTEAU. Paris, Hachette, 1888, in-16 de 385 p., orné de 48 grav., 4 fr. — 27. *Luçon et Palaouan, six années de voyage aux Philippines*, par ALFRED MARCHE. Paris, Hachette, 1887, in-16 de 406 p., orné de 68 gravures et 2 cartes, 4 fr.

1. — Décidément la mode est aux tours du monde à toute vapeur ; ne nous en plaignons pas, et saluons avec sympathie les jeunes voyageurs qui veulent bien nous faire part de leurs impressions, si fugitives qu'elles soient. M. Lieussou adopte, pour son récit, la forme du journal, qui a l'avantage de bien preciser l'itinéraire suivi, mais avec laquelle il est difficile d'éviter la monotonie. De Marseille, notre touriste gagne Ceylan et parcourt l'Inde, dont il décrit les monuments avec trop de minutie ; il touche ensuite à la Basse-Birmanie, puis à Singapour, visite l'île de Java, passe en Cochinchine ; l'insurrection de Sivotha l'empêche de pénétrer dans l'intérieur du Cambodge. Il n'est pas plus heureux au Tonkin, où il tombe au moment de la déroute de Lang-Son. En Chine, les hostilités le confinent au littoral. Il prend sa revanche au Japon, et la description qu'il donne de ce charmant pays est la meilleure partie de son livre. C'est à regret qu'il s'embarque de nouveau sur un paquebot qui, à travers l'Océan Pacifique, le conduit à

San-Francisco. Les grandes cités industrielles et commerciales des États-Unis fixent son attention ; il pousse une pointe sur Québec et Montréal et revient prendre passage à bord d'un transatlantique qui le ramène en France après dix mois de courses à perdre haleine. M. Lieussou s'attache beaucoup aux côtés pratiques de la vie du voyageur, et il cherche à donner tous les renseignements qui peuvent être utiles ; mais si compact que soit son livre, il ne parvient à les y faire tenir qu'en recourant fréquemment au style télégraphique, ce qui nuit à la clarté ; l'orthographe des noms propres n'est pas toujours correcte. Ce dont, par contre, il convient de le louer, c'est d'avoir su éviter tout détail scabreux et d'avoir parlé avec une convenance parfaite des missionnaires catholiques qu'il a rencontrés sur sa route. Les gravures sont d'assez bonnes reproductions de photographies ; les cartes font ressortir très clairement les itinéraires suivis.

2. — Nous avons déjà, il y a trois ans, fait ici l'éloge d'une publication de MM. Fernand Hue et Georges Haurigot, intitulée : *Nos petites colonies*. Malheureusement ces sortes d'études, quelque soin qu'on y mette, ne sont exactes que pour l'époque même où elles sont écrites ; la géographie politique du globe se transforme sans cesse ; les frontières se déplacent, les ressources du sol se développent sous le travail de l'homme, de nouvelles découvertes amènent d'importantes modifications dans les conditions d'existence des colonies. Aussi, en auteur consciencieux, MM. Hue et Haurigot ont-ils jugé qu'après trois années il y avait lieu de remanier leur œuvre pour la remettre au point. Ils y ont ajouté trois chapitres consacrés au Congo français, et les éditeurs, voulant s'associer à ce travail d'amélioration, ont inséré de nombreuses gravures sans augmenter le prix du volume. Rappelons que les petites colonies françaises décrites par nos auteurs sont Saint-Pierre et Miquelon, le Gabon, le Congo, la Côte-d'Or, Obock, Mayotte, Nossi-Bé, Sainte-Marie de Madagascar, les établissements français dans l'Inde, Taïti et ses dépendances, les îles Marquises, les îles Tuamotu, les îles Gambier.

3. — M. le docteur Guibout, auteur de plusieurs ouvrages médicaux très appréciés, emploie le mois de vacances qu'il se donne chaque année à visiter en famille quelque partie de l'Europe; en route, il prend des notes, et au retour, il publie un petit volume où il résume ses impressions. Le septième de ces récits de voyage, qui vient de paraître, se rapporte à l'Espagne et au Portugal que le docteur a parcourus en mai 1886. Les principales stations sont : Burgos, Valladolid, Avila, l'Escurial, Madrid, Tolède, Lisbonne, Cordoue, Grenade, Cadix, Séville, Alicante, Elché, Valence, Barcelone. Notre voyageur est un fervent catholique qui décrit en croyant aussi bien qu'en artiste les magnifiques cathédrales de la péninsule; mais il s'étonne de voir

les offices médiocrement suivis et célébrés avec peu de dignité. Les hôpitaux sont naturellement aussi l'objet de son attention; il les trouve luxueux et admirablement aménagés, ce qui lui fournit l'occasion de se prononcer énergiquement contre la laïcisation; non seulement il en cause avec ses confrères espagnols, qui tous partagent ses idées, mais encore il engage sur ce grave sujet une amusante discussion avec un conseiller municipal d'une grande ville de France qu'il rencontre à table d'hôte. Le docteur est d'ailleurs un voyageur de bonne composition, et il s'accommoderait volontiers de tout, sauf cependant de la cuisine espagnole, pour laquelle il éprouve une insurmontable répugnance. Dans son dernier chapitre, il établit un parallèle entre l'Espagne et l'Italie: auquel de ces deux pays donner la préférence? En Italie, la nature est plus généralement belle, les objets d'art sont plus nombreux; mais l'Espagne a plus d'originalité, plus de caractère, plus de cachet. Conclusion : il faut visiter l'Italie et l'Espagne. Cet agréable livre est bien écrit, intéressant, et peut être mis entre toutes les mains.

4. — Moins original est le livre de M. l'abbé Mathieu, écrit sous forme de lettres à un ami; c'est un véritable guide du voyageur à travers l'Espagne; les descriptions sont rapides, enthousiastes, mais le style est trop étudié, souvent monotone. Les récits historiques sont plus intéressants; l'auteur y déploie une véritable érudition et trouve des aperçus assez neufs. La question du carlisme est traitée avec de grands développements : M. l'abbé Mathieu, s'appuyant sur les jurisconsultes et les théologiens espagnols, s'attache à prouver l'illégalité des prétentions de la branche cadette et s'étonne qu'elles aient trouvé un appui dans le parti légitimiste français ; il va jusqu'à dire que l'application de la loi salique à la succession au trône d'Espagne détruirait dans leur principe même les droits de Philippe V et de tous les Bourbons sans exception. Ardent partisan de la monarchie parlementaire, il pousse jusqu'à une évidente exagération l'éloge des derniers souverains : la reine Isabelle, Alphonse XII, et même le petit roi Alphonse XIII, chez lequel on s'étonne de trouver à un âge si tendre tant de qualités et de vertus réunies. C'est d'ailleurs à ce royal enfant qu'il dédie son volume en le terminant par deux odes, l'une à la reine Isabelle, l'autre à Alphonse XIII. L'esprit religieux de ce livre est excellent; les gravures, qui sont pour la plupart des phototypies, sont médiocres.

5. — M. Dick de Lonlay, correspondant de l'*Illustration* et du *Moniteur Universel* aux fêtes du couronnement de S. M. Alexandre III, vient de réunir en un charmant volume les lettres et les dessins adressés par lui à ces deux journaux. L'auteur, ayant fait, en qualité de volontaire, la dernière campagne de Turquie dans les rangs de l'armée russe, se trouvait en relations très amicales avec plusieurs officiers

supérieurs, ce qui lui a permis de bien voir. Les descriptions qu'il donne des diverses cérémonies sont vraiment féeriques : c'est un éblouissement d'uniformes éclatants, de pierreries étincelantes, de cortèges princiers, d'acclamations enthousiastes incessamment poussées par tout un peuple en délire; c'est à se croire transporté dans le pays et à l'époque des mille et une nuits. Quel contraste entre notre société démocratique et sceptique et ces pompes religieuses, impériales et militaires du grand empire d'Orient; le tzar blanc, en plein XIXe siècle, est toujours le demi-dieu autour duquel se prosternent, dans une adoration profonde, les fanatiques populations de l'Asie. Quelques traits de mœurs humoristiques, quelques échappées sur les curieux exercices des escadrons de cosaques reposent un peu le lecteur de ces prestigieuses splendeurs qui finissent par donner le vertige. On sait avec quel charme et quel entrain M. Dick de Lonlay sait conter les anecdotes où se retrouve la bonne humeur habituelle du soldat en campagne; on connait aussi les charmantes gravures où, d'un crayon fin comme un stylet, l'auteur groupe ses personnages pleins de mouvement et de vie. Ajoutons que l'esprit moral et religieux de ce joli livre est irréprochable.

6. — Le recueil de lettres du P. Clerc que vient de publier M. J. Viard est un livre de haute édification. Il se divise en trois parties bien distinctes : la première et la troisième ne comprennent que des lettres écrites par le saint prêtre à sa famille et à ses amis, alors qu'il était encore au séminaire. La seconde est consacrée à sa correspondance pendant les seize années qu'il passa dans la province chinoise du Su-Tchuen, l'une des plus éloignées du littoral; c'est donc seulement dans cette partie qu'aux pensées et aux exhortations pieuses se trouvent joints d'intéressants détails sur les mœurs chinoises et sur l'existence de périls et de privations du missionnaire. Bien en prit au Père Clerc de se trouver enfoncé dans l'intérieur de la Chine lorsque éclata la guerre du Tonkin; ses chères chrétientés n'eurent pas à souffrir des représailles de la population, comme celles plus rapprochées du théâtre des hostilités. Les échos de la lutte ne lui arrivaient que très affaiblis, ce qui n'empêche pas ses réflexions à ce sujet de présenter un vif intérêt. Comme tant d'autres, il ne peut comprendre que la France ne tire pas meilleur parti de l'appui que lui offrent, dans l'Extrême-Orient, les missionnaires catholiques, et ne favorise pas, au lieu de l'entraver, la conversion des Annamites; comment ne voit-on pas, qu'une fois chrétiens, ceux-ci deviendraient naturellement nos alliés les plus dévoués?

7. — M. Paul Antonini a déjà fait paraître, il y a deux ans, un ouvrage intitulé : *les Chinois peints par un Français*, qui est une curieuse peinture des mœurs et des institutions du Céleste-Empire. Son nou-

veau livre embrasse un champ moins vaste et se confine le plus souvent dans la ville de Chang-Haï et ses faubourgs; toutefois, par moments, l'auteur se laisse entraîner hors de son cadre. C'est ainsi que, dans un de ses chapitres, il discute la question si controversée de l'infanticide en Chine et montre que, malgré les édits sévères et fréquemment renouvelés des mandarins, cette odieuse pratique subsiste réellement; dans un autre, il donne de très intéressants détails sur l'organisation et les agissements des sociétés secrètes et montre leurs corrélations avec la franc-maçonnerie et les sectes protestantes. Dans ces études, M. Antonini déploie beaucoup de sagacité et de finesse d'observation; il est moins heureux lorsqu'il parle des parties de l'Extrême-Orient où il n'a fait que passer; on pourrait aussi lui reprocher une certaine préciosité incohérente lorsqu'il prend le ton de la plaisanterie. Par contre, il y a lieu de louer sans réserves l'esprit sincèrement religieux qui l'anime, surtout lorsqu'il décrit les œuvres catholiques de Chang-Haï et le magnifique établissement des Pères Jésuites à Zi-Ka-Wei. Sa conclusion est excellente : le gouvernement chinois aurait tout avantage à favoriser la propagande catholique; ce serait la barrière la plus efficace contre les menées révolutionnaires, aussi actives dans le Céleste-Empire qu'en Europe. Le livre de M. Antonini intéressera vivement les lecteurs de tout âge et de toutes classes, auxquels il convient également.

8. — M. Raoul Postel, ancien magistrat à Saïgon, vient de publier sur la Cochinchine un excellent livre de vulgarisation: la morale et la religion y sont également respectées et les descriptions scientifiques n'y occupent qu'une place fort modeste. Le tableau réaliste et peu flatté de la société européenne de Saïgon et le chapitre relatif aux sociétés secrètes chinoises offrent un vif intérêt: à la vérité, et en dépit de la date que porte la couverture, certains détails montrent à un œil exercé que les observations de l'auteur ne sont pas de date récente; mais la plupart des appréciations sur les procédés de l'administration coloniale sont encore justes. Toutefois, on sent que M. Postel n'a pas eu à se louer des autorités maritimes; car il en parle avec une aigreur marquée et leur reproche notamment de ne pas traiter les magistrats civils avec toute la considération que méritent ceux-ci; le ressentiment personnel qui dicte ces attaques visiblement passionnées nuit à leur effet et nous savons de bonne source que certains faits cités à l'appui ne sont pas d'une exactitude absolue. Les détails que donne M. Postel sur les animaux et les végétaux de la colonie sont fort intéressants; mais il y a quelque exagération à dire que le tigre n'attaque jamais les Européens. Ces légères critiques ne nous empêchent nullement de recommander cet ouvrage, orné d'une bonne carte de Cochinchine et d'un plan de Saïgon.

9. — Quant au nouveau volume de la « Bibliothèque utile » publié par la maison Alcan, il n'est ni bon ni mauvais. M. L. Faque, ancien commissaire de la marine, y décrit la Cochinchine, le Cambodge, l'Annam et le Tonkin, et y compte brièvement les événements qui ont entraîné la France à étendre sur ces pays sa domination ou son protectorat. Les renseignements géographiques sont assez exacts, sauf les chiffres des populations de la Cochinchine et de sa capitale, qui sont beaucoup trop faibles; à celui de la Cochinchine, il manque un zéro, ce qui peut être considéré comme une faute d'impression. Relevons aussi l'assertion que le Tonkin est limité à l'ouest par la Birmanie; ce dernier royaume étant aujourd'hui aux mains des Anglais, il serait impolitique de ne pas reconnaître l'indépendance des provinces laociennes. Certaines appréciations sont un peu aventurées; telle est celle qui représente Norodon, le roi du Cambodge, comme un homme de progrès. Il est difficile aussi de ne pas sourire en lisant que tôt ou tard le roi de Siam comprendra qu'il est de son intérêt de mettre son royaume sous la protection du drapeau français. Quant à l'historique de l'expédition du Tonkin, il est d'un optimisme admirable; l'auteur masque avec soin les nombreuses et graves fautes du gouvernement, met sur le même plan le général Millot et l'amiral Courbet, et présente d'une façon inexacte le déplorable malentendu de Bac-Lê; ajoutons qu'il réserve tous ses éloges pour Paul Bert. Rien, d'ailleurs, dans ce petit livre, n'est contraire à la morale ni à la religion. L'absence de carte est regrettable.

10. — La conquête du Tonkin, si controversée encore aujourd'hui, a tenté la plume de plusieurs publicistes. Le livre de M. Jules Gros n'est guère qu'un panégyrique en l'honneur de M. Jean Dupuis, qui lui donne toute son approbation dans une lettre-préface. Certes, nous sommes de ceux qui reconnaissent la valeur de ce négociant et l'énergie qu'il a déployée dans l'Extrême-Orient; on lui en a voulu de ce que la défense de ses intérêts particuliers avait été la première cause des expéditions du Tonkin; mais ne voit-on pas l'Angleterre toujours empressée à soutenir au-delà des mers les intérêts de ses nationaux, et y trouver souvent prétexte à intervention? Peut-on, de bonne foi, reprocher à un commerçant d'invoquer l'appui des autorités de son pays et peut-on s'étonner que celles-ci considèrent comme un devoir de répondre à cet appel? Mais il ne faut rien exagérer, et si M. Dupuis montra dans ces circonstances du patriotisme et de l'énergie, ce n'est pas une raison pour en faire un héros dont l'infortuné Francis Garnier n'aurait été que le comparse. M. J. Gros se montre aussi beaucoup trop sévère à l'égard des amiraux Dupré et Duperré; sans doute ceux-ci ont commis des fautes qui ont coûté cher à la France, mais ils ne méritent pas les anathèmes dont les poursuit l'auteur. Après le récit très

détaillé des événements de la première expédition du Tonkin, viennent les pièces justificatives : des extraits du rapport de l'amiral Mouchez pour le prix Delalande-Guérineau décerné par l'Académie à M. Dupuis, de la pétition présentée par l'explorateur à la Chambre des députés et du rapport de M. Bouchet sur cette pétition. Ces documents font parfois double emploi et donnent lieu à des répétitions qu'il eût mieux valu éviter. D'ailleurs, l'ouvrage de M. J. Gros n'est pas d'un mauvais esprit, et le rôle des missionnaires, notamment de Mgr Puginier, y est apprécié avec impartialité.

11. — Pour bien apprécier ces événements encore si rapprochés de nous et trop souvent dénaturés par l'esprit de parti, nous recommandons la publication de M. P. Lehaucourt, qui s'annonce comme très sérieuse. Elle comprendra vingt-cinq livraisons de trente-deux pages chacune, ornées de portraits, de gravures reproduisant des scènes militaires ou maritimes, de vues, de plans, de cartes, etc. L'ensemble de l'ouvrage formera un beau volume in-8 du prix de 12 fr. 50 par abonnement. Les dix-huit premières livraisons ont paru : elles donnent une courte description géographique du Tonkin, un résumé historique de l'expédition de Francis Garnier en 1873, l'exposé très détaillé des négociations engagées entre la France et la Chine, et le récit des opérations militaires jusqu'à l'entrée de l'amiral Courbet dans la rivière Min. L'auteur évite de se prononcer sur l'opportunité de l'intervention française et se borne à juger froidement les agissements de nos gouvernants et de nos diplomates. Les documents qu'il produit sont de provenance officielle, et il en tire des conclusions fort sages ; son opinion se résume dans cette remarque piquante de M. le duc de Broglie, que le grand tort du gouvernement français dans cette affaire a été « d'agir comme il aurait fallu négocier et de négocier comme on aurait dû agir. » Les opérations militaires sont décrites avec une compétence et une précision remarquables ; les jugements portés sur les hommes sont d'une grande exactitude. Cependant l'auteur nous paraît critiquer trop sévèrement l'attitude des dominicains espagnols, missionnaires au Tonkin ; il leur reproche de s'être montrés peu sympathiques et plutôt hostiles à l'intervention française ; leur réserve s'explique tout naturellement par les regrets patriotiques qu'ils éprouvaient, l'Espagne ayant eu jadis des vues sur le Tonkin, et par la crainte des représailles que les événements n'ont que trop justifiées. En somme, jusqu'à présent, M. Lehaucourt a fait vraiment œuvre d'historien et son livre s'annonce comme un des meilleurs qui aient encore paru sur ce sujet. Des cartes et des plans d'opérations militaires aident beaucoup à la clarté du récit ; les portraits des principaux personnages mêlés aux événements sont très ressemblants ; les gravures sont belles, mais ne correspondent pas toujours exactement au texte ; ainsi les individus magnifiquement

habillés qui sont présentés comme des « Annamites en costumes de guerre » ne sont en somme que des comédiens en costumes de scène.

12. — Du Tonkin, passons à la Tunisie, cette possession française de date presque aussi récente. M. Amédée Rivière nous en donne une monographie qu'il a voulu faire à la fois brève et complète, problème fort difficile à résoudre. Il a réuni consciencieusement tous les documents possibles et les a coordonnés sans leur donner aucun développement. Les appréciations sont rares et courtes, mais d'un esprit nettement républicain ; toutefois, il convient de reconnaître que, tout en se montrant partisan résolu de M. Ferry, l'auteur rend hommage aux services rendus par le cardinal Lavigerie. La description géographique est généralement exacte mais aride ; il y a lieu de signaler dans l'énumération des lacs l'oubli des deux nappes d'eau entre lesquelles s'étend la ville de Tunis, et aussi l'absence de carte, qui est inexplicable dans un livre de cette nature.

13. — Aux personnes qui ne tiennent pas aux descriptions géographiques ni aux documents statistiques, nous signalerons le livre de M. L. de Campou, qui leur procurera un agréable passe-temps. On se rappelle que l'année dernière le jeune auteur dépeignait, sous ce titre caractéristique : *Un empire qui croule*, la situation misérable du Maroc fermé à la civilisation et livré à l'anarchie et à l'action dissolvante de l'islamisme le plus intransigeant ; cette fois, il nous montre les progrès réalisés en peu d'années par un État, musulman aussi, mais arraché à la barbarie, préservé de la corruption administrative et ouvert au progrès, grâce aux efforts intelligents de deux hommes, dont M. de Campou trace d'excellents portraits : le cardinal Lavigerie et M. Cambon. Leur action simultanée au début de notre protectorat a été une véritable bonne fortune pour la France ; c'est à eux qu'elle doit la rapide pacification et le développement inespéré de sa récente conquête. Puis, laissant les questions économiques aux spécialistes comme MM. Leroy-Beaulieu et de Lanessan, l'auteur s'applique à dessiner d'une main légère les silhouettes des divers types qui composent la population tunisienne ; le chapitre consacré au fellah, ou paysan indigène, est tout à fait réussi. Nous n'avons qu'une petite erreur à relever dans ce livre intéressant : M. de Campou dit que le port de Tunis se fera décidément à la Goulette, et il approuve cette décision ; nous savons au contraire que la concession accordée l'année dernière à la Compagnie des Batignolles comporte le creusement d'un bassin et d'un chenal d'accès dans le lac de Tunis. Cette solution présente sans doute le grave inconvénient de compromettre la salubrité de la capitale pendant la période des travaux, mais il y a lieu de considérer, en revanche, que la dépense sera moindre et qu'un port intérieur sera beaucoup mieux abrité et plus facile à défendre en temps de

guerre. L'esprit de cet ouvrage est sincèrement chrétien, d'une moralité irréprochable ; les phototypies dont il est orné sont bien choisies ; la carte est très complète et d'un joli aspect. Voilà donc enfin un livre instructif qui peut être placé dans toutes les bibliothèques.

14. — Nous n'avons également que du bien à dire du *Voyage au sud de la Tunisie*, par M. Valery Mayet, professeur à l'École nationale d'agriculture de Montpellier ; mais l'auteur, chargé des études zoologiques dans la mission officielle de 1884, s'est placé à un point de vue un peu spécial et n'a pu se dispenser de faire part à ses lecteurs des nomenclatures scientifiques de la faune et de la flore des régions qu'il a parcourues. Heureusement dans le désert et autour des chotts la vie animale et végétale n'est pas très intense, en sorte qu'on en est quitte à bon compte, et qu'il reste de la place pour les descriptions pittoresques et les incidents du voyage qui sont contés avec charme. Comme M. de Campou, M. Mayet est grand partisan de l'occupation de la Tunisie, à condition que la forme du protectorat soit maintenue le plus longtemps possible ; ce régime assure une parfaite sécurité dans tout le pays ; d'ailleurs la douceur des habitants et leur accueil sympathique l'ont vivement frappé ; à peine a-t-il remarqué quelques velléités de turbulence et d'anciens instincts pillards chez quelques tribus nomades du désert. Notre voyageur ne pouvait manquer de parler du projet de mer intérieure du regretté commandant Roudaire ; il s'y montre résolument opposé, et appuie son opinion sur des arguments présentés avec mesure et compétence. L'ouvrage est dans un bon esprit et parfaitement moral ; une bonne carte y est jointe.

15. — La question de la Tripolitaine est de celles qui occupent périodiquement l'opinion publique. Les convoitises italiennes paraissent chercher de ce côté un dérivatif aux déceptions subies en Tunisie. Le célèbre explorateur allemand Gérard Rohlfs a dit : « A qui possédera Tripoli appartiendra le Soudan ; » M. Marc Fournel n'est pas de cet avis : il estime que cette possession ne vaut pas le moindre sacrifice. Le territoire tripolitain ne produit que quelques dattes et l'eau manque pour y développer une colonisation sérieuse ; d'autre part, le commerce que faisait jadis Tripoli avec le Soudan est en pleine décadence ; les plumes d'autruche, qui en étaient le principal aliment, sont fort dépréciées depuis l'établissement de fermes d'élevage en Algérie et en Afrique australe ; en outre, les routes du Soudan ne présentent plus aucune sécurité depuis que les pillards Touareg occupent l'oasis de Rhat : enfin, la secte fanatique des Snoussya règne en maîtresse absolue dans la plus grande partie de la régence et, de là, répand de jour en jour sa tyrannie religieuse à travers le Sahara jusque dans le Soudan. Cette question amène l'auteur à décrire en détail les itinéraires suivis par les caravanes dans le Sahara et à donner de très curieux renseigne-

ments sur l'organisation des tribus Touareg. Les derniers chapitres sont consacrés à une instructive analyse de la doctrine du Coran et de la législation musulmane qui en dérive ; l'auteur y établit que l'islamisme est merveilleusement propre à séduire les imaginations des sauvages habitants de l'Afrique centrale, ce qui explique suffisamment sa rapide extension. Cet ouvrage est bien conçu, intéressant et bien écrit ; on ne saurait mieux exposer des questions trop peu connues en France, bien qu'elles soient de la plus grande importance pour la sécurité et l'avenir commercial de notre empire africain. L'esprit en est excellent et l'on ne peut que s'associer aux reproches que fait M. Fournel au gouvernement français de n'accorder à l'école des Franciscains de Tripoli que la somme dérisoire de mille francs une fois payée ; c'est juste le montant de la pension annuelle d'un ancien déporté de Tébessa, soi-disant victime du Deux Décembre, qui se trouve réfugié dans la même ville. Il est à remarquer que, dans l'énumération des Européens établis à Tripoli, l'auteur ne mentionne même pas les Italiens ; peut-être cette omission est-elle intentionnelle.

16. — L'année dernière, nous rendions compte d'un ouvrage de M. V. Guérin, intitulé : *la France catholique en Tunisie, à Malte et en Tripolitaine.* Nous annoncions que ce n'était là que le premier volume d'une série d'études où le savant orientaliste se proposait de faire ressortir l'action civilisatrice de la France par ses missionnaires ; nous n'avons pas à insister sur l'opportunité d'une telle publication. Cette année, M. V. Guérin traite la question des établissements scolaires et hospitaliers fondés en Égypte par les missionnaires catholiques ; c'est à la fois un livre d'érudition et d'édification. L'auteur, en effet, dans cette promenade à travers l'empire des Pharaons et des Ptolémées, ne résiste pas au plaisir d'entrer dans des considérations historiques et de faire revivre à côté des villes et des villages modernes les cités antiques dont les ruines mêmes ont disparu. Il fait ensuite pénétrer le lecteur dans les établissements où des religieux de tout ordre élèvent les enfants et soignent les malades sans distinction de culte ni de nationalité, enseignant notre langue et faisant aimer notre patrie. L'impéritie de nos gouvernants a laissé choir la prépondérance que la France s'était acquise en Égypte par ses travaux et ses bienfaits ; elle ne peut être reconquise désormais qu'en soutenant les œuvres catholiques qui entretiennent dans la population des sympathies persistantes en dépit de nos fautes. Telle est la conclusion qui se dégage naturellement de ce livre excellent que goûteront les lecteurs sérieux.

17. — La librairie Picard et Kaan entreprend la publication d'une Bibliothèque coloniale et de voyage dont fait partie également l'ouvrage de M. Jules Gros sur les origines de la conquête du Tonkin. Il

appartenait à M. Denis de Rivoyre de traiter la question d'Obock. Ancien officier, ancien sous-préfet, l'auteur s'est dévoué, depuis plusieurs années, au développement d'une œuvre patriotique dont l'importance l'a vivement frappé. Le développement de l'empire colonial dans l'Extrême-Orient lui a paru imposer à notre pays la nécessité d'établir des stations de ravitaillement sur la route de ses nouvelles possessions. C'est ainsi que l'Angleterre a échelonné sur la voie que suivent ses navires pour se rendre en Chine les escales de Gibraltar, Malte, Aden, Colombo, Singapour, Hong-Kong. Sur ces points bien choisis, les navires de tout pavillon peuvent trouver le charbon et les vivres qui leur sont nécessaires ; mais, en temps de guerre, le charbon peut être refusé aux belligérants, ce qui est arrivé pendant la dernière guerre de Chine à nos navires dans le port de Hong-Kong. C'est surtout à la sortie de la mer Rouge, au point de bifurcation des routes qui conduisent en Chine et à Madagascar qu'il importe à la France d'établir un dépôt de vivres et de charbon. Or, depuis 1862, elle possède à Obock, en face d'Aden, sur la côte d'Afrique, un territoire très bien situé, mais dont, jusqu'à ces dernières années, elle ne faisait aucun usage. M. de Rivoyre entreprit, par la voie de la presse et par celle des conférences, une campagne très active en faveur de la fondation d'établissements français à Obock, et il finit par voir son vœu pleinement réalisé. Dans son dernier ouvrage, il résume les incidents souvent très dramatiques qui marquèrent les débuts de cette petite colonie où déjà plus d'un serviteur de la France a payé de sa vie l'honneur d'être un de ses premiers pionniers. On le lira avec intérêt et on aura la satisfaction d'y trouver exprimés des sentiments d'ardent patriotisme et des convictions religieuses hautement affirmées. Des gravures et des cartes ajoutent à l'attrait de ce volume.

18. — Le livre de M. F. Hue sur la Réunion et Madagascar n'est qu'un fragment détaché de l'important ouvrage qu'il publie en collaboration avec M. G. Haurigot sous le titre : *Nos grandes colonies.* Ayant fait l'éloge de cette série de publications, nous avons le regret de constater qu'elle n'est pas en voie de progrès. Les renseignements géographiques et historiques sont exacts, mais exposés avec aridité ; en outre, ce qui est plus grave, l'esprit n'en est pas aussi bon qu'on pourrait le désirer. En rappelant la lutte soutenue à Madagascar contre l'influence française par les ministres protestants agents de l'Angleterre, il eût été facile à M. Hue de faire valoir, par contre, les services rendus à notre cause par les missionnaires catholiques ; il est profondément regrettable qu'il les passe sous silence. On remarque aussi un libéralisme choquant dans les biographies des personnages plus ou moins célèbres qu'a produits l'île de la Réunion, notamment dans celle du poète Parny, dont les œuvres ne peuvent être louées sans

quelques réserves. Enfin, nous persistons à regretter, dans ces livres de vulgarisation, l'absence de cartes, que nous avons déjà eu l'occasion de signaler.

19. — Les observations qui précèdent s'appliquent à l'ouvrage de M. G. Haurigot sur *le Sénégal*. Cependant, quoique de même provenance, il est un peu supérieur au livre de M. Hue ; on y lira surtout avec intérêt les chapitres relatifs aux expéditions du prophète musulman El-Hadji-Omar et les extraits de la relation du commandant Gallieni sur son voyage à Ségou.

20. — Soleillet a été un de ces infatigables voyageurs qui, dans les dernières années, ont rivalisé d'ardeur et d'intrépidité pour marcher à la découverte des régions inconnues de l'Afrique. Ses premières explorations eurent pour objectif le Sahara algérien, et il fut le premier Européen qui ait pénétré dans l'oasis d'In-Salah. Au cours de ses voyages, il s'était engoué du projet de chemin de fer transsaharien entre l'Algérie et le Sénégal en passant par Timbouctou, et il avait résolu d'en explorer le tracé. N'ayant pu réussir à franchir le Sahara en l'attaquant par le Nord, il voulut essayer d'y pénétrer en partant du Sénégal ; c'est dans ce but qu'il sollicita et obtint du ministère de l'Instruction publique la mission de visiter Ségou, d'où il comptait gagner Timbouctou, puis l'Algérie. Sa tentative, couronnée d'un succès relatif, montra, comme celle du docteur Lenz, que la meilleure manière de parcourir les états indépendants du Soudan occidental, c'est de s'y présenter seul et sans armes. Partout il fut bien accueilli et nulle part sa vie ne fut en danger du fait des autorités ni des populations ; mais il eut cruellement à souffrir de la fièvre et se vit plus d'une fois hors d'état de poursuivre sa route. Cependant il atteignit Ségou en 1879 et aurait pu, croyait-il, parvenir sans grande difficulté jusqu'à Timbouctou, si l'épuisement de ses modestes ressources ne l'eût contraint au retour. Son voyage n'en présente pas moins un grand intérêt, tant au point de vue géographique qu'au point de vue politique. Malgré ses fatigues, il tenait son journal très exactement, y consignant de curieuses observations et les renseignements qu'il obtenait des indigènes. Mais il n'avait aucune prétention au style et il crut devoir confier le soin de rédiger le récit de son exploration à un de ses amis, M. Gravier, secrétaire général de la Société normande de géographie et auteur de plusieurs ouvrages très estimés de géographie historique. Par un scrupule bien naturel, cet écrivain compétent et distingué ne voulut pas publier son travail avant d'en avoir soumis le manuscrit à Soleillet ; or, lorsqu'il fut prêt, Soleillet était reparti ; son humeur vagabonde l'avait conduit cette fois au Choa, où il séjourna trois ans. Peu de temps après son retour en France, il mourut des suites de ses fatigues. Il résulte de ces retards successifs que l'ouvrage

présenté aujourd'hui par M. Gravier est en retard sur les découvertes dues aux missions plus récentes du capitaine Pietri, du commandant Derrien, du colonel Gallieni, du colonel Borgnis-Desbordes, du docteur Colin. Il y a, en outre, des reproches plus graves à lui faire : l'auteur ne manque aucune occasion de s'attaquer haineusement à la religion catholique, comparant ses plus respectables croyances aux grossières superstitions des nègres du Soudan ; de plus, il n'hésite pas à décrire des scènes de mœurs d'un réalisme choquant qu'il eût été facile de gazer quelque peu ; nous avons tout lieu de penser que Soleillet n'eût pas autorisé ce regrettable abus de ses notes de voyage. Il nous est pénible d'avoir à signaler de telles taches dans un volume d'une incontestable valeur scientifique, édité avec luxe et orné d'une excellente carte avec itinéraires.

21. — Américain de naissance, M. Farini jouit d'une certaine notoriété en Angleterre et dans le Nouveau-Monde comme « entrepreneur de spectacles pour le peuple » où il exhibe des sauvages et des animaux provenant de contrées lointaines et peu connues. Cette singulière profession lui inspira le désir de visiter le Kalahari, dont il avait eu l'occasion d'exhiber à son public un certain nombre d'indigènes. Il s'adjoignit comme compagnon d'aventures un photographe désireux de collectionner des clichés inédits. Nos deux voyageurs visitèrent d'abord les mines de diamant de Kimberley, dont M. Farini donne une description détaillée ; puis, ils se lancèrent dans les régions sauvages avec ces fameux wagons attelés de bœufs qui caractérisent les caravanes de l'Afrique australe. Bientôt ils se trouvèrent en dehors de toute civilisation, ne rencontrant plus de loin en loin que des *boers* et des *boushmen*, hottentots ou cafres. Leur surprise fut grande lorsqu'ils reconnurent que le Kalahari n'était pas le désert aride qu'ils se figuraient, mais bien une vaste savane herbeuse produisant des pastèques en abondance et nourrissant des lions, des girafes, des autruches, des gibiers de toutes sortes. Chasseur fanatique, M. Farini était servi à souhait ; s'il faut l'en croire, il n'eut aucune peine à couvrir les frais de son voyage avec les produits de ses chasses, peaux, plumes, etc. Les aventures émouvantes ne manquèrent pas et, plus d'une fois, nos deux amis coururent les plus grands dangers. Quant aux indigènes, l'auteur les traite avec le plus profond mépris ; cependant il place encore les sauvages purs au-dessus des boers, qu'il qualifie d'êtres « égoïstes, illettrés, hypocrites, hostiles à tout progrès et ne sachant que haïr l'Angleterre. » Par contre, il ne se lasse pas de s'extasier sur l'œuvre civilisatrice des Anglais et ne doute pas qu'entre leurs mains, grâce à une irrigation intelligemment aménagée, le Kalahari ne devienne une des contrées les plus riches du globe. On pourrait reprocher une certaine monotonie aux aventures de chasse de M. Farini,

bien qu'il cherche à les assaisonner de quelques plaisanteries; mais celles-ci ne portent pas, soit qu'en réalité elles manquent de sel, soit que la traduction n'ait pas su les rendre intelligibles aux lecteurs français. Les derniers chapitres sont consacrés à une curieuse description des grandes chutes du fleuve Orange, dont le photographe a pris des vues nombreuses fort bien reproduites par les gravures, en général excellentes. Enfin, dans un appendice, on trouve des renseignements détaillés sur la faune du Kalahari. Cet ouvrage, dans son ensemble, n'est pas sans valeur, mais le style en est heurté; de plus, on y remarque un scepticisme religieux très prononcé et des peintures de mœurs trop réalistes pour la jeunesse.

22. — M. l'abbé Vigneron n'est pas un débutant; nous lui devons déjà plusieurs livres excellents écrits d'un style vif, simple et enjoué. Cette fois, c'est un voyage de santé qu'il fait dans l'Amérique du Nord: son médecin lui a recommandé l'air de la mer, et il en profite pour traverser l'Atlantique; son récit est amusant, à la portée de tous, instructif et même édifiant à l'occasion. D'humeur accommodante, M. l'abbé Vigneron trouve plaisir et profit à tout, même à la traversée; il est vrai que l'aller et le retour s'effectuent sur de beaux paquebots transatlantiques, en bonne et joyeuse compagnie. Aussitôt débarqué à New-York, l'aimable écrivain fait la tournée classique : les chutes du Niagara avec pointe sur Montréal, Baltimore, Philadelphie, Washington. Chemin faisant, il observe avec intérêt, et sans parti-pris, les mœurs locales, sourit des ridicules, se montre indulgent aux travers et ne marchande pas son admiration aux qualités du peuple yankee : « il a, dit-il, ses défauts et ses vices, c'est vrai, mais il est religieux, respectueux de l'autorité, absolument libéral, travailleur énergique et infatigable, patriote ardent. » Pour bien faire comprendre les deux aspects de ce caractère sérieux et original à la fois, il cite la belle proclamation du président Cleveland à l'occasion du *Thanksgiving day,* ou jour d'action de grâces à Dieu, et le discours humoristique contre l'intempérance, prononcé par un avocat qui se fait de son apostolat cent cinquante mille francs de rente, et boit plus de wiskey qu'aucun de ses auditeurs. Bien entendu, M. l'abbé Vigneron n'a garde de passer sous silence la magnifique efflorescence du catholicisme aux États-Unis; déjà le cinquième de la population est catholique, en 1900, ce sera le tiers; peut-être trouvera-t-on que l'auteur pousse un peu trop loin les développements statistiques sur les clergés et les œuvres pies des divers diocèses; mais on ne se plaindra pas des détails très intéressants qu'il donne sur les méthodes d'enseignement dans les écoles, et sur le troisième concile national tenu à Baltimore sous la présidence de l'éminent cardinal Gibbons. En somme, c'est là un livre amusant par la bonne humeur et la sincérité des impressions, instructif et édi-

fiant, qui se recommande également à toutes les catégories de lecteurs.

23. — M. Jules Gros ne s'est pas contenté de publier dans la Bibliothèque coloniale et de voyages d'A. Picard et Kaan, un livre sur les origines de la conquête du Tonkin ; il a enrichi encore cette collection d'un volume sur la Guyane. On se rappelle les mésaventures de l'auteur comme président de la république de Counani ; ce n'est pas cependant que l'idée d'établir un gouvernement indépendant, mais composé d'éléments français, sur les territoires contestés depuis fort longtemps entre le Brésil et la France, fût mauvaise en elle-même ; le malheur est que ce gouvernement bien intentionné n'ait pas su se faire prendre au sérieux. En tous cas, la distribution de décorations d'un état hypothétique, par un président *in partibus infidelium,* est tombée à propos pour jeter une note comique au milieu des scandales écœurants dans lesquels nous nous débattons encore.

M. J. Gros ne se borne pas à décrire la Guyane française ; il se laisse aller avec complaisance à dépeindre, par la même occasion, le fameux territoire contesté, et il ne manque pas d'en faire une véritable terre promise ; c'est bien naturel de la part d'un quasi-souverain. Aussi, s'attache-t-il à réhabiliter les Guyanes dont on a dit tant de mal. Sans doute, depuis un siècle et demi, toutes les tentatives de colonisation ont misérablement échoué, du moins sur le territoire français ; on en a accusé le climat, c'est une calomnie ; les causes de ces échecs multipliés sont l'incapacité des autorités, l'installation défectueuse des pénitenciers, la brusque abolition de l'esclavage, et, en dernier lieu, la fièvre de l'or, qui a fait abandonner les exploitations agricoles. Il y a du vrai dans ces affirmations de l'auteur ; toutefois, les médecins de la marine qui ont résidé en Guyane sont tous d'avis que les Européens peuvent y vivre, mais à la condition de ne point y travailler la terre ; il convient de remarquer qu'à côté de notre colonie languissante, la Guyane hollandaise et l'Amazonie brésilienne prospèrent dans les mêmes conditions climatériques.

M. Jules Gros n'est pas hostile à la religion ; il condamne même la mesure odieuse et impolitique de l'expulsion des jésuites par le gouvernement de Louis XV qui, en détruisant des établissements florissants fondés par eux dans l'Amérique du Sud, a fait reculer la civilisation ; comme, d'ailleurs, on ne trouve dans son livre aucun passage contraire à la morale la plus scrupuleuse, et que les descriptions pittoresques et exactes y abondent, on peut le recommander aux lecteurs de tout âge et de toutes classes.

24. — C'est encore du territoire contesté entre le Brésil et la France qu'il s'agit dans l'ouvrage de M. Coudreau. Le voyageur, professeur au collège de Cayenne, avait été chargé d'une mission officielle

ayant pour but de hâter la conclusion d'un conflit diplomatique qui n'était pas sans danger pour le maintien des bonnes relations entre les deux nations. Pour bien se rendre compte de la situation, il parcourut les vastes régions s'étendant au nord du fleuve des Amazones, pénétra dans des forêts et des savanes qu'aucun Européen n'avait encore visitées et vécut même de la vie primitive des Indiens qu'on y rencontre à l'état sauvage. M. Coudreau se déclare émerveillé des richesses que recèlent ces solitudes; il y a là des plaines d'une colonisation facile: les forêts donnent en abondance le caoutchouc, le cacao, la noix du Brésil, trois produits qui sont déjà en Amazonie l'objet d'un commerce important; les prairies sont propres à l'élevage des bestiaux et offrent sur les terrains boisés l'avantage de la salubrité. Il y a d'ailleurs urgence à trancher enfin un différend qui dure depuis deux cents ans; la province brésilienne de l'Amazonie, mécontente de l'abandon où la laisse l'administration de Rio-Janeiro, tend à s'affranchir et à se constituer en État indépendant; dans ces circonstances, il importe que la France fasse cesser au plus tôt toute cause de mésintelligence avec des voisins dont elle a tout intérêt à se ménager l'amitié. Les Français, taxés par certains de leurs rivaux d'inaptitude à la colonisation, sont au contraire considérés en Amazonie comme les meilleurs colons et y jouissent d'une estime particulière; mais, tant que la question du territoire contesté n'aura pas été réglée, ils seront l'objet d'une défiance bien naturelle de la part des Brésiliens qui redoutent leur influence croissante. C'est pourquoi l'auteur insiste pour qu'il soit nommé de part et d'autre deux commissions d'études qui combineraient leurs travaux et partageraient le différend; au besoin, on le ferait trancher par un arbitre. C'est en désespoir de cause que M. Coudreau, n'ayant pu faire partager ses idées par le gouvernement français, avait imaginé d'offrir à M. J. Gros la présidence d'une république indépendante formée du territoire contesté. Ce livre est intéressant et bien écrit, mais les sentiments religieux de l'auteur laissent à désirer; il va jusqu'à insinuer que les missions catholiques du haut Amazone ne sont que des établissements de commerce et des écoles de dépravation.

25. — On sait la part importante prise par l'immigration française dans le rapide développement économique de la République argentine; elle rend particulièrement intéressantes pour nous les publications qui s'y rapportent. L'étude qu'en a faite M. Emile Daireaux en deux volumes compacts est une des plus complètes qui aient encore paru. L'auteur connaît le pays à fond, y ayant exercé pendant dix ans la profession d'avocat, et s'y étant marié; aussi son livre est-il des plus importants par l'abondance des informations et la compétence des appréciations; il se recommande, en outre, par une réelle valeur litté-

raire. M. Daireaux dépeint avec une remarquable intensité de coloris la vie dans les Pampas, dans les petites villes de l'intérieur et dans la capitale Buenos-Ayres, l'une des cités les plus actives et les plus riches de l'Amérique du Sud. Évidemment, on ne peut lui demander de se montrer sévère pour les institutions d'une nation qui lui a été si hospitalière, mais l'exposé très détaillé qu'il en donne laisse l'impression que ce n'est pas encore là qu'il faut chercher l'idéal de la stabilité et de la sécurité; il nous montre les jeunes Argentins, à peine sortis du collège, se précipitant avec une ardeur exubérante à l'assaut des fonctions publiques dont ils éloignent les hommes mûrs et expérimentés ; il en résulte des habitudes de turbulence très préjudiciables à la marche des affaires; telle est la cause des révolutions si fréquentes dans les républiques sud-américaines. A la vérité, l'auteur nous assure que ces perturbations politiques ne produisent de l'effet qu'à distance et qu'en réalité elles ne nuisent pas à la prospérité publique ; l'herbe n'en pousse pas moins dans les savanes, et les troupeaux ne s'en accroissent pas moins rapidement. Nous ne pouvons qu'approuver ses réflexions sur les funestes conséquences de la loi française qui soumet au service militaire les jeunes gens nés à l'étranger de parents français; cette mesure, facilement éludée, pousse les réfractaires à se dénationaliser. Les Français se montrent, d'ailleurs, bons colonisateurs; mais ils manquent de capitaux pour lutter contre leurs concurrents anglais. M. Daireaux estime que les droits protecteurs établis en France sur l'importation des viandes d'Amérique sont illusoires et inutiles; de longtemps, les bœufs et les moutons de la République argentine ne pourront faire une concurrence sérieuse à la production nationale, d'ailleurs insuffisante; ce sont les intermédiaires qui, chez nous, ruinent à la fois les producteurs et les consommateurs. Ces théories économiques, qu'il est permis de ne pas approuver, sont exposées avec une grande clarté et appuyées sur des arguments tout au moins fort spécieux. L'esprit démocratique qui déborde dans tous les États de l'Amérique a nécessairement déteint sur les idées de l'auteur; malheureusement, en religion, cette influence du milieu ne paraît pas avoir été heureuse. Le seul reproche qu'il croie devoir faire à la constitution de la République argentine, c'est d'avoir maintenu la validité exclusive du mariage religieux; il s'efforce d'en faire ressortir certaines conséquences qu'il juge absurdes. Il prétend d'ailleurs que l'influence du clergé n'est pas aussi puissante qu'on l'a dit sur la population, et notamment sur les femmes, mais il constate avec regret le développement des établissements religieux d'instruction et la formation dans le pays d'un parti clérical. En parlant des anciennes missions des Jésuites sur le Haut Parana et le Haut Paraguay, il ne peut nier leur ancienne prospérité, ni que l'expulsion de ces religieux ait

été suivie de la ruine complète de ces contrées; mais il se refuse à voir dans l'une la cause de l'autre, et prétend que ces colonies modèles étaient vouées quand même à une décadence irrémédiable; nous n'avons pas besoin de faire ressortir la mauvaise foi de cette théorie. En somme, l'ouvrage de M. Daireaux est des plus intéressants ; il représente une somme d'observations et d'études considérable; la lecture en est très attachante et instructive; deux belles cartes aident à suivre les développements et les excursions de l'auteur; mais l'esprit qui l'anime ne permet pas de le recommander pour la jeunesse.

26. — C'est toujours avec un vif plaisir que nous retrouvons M. Cotteau, l'intrépide touriste, pour qui le globe terrestre n'a plus de secrets. Déjà, en quatre beaux volumes, il nous a dépeint les deux Amériques, la Sibérie, le Japon, la Chine, l'Indo-Chine, l'Inde et Ceylan. Cette fois, il nous promène à travers l'Océan Pacifique. Une rapide traversée à bord d'un transport de l'État le mène d'abord à Singapour, d'où il fait une courte excursion à Bornéo ; là il observe avec intérêt les procédés très simples de la colonisation dans la principauté indépendante de Serawak. Il se joint ensuite à deux naturalistes français envoyés en mission dans le détroit de la Sonde pour y étudier les effets de la terrible éruption de Krakatau. Il y prend, paraît-il, un goût prononcé pour les volcans et en escalade plusieurs dans l'île de Java ; la nature pittoresque et opulente de cette île lui inspire un véritable enthousiasme. De Batavia il se rend en Australie sur un paquebot anglais, où il se livre sur les passagers et les émigrants à de piquantes études de mœurs. Après les cités florissantes de Sydney et de Melbourne, après les riches campagnes de la Tasmanie, la Nouvelle-Calédonie et Nouméa, sa triste capitale, produisent tout d'abord sur lui une pénible impression qu'adoucit quelque peu une excursion le long des côtes de l'île. Aux Nouvelles-Hébrides, il constate la lutte soutenue, au profit de la France, par les missionnaires catholiques contre l'influence protestante et anglaise, deux mots synonymes, comme il le dit avec raison. Cet archipel lui paraît intéressant, et il estime que son annexion à la France est désirable. Malheureusement, depuis son voyage, la diplomatie anglaise a su nous imposer à nouveau un traité qui ajourne indéfiniment cette éventualité. A Tahïti, M. Cotteau, comme tant d'autres voyageurs, subit le charme enivrant d'une nature et d'un climat enchanteurs et il s'attarderait volontiers dans les délices de cette Capoue océanienne. Mais le charme est rompu lorsque, dans une école indigène qu'il visite, il entend faire une dictée sur les droits féodaux et les abus de l'ancien régime! Pour quitter Tahïti, il lui fallut prendre passage sur un voilier appartenant à une compagnie anglaise, naviguant sous pavillon américain et commandé par un Allemand. La traversée de Papeiti à San-Francisco ne dura pas

moins de quarante et un jours. De San-Francisco, M. Cotteau prit le train pour Mexico, visita rapidement quelques villes du Mexique et s'embarqua enfin pour la France, où il rentra après une absence d'une année. Le récit de ce long voyage est fait avec une correction irréprochable, mais un peu froide ; sans affirmer nettement ses convictions religieuses, l'auteur se montre très sympathique aux missionnaires catholiques et s'abstient soigneusement de toute peinture de mœurs choquantes. Comme dans la plupart des publications de la maison Hachette, les gravures et les cartes sont bonnes.

27. — M. Alfred Marche est, comme M. Cotteau, un de nos plus actifs explorateurs. On se rappelle ses voyages en Afrique, successivement avec le marquis de Compiègne et M. Savorgnan de Brazza. Désireux de varier le champ de ses observations, il obtint en 1879, du Ministère de l'Instruction publique, une mission scientifique aux îles Philippines. C'est surtout en naturaliste qu'il parcourut l'archipel. En six années consécutives, il fit une ample moisson d'échantillons zoologiques, botaniques, minéralogiques, ethnographiques; ces diverses pièces ont enrichi les collections du Museum et du Trocadéro. En même temps, M. Marche s'appliquait à rectifier les erreurs de nos cartes géographiques, relevant les tracés de cours d'eau, et mesurant les altitudes des montagnes. Avant d'aborder à Manille, il visita Poulo-Penang, puis la province de Perak, faisant partie l'une et l'autre des établissements anglais du détroit de Malacca. Puis il explora les îles de Luçon, Marinduque, Palaouan, Mindanao, l'archipel des Soulous. Il se trouva sur le théâtre du tremblement de terre de 1880, fort à propos pour en observer les terribles effets. Ce qui lui causa le plus de soucis et de difficultés, ce fut l'exploration des cavernes funéraires où, de temps immémorial, les indigènes des Philippines portent les cercueils et les urnes funéraires contenant les restes de leurs ancêtres ; il dut user de ruse pour recueillir des crânes et des squelettes, dont l'étude attentive permettra peut-être à nos savants anthropologistes de résoudre la délicate question des origines des diverses races qui peuplent encore l'archipel. Tout en rendant hommage à l'énergie et à la patience déployées par M Marche dans l'accomplissement de sa mission, nous ne pouvons oublier que M. le docteur Montano se livrait, vers la même époque et dans les mêmes parages, à des études analogues; la comparaison entre ces deux voyageurs serait tout à l'avantage de ce dernier. Le livre qu'il publia, il y a deux ans, est plus intéressant que celui de M. Marche; il renferme des renseignements plus complets et des appréciations plus raisonnées sur la situation de la colonie ; enfin il est animé d'un bien meilleur esprit. Comme M. le docteur Montano, M. Marche a été parfaitement reçu par les autorités espagnoles et par le clergé paroissial; aussi éprouve-t-on une impression pénible en

lisant ses insinuations malveillantes contre les religieux de divers ordres qui se dévouent à la tâche ingrate de civiliser des populations superstitieuses et grossières; c'est grâce à l'ascendant qu'ils ont su acquérir sur elles, que l'Espagne gouverne économiquement et paisiblement ses populations avec un nombre très restreint de fonctionnaires et de soldats européens.

COMTE DE BIZEMONT.

THÉOLOGIE

Mélanges de liturgie, d'histoire et de théologie, par Dom PROSPER GUÉRANGER. I, *1830-1837*. Solesmes, imp. Saint-Pierre : Paris, Palmé, 1887, gr. in-8 de xv-612 p. — Prix : 10 fr. (*Œuvres de Dom Prosper Guéranger, abbé de Solesmes.*)

Les fils spirituels de dom Guéranger ont entrepris de publier en un recueil ses *Opera minora*, c'est-à-dire celles de ses œuvres « qui sont épuisées ou qui sont éparses dans les journaux et dans les revues. » Ces œuvres sont assez nombreuses : le premier volume de cette collection ne contient que les pièces et articles qui se rattachent aux années 1830 à 1837. Le volume s'ouvre par la réimpression de quatre articles écrits en 1830 sur la liturgie. La thèse soutenue par le futur abbé de Solesmes, qui devait triompher plus tard, provoqua alors une vive résistance de la part de la fraction du clergé et des fidèles représentés par *l'Ami de la Religion*, d'où une polémique ardente, dont les éditeurs ont pris soin de nous donner les pièces in extenso en ajoutant aux articles de dom Guéranger les deux réponses de son adversaire.

On sait combien était délicate la situation de l'Église de France vis-à-vis du roi Louis-Philippe dans les années qui suivirent la révolution de Juillet. Grâce à l'alliance étroite qui avait semblé s'établir entre le trône et l'autel pendant la Restauration, beaucoup de catholiques ne pouvaient se résigner à chanter dans les églises le *Domine salvum* pour le nouveau souverain : cela leur eût semblé une reconnaissance de la monarchie sortie des barricades, par suite une violation de la foi jurée. L'abbé Guéranger rappela nettement à ces esprits troublés les principes de la tradition chrétienne : de tout temps l'Église prie pour le détenteur du pouvoir, sans lui demander la justification de ses titres, cet acte n'est pas et ne saurait jamais devenir une adhésion à la politique particulière des différents gouvernements. C'était loyalement et habilement préparer les esprits au mouvement par lequel l'Église de France devait se dégager des solidarités compromettantes du passé.

Suit un travail important, qui date de la même époque, et est intitulé : *De l'élection des évêques*. Traitant de la question des prières pour le roi, l'abbé Guéranger s'était placé sur un terrain de conciliation qu'indiquait d'ailleurs l'attitude de Pie VIII vis-à-vis du roi Louis-

Philippe : il s'écarte maintenant de ce terrain quand il s'agit de la désignation des chefs de l'Église de France. Il essaie de prouver aux catholiques « qu'ils ne peuvent reconnaître au gouvernement le droit de nommer les évêques sans exposer l'Église de France tout entière à finir tristement par le schisme. » C'était proposer la dénonciation du Concordat. Fort heureusement, les idées de dom Guéranger ne triomphèrent pas : la cour de Rome, pas plus que le gouvernement de Juillet, ne trouva qu'il y allait de son intérêt de rompre le traité sur lequel reposait la nouvelle Église de France. Ce qui reste en tous cas de ce consciencieux travail, c'est l'éloquente démonstration des dangers que présente la nomination des évêques quand elle est aux mains d'un gouvernement hostile. L'abbé Guéranger prévoit le temps où « grâce à de nouveaux évêques qu'on pourra recruter dans la classe toujours trop nombreuse des hommes faibles et complaisants, toutes les fantaisies ministérielles auront dans le sanctuaire une exécution suivie..., » le temps « où les nouveaux évêques garderont toute leur vigueur pour se maintenir dans le sentier que la bonne volonté, la reconnaissance ou la peur auront tracé devant eux. » Dieu veuille que le régime du Concordat ne produise jamais ces fruits amers!

On trouve encore dans ce volume divers travaux relatifs à l'abbaye de Solesmes, dont le plus important est un essai historique sur cette abbaye, accompagné d'une description de l'église abbatiale. Enfin, le volume se ferme par la préface et le plan des *Origines de l'Église romaine,* publiées en 1837 par les Bénédictins. P. F.

SCIENCES ET ARTS

Le Paradoxe de l'égalité, par Paul Laffitte. Paris, Hachette, 1887, in-16 de xxi-211 p. — Prix : 3 fr. 50.

Essai sur le gouvernement populaire, par sir Henry Sumner Maine. Traduit avec l'autorisation de l'auteur. Paris, Thorin, 1887, in-8 de xx-391 p. — Prix : 7 fr. 50.

Ce conflit entre la science et la démocratie, que M. Paul Bourget signalait récemment, s'accuse tous les jours davantage. Les erreurs et les iniquités de la masse électorale et de ses mandataires inquiètent tous les hommes instruits et sensés, à quelque opinion qu'ils appartiennent. Leur confiance en l'idée démocratique diminue ; ils s'ingénient à la redresser, à la corriger, à restreindre ses mauvais effets. M. Paul Laffitte n'a songé qu'à cela en dénonçant le *Paradoxe de l'égalité.* Il propose de remplacer ce mot d'égalité, qui est une pure sottise, par celui d'équivalence, et de renoncer aux tristes mœurs engendrées par son emploi.

Un caractère propre à notre démocratie est en effet de ne plus voir

les différences d'individu à individu, d'effacer tous les reliefs sociaux, en sorte qu'un homme vivant, sentant, pensant et faisant tout cela dans une certaine mesure et autrement que son voisin, n'est plus considéré que comme « unité » dont la personne ne compte plus. La société, le tout dans lesquels on l'incorpore n'est pareillement qu'une agglomération de ces unités ; la nation devient un total, un nombre, une « collectivité. » Par suite, la volonté du peuple n'est représentée que par l'addition des volontés individuelles, sans le moindre coefficient pour représenter la qualité de l'électeur. Le suffrage de M. Taine vaut celui de Bibi-la-Grillade, parce que 1 = 1. Cette égalité tout arithmétique et fictive est devenue le tic, l'idéal bourgeois des Français, peuple spirituel au dire des géographes. M. Paul Laffitte, s'il avait bien voulu jeter un coup d'œil autour de lui, aurait pu trouver de curieux spécimens du mal égalitaire. Mais il a volontairement limité son analyse du paradoxe à la politique, à l'éducation, au service militaire et à la question du droit des femmes. Il accorde à celles-ci tous les droits qui correspondent à leurs devoirs, mais nul autre. Il admet la réforme mais non la suppression du volontariat ; car l'égalité absolue du service militaire est une chimère. Avec M. Bigot, il demande que la jeunesse française ne soit pas jetée dans le même moule : qu'il y ait deux, trois, quatre enseignements. Enfin, s'il témoigne d'un grand respect pour le principe du suffrage universel, il refuse aux majorités souvent douteuses ou flottantes le droit d'écraser les minorités : celles-ci doivent être représentées. De plus, le suffrage du nombre n'étant pas infaillible, M. Laffitte demande qu'on adjoigne à la chambre issue de ce vote une haute assemblée élue par les grands corps, armée, clergé, magistrature, université. M. Paul Laffitte a, comme on voit, beaucoup de sagesse, et si ce Nestor du centre gauche se paie parfois des mots, ce qui lui arrive rarement, la lecture de l'*Essai sur les gouvernements populaires,* par sir Sumner Maine, va nous faire assister à la chute des dernières idoles constamment assiégées par le témoignage des faits concrets et le raisonnement.

Plus d'un cas embarrassant de conscience philosophique se trouve résolu dans ce beau livre du savant juriconsulte anglais qui vient de mourir. A la vérité on pourra le trouver touffu à la première lecture, parce qu'il a été rédigé à la manière britannique. Mais il fait bon y revenir, le consulter, l'interroger. C'est pour cela que j'ai tardé d'en rendre compte ici et l'ouvrage de M. Laffite, qui se livre à première vue, en a subi les conséquences. J'ai voulu savourer sir Sumner Maine en ce qu'il a de meilleur, dans les études d'à côté, digressions apparentes qui se rattachent obscurément mais très étroitement au sujet. Peu de généralisations, et il les insinue plutôt qu'il ne les établit; rien de tranchant, rien qui sente son journaliste, on a affaire à un savant,

moins la naïveté, et à un logicien incapable d'introduire une équivoque ou de laisser passer une expression sans en explorer le contenu.

C'est le logicien qui est choqué par ce mot de Démocratie, large, ambigu, trompeur. Qu'est-ce, dirait-il à M. Laffitte, que la « voix du peuple? » « Est-ce... la voix qui s'exprime par le scrutin d'arrondissement ou par le scrutin de liste, ou par un plébisciste, ou par une assemblée tumultuaire?... Est-ce le peuple qui parle, le peuple dont on compte les suffrages par foyers, — ou le peuple d'après le suffrage universel, peuple dont on exclut toutes les femmes, — ou le peuple pris en bloc, hommes, femmes et enfants, réunis tous au hasard dans une assemblée volontaire? »

Avec John Austin et M. Schérer, il définit cette démocratie « une forme de gouvernement. » Cette forme n'est autre que l'autocratie renversée : point de différence entre ces deux absolutismes. Mettez le bonhomme « Demos » sur le trône de Louis XIV et vous avez la République française ; placez-le sur le trône de Georges III et vous avez la constitution des divers états des États particuliers de l'Amérique du Nord. Il n'y a vraiment pas de quoi s'admirer si fort d'un changement si minime. Puis encenser la démocratie parce que tel est son nom, sans regarder aux résultats, c'est une niaiserie. Ce système de gouvernement est-il le meilleur, plus facile à diriger, plus libéral? Assure-t-il plus de vie et de prospérité à la nation qui l'a adopté?

C'était autrefois un lieu commun d'opposer à la longévité des Monarchies l'instabilité des Républiques. L'expérience du XIXe siècle n'a rien changé à la valeur de cette ancienne opinion, témoin les Républiques de l'Amérique du Sud, les différentes Républiques françaises. Les États-Unis ont prospéré. Oui, autrefois, et parmi les causes de cette prospérité il ne faut pas oublier les garanties dont le législateur a environné la constitution.

Il tombe sous le sens que, monarchique ou démocratique, tout absolutisme est une forme inférieure de gouvernement. « Toute civilisation est l'œuvre des aristocrates, » a dit M. Renan. Hautes intelligences et caractères solides sont des phénomènes exceptionnels. Majorité, médiocrité, deux synonymes. On a de la peine à croire que J. Bentham ait vraiment soutenu ce sophisme que, tout homme calculant sa conduite en vue de son intérêt, cent mille hommes agissant suivant la même loi ne sauraient obtenir de résultat contraire à l'intérêt de tous : l'homme agit en vue de ce qu'il croit son intérêt, voilà la vérité. Si, tout seul, dans le silence et la réflexion, il se laisse abuser, que seront les erreurs d'une foule parcourue et secouée par le frémissement électrique de la passion ?

Enfin la démocratie est d'un maniement difficile et dangereux, fatalement condamnée à ces deux maux : la corruption et l'esprit de parti.

Que conclut de là sir Sumner Maine? Peu de chose. Jamais le *morbus democraticus* n'avait reçu pourtant telle douche d'eau froide. L'idée de Progrès est soumise à une analyse du même genre : je ne connais pas d'étude au bout de laquelle on demeure mieux convaincu que notre fièvre de changement est un fait passager et limité dans l'histoire de la Terre. Cette fièvre n'a rien en soi de nécessaire et d'irrésistible ; le naturel de l'humanité est bien plutôt conservateur. Sumner Maine se rencontre en ceci avec Pascal, lequel a tant de fois montré l'action de la coutume sur les pensées qui paraissent le plus émaner de notre propre fonds. Le Play, qui était du même avis, a fait de l'observation de la coutume son idéal social.

Les démocrates eux-mêmes, on l'a vu tantôt, éprouvent le besoin d'une tradition qui les défende contre les caprices du suffrage universel. Stuart Mill réclamait avant eux « un centre de résistance. » Sir Sumner Maine, ce me semble, indique quelle devrait être la nature de cet abri, lorsque, analysant la constitution des États-Unis, il s'arrête au sénat composé de deux représentants de chaque État, « quelle que soit l'étendue et l'importance de ces États » : le Sénat des États-Unis reflète encore aujourd'hui ce grand fait de leur histoire nationale, l'égalité originelle de chaque État » — et le sagace historien ajoute : « Un principe historique peut seul être opposé avec succès au dogme qui tend à faire de tous les pouvoirs publics et de toutes les opinions parlementaires le simple reflet de l'opinion de la multitude ! »

Ch. M.

La Concurrence étrangère. *Industries parisiennes. Politique coloniale. Vins et Alcools. Transports. Musées commerciaux, etc.* Thèmes de conférences par Paul Vibert. Paris, Bayle, 1887, in-8 de 485 p. — Prix : 18 fr.

Il y a de tout dans le gros volume que vient de publier M. Paul Vibert : conférences et articles de journaux sur les sujets les plus variés ; économie sociale et considérations politiques. On peut ajouter qu'il y a du très bon et du très mauvais. La thèse générale qui domine à travers toutes ces études est celle-ci : l'agriculture, l'industrie et le commerce français sont sérieusement menacés par la concurrence étrangère; il est urgent de trouver le remède qui convient à cette triste situation et de l'appliquer aussitôt. M. Vibert ne croit pas que ce remède doive être cherché dans les tarifs protecteurs, mais dans l'abaissement du prix des matières premières par le développement des relations avec les colonies et des moyens de transport « nationaux » à bon marché; les chemins de fer transportent rapidement, mais à des prix trop élevés; c'est sur les canaux que la France doit porter tous ses efforts, notamment sur le canal maritime entre deux mers, de Narbonne à Bordeaux, et celui de Paris à Rouen. Notre auteur préconise

aussi la création de musées commerciaux, comme il en existe à Vienne, à Bruxelles et même à Philippeville (Algérie), mettant sous les yeux du public des échantillons de marchandises avec indications des prix de vente et de transport et des renseignements utiles de toutes sortes. Il se prononce contre le chemin de fer métropolitain, tel qu'il est actuellement projeté; selon lui, il suffirait de raccorder les Halles centrales à la gare Saint-Lazare par une voie souterraine, d'avancer autant que possible vers le centre de la capitale les têtes de ligne en les multipliant, de prolonger le chemin de fer de l'exposition jusque devant la Chambre des députés, et même d'étudier son prolongement ultérieur sur les quais en remontant la Seine pour le raccorder aux lignes d'Orléans et de Paris-Lyon-Méditerranée. Divers chapitres sont consacrés à de curieuses études, fort humoristiques, sur les industries parisiennes, depuis celle des couronnes mortuaires jusqu'à celle des ramasseurs de bouts de cigares; puis viennent de courtes notices géographiques et commerciales sur les Nouvelles-Hébrides, les Comores, l'île de Sumatra, Buénos-Ayres, la découverte de l'Amérique par les Islandais. L'auteur, dans un chaleureux plaidoyer en faveur de l'expansion coloniale, flétrit, avec raison, l'attitude antipatriotique des protestants français qui ont maintes fois sacrifié les intérêts français à ceux de l'Angleterre; mais il a le tort de rééditer contre le cardinal Lavigerie la vieille accusation, à laquelle personne ne croit plus, d'avoir enlevé de force des petits Arabes pour les baptiser. Il s'en prend ensuite à la régie, dont il accuse les employés d'être d'abominables réactionnaires, et il se prononce énergiquement, avec des arguments assez spécieux à l'appui, contre l'augmentation des droits sur l'alcool. Enfin, les derniers articles traitent des moteurs à air raréfié, de l'œuvre de la bouchée de pain, des caisses d'épargne, des écoles pratiques d'agriculture, des finances européennes qui tendent à la banqueroute générale. On le voit, ce n'est pas la variété qui manque dans les sujets abordés par l'auteur, et nous n'hésitons pas à reconnaître qu'il y a là-dedans beaucoup de bonnes choses, très intéressantes et très justes; mais il y a aussi bien des répétitions et surtout des idées fausses, lorsque la question politique vient obscurcir le jugement de M. Vibert. Selon lui, le triomphe du commerce français est désirable parce que la France est une république et que ses rivales, l'Angleterre et l'Allemagne, sont des nations monarchiques et aristocratiques; ce triomphe sera, d'ailleurs, assuré par la séparation des Églises et de l'État! On voit jusqu'où la passion politique peut conduire un homme instruit, savant même, qui, sur toute autre question, montre des qualités d'observation et un remarquable bon sens.

Comte de Bizemont.

BELLES-LETTRES

Nouveau Dictionnaire classique illustré, 19 cartes, 700 gravures, dont 70 figures d'ensemble, 1,000 articles encyclopédiques, par A. GAZIER. 3e édition. Paris, A. Colin, 1888, in-12 de IV-788 p. — Prix : 2 fr. 60.

Ce *Nouveau Dictionnaire* se recommande par de nombreuses qualités : la disposition typographique, très importante dans un recueil de ce genre, est fort claire, les gravures d'une exécution satisfaisante et en général bien choisies ; les cartes, souvent absentes de ces petits répertoires, sont une utile innovation. L'examen que nous avons fait du *Nouveau Dictionnaire* de M. Gazier nous a laissé une impression favorable ; elle sera partagée par ceux de nos lecteurs qui ne chercheront pas dans cet ouvrage des détails qui ne rentrent pas dans son cadre. Peut-on reprocher à M. Gazier d'avoir donné à certaines de ses notices une extrême concision, de s'être borné à fournir les dates de naissance et de mort de personnages historiques tels que Charlemagne, Charles V, Charles VII, Charles-Quint, Charles le Téméraire, pour ne citer que ceux-là ? Dans plusieurs cas nous avons remarqué l'absence des prénoms, titres et qualités, notions sommaires, qu'il eût été bon de donner. Nous eussions classé la notice consacrée à la Pucelle d'Orléans au mot « Jeanne » et écrit « Jeanne d'Arc » et non « Darc. » Pourquoi mentionner Guillaume de Nangis et ne pas citer Guillaume de Jumièges, chroniqueur normand du XIe siècle ? Signalons à la page 562 la représentation, en gravures non coloriées malheureusement, des drapeaux des principales nations du monde ; bien des lecteurs chercheront sans doute cette utile indication sous la rubrique « drapeau » et non au mot « pavillon » où elle se trouve placée. Sans multiplier ces observations, nous terminerons en disant que le *Nouveau Dictionnaire* de M. Gazier pourra être utile, non seulement aux écoliers, auxquels il est destiné, mais aussi à beaucoup de personnes d'un âge plus avancé.

A. V.

François Perrin, *poète français du seizième siècle, et sa vie, par Guillaume Colletet,* publiée d'après le manuscrit aujourd'hui détruit de la Bibliothèque du Louvre, par ANATOLE DE CHARMASSE. Autun, Dejussieu ; Paris, H. Champion, 1887, gr. in-8 de 250 p. — Prix : 6 fr.

Le volume de M. de Charmasse nous a causé une heureuse surprise. Léopold Pannier, dans son Essai de restitution du manuscrit de Colletet (Paris, 1872, p. 16), avait cité la vie de Perrin parmi celles qui n'ont pas été publiées, dont il n'existe aucune copie et que, pour cette raison, on devait croire irrévocablement perdues. Grâce à une transcription de la notice sur Perrin, transcription qui avait été faite, d'après le manuscrit original, quelques années avant le criminel incendie de la Bibliothèque du Louvre, M. de Charmasse a pu rendre à l'histoire

littéraire cette partie de l'œuvre du biographe des poètes français. On la trouve à la fin de son volume (p. 244-250). Le bon Colletet avait réuni sur Fr. Perrin quelques renseignements intéressants ; mais combien M. de Charmasse en a augmenté le nombre, soit en racontant la vie, soit en examinant les ouvrages du si oublié chanoine d'Autun ! Après avoir loué « la parfaite honnêteté » du caractère et du talent de son compatriote, il énumère « les charitables Samaritains qui ont recueilli son nom, mentionné plusieurs de ses œuvres et brièvement esquissé sa vie. » Parmi ces *Samaritains,* outre La Croix du Maine, Antoine du Verdier, Colletet, l'abbé Papillon, figurent deux de nos érudits contemporains, M. Rathery (article du *Bulletin du Bibliophile* de 1854) et M. Paul Lacroix (notice bibliographique mise en tête de la réimpression, faite à Bruxelles, en 1866, de la comédie des *Escoliers*). Dans toutes ces notices, la partie bibliographique est incomplète et la partie biographique est absente ou n'occupe qu'une place insignifiante. M. de Charmasse a été un si zélé et si bon chercheur, qu'il a pu combler ces différentes lacunes. Il a reconstitué la famille du poète ; il a retrouvé, en lisant très attentivement et très sagacement ses poèmes, la date très probable de sa naissance (1533) et diverses autres circonstances de sa vie ; il a fait revivre ceux qui le protégèrent et l'aimèrent. Des actes notariés lui ont révélé qu'en 1560 Perrin était vicaire de la petite paroisse de Barnay, et qu'en 1575 il était « concuré » de la paroisse Saint-Jean le Grand d'Autun. Un document des Archives départementales de Saône-et-Loire le montre, en 1579, pourvu de la charge de principal du collège de cette ville, et un autre document de la même collection lui attribue, en 1583, les fonctions de syndic du chapitre de l'église cathédrale de Saint-Lazare. D'autres pièces des Archives municipales d'Autun nous apprennent que le chanoine-poète devint une seconde fois (1593-1595), principal du collège.

M. de Charmasse ne nous fait pas moins bien connaître, tant par de judicieuses appréciations que d'abondantes citations, l'œuvre de Perrin que sa vie. Il examine successivement chacune des productions du poète, presque toutes rarissimes : *Le Pourtraict de la vie humaine.., en trois centuries de sonnets,* 1574 (p. 53-86) ; *l'Imploration de la paix au Roy,* 1576, (p. 89-99) ; *Cent et quatre quatraines de quatrains,* 1587 (p. 100-117) ; *Oraison de Ieremie,* 1588 (p. 118-125). Ce dernier opuscule est demeuré inconnu à tous les bibliographes, depuis Colletet, le plus ancien, jusqu'à M. Paul Lacroix, le plus récent. Personne ne l'a jamais cité. On n'en connaît qu'un seul exemplaire, qui appartient à la Bibliothèque de Lyon. (Collection verte, vol. XIII, nº 30) ; *Sichem ravisseur, tragédie,* 1589 (p. 126-156) ; *les Escoliers, comédie,* 1589 (p. 157-179) ; *Histoire tragique de Sennacherib,* 1599 (p. 180-196). L'habile critique a consacré un chapitre bien curieux à l'*Histoire de l'antique cité d'Autun,*

manuscrit perdu de Perrin dont des extraits nous ont été conservés dans le n° 14392 du fonds français (Bibliothèque nationale). Signalons enfin dans l'excellente monographie, un chapitre sur la *Grammaire* de Perrin (p. 207-216), un *Glossaire* (p. 217-243), et un fac-similé de l'écriture du poète autunois. T. DE L.

Les Mille et une Nuits au théâtre, par AUGUSTE VITU. 3e, 4e, 5e séries. Paris, Ollendorff, 1886-1888, 3 vol. in-12 de 390, 406, 402 p.— Prix du volume : 3 fr. 50.

Si aujourd'hui on lit encore avec quelque agrément les comptes rendus que Geoffroy, Hoffmann et Mme Guizot écrivaient des œuvres dramatiques de leur temps, c'est avec un plus vif plaisir qu'on accueille les articles que M. Vitu a réunis sous le titre si bien choisi : *Les Mille et une nuits au théâtre*. Il eût été dommage de laisser ces spirituels articles se perdre dans les numéros du *Figaro*. Doué d'un tact fin, maniant un style clair et élégant, prenant énergiquement parti pour la morale si souvent outragée, combattant de sots préjugés inspirés par nos incessantes révolutions, M. Vitu est, en outre, un érudit véritable :

Laissez dire les sots, le savoir a son prix.

Il en a plus qu'on ne pense, dans ces travaux de critique théâtrale où il semblerait, au premier abord, que sa place n'est pas marquée ; il donne parfois un soudain intérêt à l'analyse d'une pièce, par tous les souvenirs qu'il évoque : ainsi, à propos de la reprise de *la Tour de Nesle*, M. Vitu étudie la vieille tradition qui a inspiré ce beau drame. Une remarque à ce sujet. M. Vitu raconte que Buridan, sauvé de sa noyade exprima cette pensée : *Reginam interficere nolite timere, bonum est.* Mais cette phrase a été attribuée à l'évêque d'Hereford qui aurait écrit aux gardiens d'Édouard II, roi d'Angleterre : « *Edwardum occidere nolite timere, bonum est* », ordre qui pouvait, par l'adjonction ou la suppression d'un point, signifier, ou « Ne craignez pas de tuer Édouard, cela est bon », ou « Ne tuez pas Édouard, il est bon que vous craigniez de le faire. » Voir à ce sujet le *Froissart*, de Buchon, édition du *Panthéon littéraire*, tome I, page 16, note. L'anecdote est-elle apocryphe ? Ce serait un petit problème à résoudre.

Je me permettrai une observation touchant le compte rendu de *la Fille de Roland*. M. Vitu, après avoir rendu pleine justice aux qualités poétiques de cette œuvre, blâme M. de Bornier d'avoir altéré la physionomie de Charlemagne, d'avoir, de l'empereur germanique, fait un roi de France. La critique ne me semble pas fondée. Je reconnais qu'historiquement M. Vitu a raison, mais ce n'est pas dans l'histoire que M. de Bornier a pris ses personnages. Sur Roland, quel témoignage a-t-on ? Une ligne d'Eginhard. Le Roland de M. de Bornier est sorti de

la chanson de geste; en l'y prenant, M. de Bornier a pris aussi, et il avait tout droit de le faire, le Charlemagne inventé par les poètes du moyen âge, le Charlemagne roi de la douce France :

Là siet li reis ki dulce France tient.

Ce qui rend les *Mille et une nuits au théâtre* très agréables à lire, c'est la variété qu'offrent les pièces examinées : à l'analyse d'un drame succède celle d'une comédie ou d'un vaudeville. Les comptes rendus se suivent chronologiquement : nous avons là l'histoire de tous les théâtres contemporains. Mais souvent, à l'examen d'œuvres récentes se mêlent d'excellentes pages sur des reprises importantes. C'est ainsi que M. Vitu prend plaisir à étudier profondément des drames tels que *Hernani,* des tragédies comme *Horace, Zaïre, Andromaque,* des comédies, *Amphitrion* par exemple. Chemin faisant, M. Vitu répare certaines injustices, comme lorsqu'il met bien en relief les qualités et le talent fort réel de Scribe. Le jeu des acteurs est aussi l'objet de remarques très judicieuses. On voit que la série d'articles rassemblés par M. Vitu est faite pour intéresser bien des catégories de lecteurs.

Th. P.

Le Chevalier Dorat et les Poètes légers au XVIIIe siècle, par Gustave Desnoiresterres, ouvrage orné du portrait du chevalier Dorat, de Fanny de Beauharnais et de Dorat-Cubière. Paris, Perrin, 1887, in-16 de XI-468 p. — Prix : 4 fr.

On le sait, M. Desnoiresterres s'est profondément initié à l'histoire du XVIIIe siècle par ses travaux sur Voltaire. Cette fois il se transporte dans une époque qu'il connaît si bien, pour nous parler surtout du chevalier Dorat. On pourrait trouver que tout un gros volume sur ce poète secondaire, dont on recherche beaucoup moins les vers que les gravures par lesquelles il faisait illustrer ses œuvres ; on pourrait trouver que tant de pages sur un auteur presque oublié, c'est trop. Mais M. Desnoiresterres ne parle pas seulement de Dorat; à sa vie, pleine surtout de galants épisodes, l'auteur a enchevêtré les biographies de Colardeau, de Pezay, de Bertin, de Bonnard et de ce Dorat-Cubière dont le rôle fut si pitoyable pendant la Révolution. On pense bien que les femmes occupent aussi une place importante dans ce livre consacré aux poètes légers du XVIIIe siècle. Bizarre rencontre ! la situation de l'aînée des Verrières avec Colardeau fut la même que celle de son illustre descendante, Mme Sand, avec Alfred de Musset... En dépit de la variété que M. Desnoiresterres a cherché à donner à son œuvre en y introduisant plusieurs des contemporains de Dorat, on ne peut s'empêcher d'en trouver la lecture parfois un peu lente, parce que ses contemporains, pas plus que le poète autour duquel ils se groupent, ne provoquent un vif intérêt. Une étude sur des écrivains médiocres peut avoir

grande valeur, quand la vie de ces écrivains et l'examen de leurs travaux aident à rendre plus complète la connaissance d'un temps ancien et peu exploré, mais ici telle n'est pas la situation. Il arrive souvent qu'un auteur s'illusionne sur l'importance d'hommes ou de faits, en raison des recherches qu'ils lui ont causées, qu'il considère gens et choses à un point de vue où le lecteur ne saurait se placer. On doit reconnaître que M. Desnoiresterres a profondément étudié son sujet, a compulsé un nombre très considérable d'ouvrages et de correspondances, qu'enfin il ne laisse plus rien à dire sur Dorat et plusieurs de ses amis, mais, on se le demande : la loupe avec laquelle il les examinait n'a-t-elle pas eu une action trop grossissante ?

Villemory.

Nos gens de lettres, *leur vie intérieure, leurs rivalités, leur condition,* par Frédéric Loliée ; avec une préface de Paul Bourget. Paris, Calmann Lévy, 1888, in-18 de 348 p. — Prix : 3 fr. 50.

« On ne trouvera pas dans cet ouvrage des « anecdotes scandaleuses ou simplement indiscrètes sur la vie des gens de lettres. » M. Loliée « a préféré au travail qui amuse les curiosités basses et méchantes, l'essai qui suscite la réflexion, et il a composé une étude sociale qui restera, » car elle contient « des vues fortes et justes » sur « la condition faite à l'homme de lettres dans la société contemporaine, » des « pages d'une éloquence tout ensemble ardente et positive, où l'émotion se fortifie de preuves d'une indiscutable exactitude, » enfin, des « avertissements salutaires. » Ainsi parle M. Paul Bourget dans la Préface qui recommande *Nos gens de lettres*. Or, comme il nous serait impossible de donner de cet essai une idée plus juste que la sienne, cette citation suffira, et nous nous contenterons d'analyser l'ouvrage, tout simplement. Il est divisé en trois livres : *La Vocation, le Milieu, la Lutte.*

On connaît la charmante fantaisie de feu Charles Asselineau, intitulée : *Le Paradis des gens de lettres.* M. Frédéric Loliée n'a pas de peine à démontrer que, pour le plus grand nombre, ce paradis est encore un enfer. Sans doute, les écrivains qui vivent de leur plume n'ont aucun besoin aujourd'hui de Mécènes protecteurs, et ils n'ont plus à craindre la bastonnade de quelque grand seigneur. Des progrès réels ont été accomplis du côté de la fortune et de l'indépendance. Et cependant la vie littéraire au XIXe siècle ne laisse pas que d'avoir ses ombres et ses tristesses, ses déceptions et ses douleurs. Ici, M. Loliée écrit le martyrologe, les misérables destinées, les fins lamentables de plusieurs hommes de lettres de notre époque. C'est Escousse et Lebras, deux adolescents qui s'asphyxient dans leur mansarde, parce qu'on a sifflé une de leurs pièces ; c'est Philothée O'Neddy, qui disparaît irré-

médiablement après avoir jeté « feu et flamme ; » c'est Petrus Borel le Lycanthrope qui va, oublié de tous, s'éteindre en Algérie ; c'est Henry Murger, déguisant, sous le pittoresque de ses joyeuses équipées, derrière son insouciance diogénique, les affres de la plus noire misère ; c'est Hégésippe Moreau, mourant à l'Hôtel-de-Dieu ; c'est Gérard de Nerval, que l'on trouve pendu à la fenêtre d'un cabaret borgne ; c'est Albert Glatigny, millionnaire de la rime, mais besacier de la vie ; c'est Eugène Crassot, qui mange un jour sur deux ; c'est Ferdinand Fouque, qui couche sous les ponts ; c'est Privat d'Anglemont, qu'emporte une phtisie galopante ; c'est Gustave Planche, que la vermine dévore. Qui encore ? C'est Amédée Rolland, Jean du Boys, Charles Bataille, Ernest Feydeau, Théodore Pelloquet, qui finissent par la folie ou le gâtisme. Le tableau est navrant, et on pourrait allonger la liste. A ce propos, qu'il me soit permis d'exprimer un regret : puisque M. Loliée passait en revue les ratés, les affamés, les bohêmes du radeau de la Méduse littéraire, j'aurais voulu qu'il flétrît en passant cette Bohême dangereuse qui, vers les dernières années de l'Empire, avait un pied dans la politique et un pied dans la littérature. Les autres finalement ne se sont nui qu'à eux-mêmes, tandis que ceux-ci, des rangs desquels sont sortis les principaux chefs de la Commune, ont été un véritable fléau social.

Après les faméliques, voici les repus, les satisfaits et les parvenus du talent. Ils gagnent de l'argent, certes ; mais plus il leur en tombe, plus ils en dépensent. Le goût du luxe est beaucoup plus développé chez l'écrivain que chez le simple bourgeois. A l'appui de ses assertions, M. Loliée cite les appartements somptueux d'Eugène Sue, d'Alexandre Dumas, de Victor Hugo, de Roger de Beauvoir, d'Émile Zola, d'Arsène Houssaye et d'Alphonse Daudet. Pour soutenir ce luxe, il faut produire, produire sans cesse, et alors qu'arrive-t-il ? C'est que les talents qui ne sont pas vraiment supérieurs abandonnent l'art et se livrent sans scrupule ni remords à la littérature mercantile, à la littérature vénale. On peut dire que la généralité des écrivains du jour en est là.

Dans son deuxième livre : *Le Milieu*, M. Loliée expose les variations successives par où a passé en France la profession d'homme de lettres. Sous Napoléon, c'était la servitude et l'aplatissement. Sous la Restauration, ce fut la liberté, la dignité, le respect de soi-même et d'autrui. Efflorescence magnifique, épanouissement merveilleux dont le caractère distinctif était un grand désintéressement. On aimait les lettres pour elles-mêmes. Quand on pense que le doux Ballanche s'estimait aussi heureux que le Roi, avec une petite rente annuelle de 1,200 fr. ! De 1830 à 1848, les besoins commencent ; le métier empiète sur l'enthousiasme ; l'or est un but. Sous le second Empire, cet état désas-

treux devient général. Encouragés en haut lieu, la presse boulevardière, la littérature frivole, le réalisme et le naturalisme entrent de plain-pied dans nos mœurs. Aujourd'hui, avec la presse politicienne, ces mauvais genres dominent tout, et comme quelques auteurs ramassent des fortunes scandaleuses en flattant les passions basses et les curiosités malsaines, on voit des masses de jeunes gens, de ceux qu'aucun principe ne guide, abandonner les carrières utiles ou libérales pour se lancer dans les lettres ou le journalisme. Il y a pléthore d'écrivains, et de cette pléthore naît fatalement *la Lutte :* le combat pour la vie. C'est le sujet du troisième livre de M. Frédéric Loliée.

Ici défilent devant nous les rimeurs de circonstance et les prédestinés de la lyre que la faim accule aux besognes les plus prosaïques; les écrivains à tout faire; les dramaturges en commandite; les agités de la production à outrance; les journalistes de race et les journalistes de rencontre; les lettrés qui sont l'honneur de leur profession et ceux qui en sont la honte; les fatigués, les éreintés, les rompus, les découragés, tous ceux que la lassitude morale arrête dans leur marche, ou qui ne trouvent pas à se caser. La liste en est aussi lamentable que le martyrologe des morts qui ont succombé à la peine. L'ouvrage se termine par l'évaluation comparative des déceptions et des chances que comporte aujourd'hui la difficile carrière d'écrivain. M. Paul Bourget n'avait pas tort de dire que *Nos gens de lettres* contenait les avertissements les « plus salutaires. » Nous conseillons la lecture de cette belle et bonne étude à tous les jeunes esprits qui seraient tentés d'entrer dans la lice sans une vocation irrésistible. Beaucoup d'entre eux s'arrêteront à temps.

F. B.

Histoire de la littérature grecque, par Alfred Croiset, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris, et Maurice Croiset, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier. Tome I. *Homère. La Poésie cyclique. Hésiode*, par Maurice Croiset. Paris, Thorin, 1887, in-8 de xxx-vi-603 p. — Prix : 8 fr.

Voici enfin sur la littérature grecque l'ouvrage français après lequel ont inutilement soupiré tant de générations de professeurs et d'étudiants. Non que les publications analogues fissent défaut : elles s'étaient au contraire singulièrement multipliées depuis trente ou quarante ans : mais c'étaient surtout d'estimables abrégés, et sur ce terrain l'Allemagne avait sur nous un avantage marqué.

La préface, signée de M. Alfred Croiset, contient une revue piquante des vicissitudes de la critique érudite en France et en Europe, depuis la Renaissance jusqu'à l'heure actuelle. Longtemps la tradition régna sans conteste : les *Prolégomènes* de Wolf (1795) marquent la prise de possession de la philologie par un esprit nouveau. « Jamais regard aussi perçant n'avait sondé le mystère des origines d'une littérature :

de cette résurrection hardie du passé sortirent des conséquences saisissantes de nouveauté. » Quelques lignes nous donnent le programme et pour ainsi dire la profession de foi des deux auteurs : « Le véritable sujet d'une histoire du genre de celle-ci, c'est moins l'infinie multitude des écrits grecs pris en eux-mêmes et considérés avec des préoccupations de curiosité bibliographique que l'esprit grec se manifestant et se déterminant suivant ses lois propres, dans la création des genres littéraires, comme dans l'évolution technique de ces genres, dans le mouvement général de la pensée comme dans le génie particulier des écrivains. » (p. XXXIII.)

L'*Introduction*, qui suit la *Préface*, nous initie aux qualités propres de la race grecque, aux mérites de sa langue, aux caractères dominants de sa littérature. La tentation était grande de verser dans le panégyrique : M. Croiset a su l'éviter. Ainsi un brillant exposé des aptitudes merveilleuses que cette race apportait aux choses de l'esprit se termine par cette remarque judicieuse : « Lorsqu'un peuple dispose de facultés si promptes et si variées, le danger pour lui, c'est de s'en servir en virtuose, au lieu de les adapter sérieusement à l'œuvre de la vie humaine. » Quant à la langue grecque, en même temps qu'elle est éminemment musicale, car l'accent s'y pose avec légèreté sur les mots sans les écraser ni les déformer, elle continue, aujourd'hui comme au temps de Platon et d'Aristote, à fournir sans peine à chaque science nouvelle un vocabulaire spécial et complet.

Il suffit d'un coup d'œil rapide jeté sur le titre de ce premier volume pour s'assurer que les épopées homériques en constituent le centre naturel. Les chapitres qui leur sont consacrés abondent en réflexions pénétrantes et en hypothèses presque toujours séduisantes, où se trahit une connaissance profonde de la vie hellénique dans ces temps reculés. La fameuse « question homérique » s'y trouve discutée avec finesse et tranchée dans un sens qui ne manquera pas de scandaliser dans notre pays plus d'un adhérent convaincu de la tradition. Sans supprimer radicalement la personne d'Homère, M. Croiset réduit en somme l'œuvre de l'illustre poète à quelques chants d'un relief exceptionnel. Voici, au surplus, la comparaison à laquelle il a recours pour éclairer sa pensée :

« S'il était permis d'exprimer ces faits par une image qui les rendrait plus sensibles, on pourrait dire que le premier poète avait élevé de sa main puissante, sur l'immense terrain de la légende, trois ou quatre tours superbes pour marquer l'espace qu'il s'y était réservé : ses successeurs les relièrent peu à peu les unes aux autres, d'abord par d'autres constructions poétiques, plus richement décorées, mais moins simples et moins grandioses ; puis, par une simple muraille destinée à fermer les intervalles qui restaient ouverts. » Ces additions

subséquentes s'appellent, dans l'ouvrage, « chants de développement et chants de raccord. »

Ce n'est point ici le lieu d'instituer une discussion savante : nous nous bornerons à l'une ou l'autre observation. Ainsi, d'une part, M. Croiset dépense une attention presque infinie à mettre en lumière des incohérences ou des contradictions entre les diverses parties de l'*Iliade* : de l'autre, il est plein d'admiration pour l'art avec lequel les Homérides ont accru et perfectionné les quatre ou cinq chants dont se composait le récit primitif. Quelle que soit l'habileté du critique, le réquisitoire nuit un peu à l'apologie, et réciproquement.

En second lieu, M. Croiset reconnaît dans la poésie d'Hésiode une heureuse adaptation d'éléments déjà préexistants. Mais il se hâte d'ajouter : « Ce qu'elle a d'admirable, c'est qu'elle a su les fondre de manière à en constituer des œuvres qui ont leur unité propre et leur physionomie distincte. Cette combinaison créatrice fut conçue et exécutée par un homme dont le caractère personnel est resté fortement empreint dans son ouvrage. » Et plus loin : « la Théogonie ne peut pas s'être faite peu à peu par une collaboration lente et multiple. Le lien des diverses parties est trop solide pour n'être pas dû à un seul auteur. » Pourquoi tant d'indulgence quand il s'agit d'Hésiode, tant d'exigence et de sévérité quand il s'agit d'Homère?

Si du fond nous passons à la forme, le livre ne mérite que des éloges : ce qu'il faut y louer sans réserve, c'est cette langue limpide autant qu'élégante, vrai modèle du style qui convient à une composition de ce genre. Les réflexions de l'homme de goût, vivement touché des belles choses, s'y marient sans effort aux démonstrations du savant et de l'érudit. On pourrait reprocher à telle page de contenir une énumération de noms et d'ouvrages trop mal connus pour réclamer une mention : mais, cette surabondance est d'autant plus digne d'excuse, que le lecteur est du moins assuré de ne manquer d'aucun renseignement essentiel.

C. Huit.

Histoire de la littérature néerlandaise en Belgique, par J. Stecher, professeur à l'Université de Liège, membre de l'Académie royale. Bruxelles, J. Lebègue (1886), in-8 de VIII-370 p.

Des peuples laborieux et sérieux comme les Hollandais et les Flamands ne pouvaient manquer d'approfondir l'histoire de leur commune littérature ; c'est surtout chez les premiers que cette étude a été faite par Jonckbloet, De Vries, Van Kampen, Ten Brinck, Van Vloten, Hofdijk, Visscher, Alberdingk Thijm ; mais dans ces derniers temps des Belges aussi, comme Snellaert, Blommaert, J.-H. Bormans, J.-Fr. Willems, Fr. de Potter, Serrure, ont pris part à ces recherches, et c'était bien naturel, puisque jusques et y compris le XVI[e] siècle, le flamand

et le brabançon furent les plus cultivés des idiomes néerlandais. M. Stecher, après avoir écrit nombre de monographies sur le sujet, les a résumées avec les travaux de ses devanciers dans le présent ouvrage qui, principalement destiné à ses compatriotes wallons, est par là même accessible aux lecteurs français, si ce n'est que les pièces de vers citées par-ci par-là auraient dû être, sinon traduites, du moins paraphrasées, comme l'auteur le fait parfois dans des versions plus élégantes que littérales. Sans négliger l'élément biographique, il s'est plutôt attaché à caractériser les œuvres et à les grouper dans de grandes divisions pour donner un tableau des principaux genres de littérature à chaque époque. Ses notices sont nécessairement très brèves et son coup d'œil rapide, mais pour l'usage de ceux qui en veulent savoir plus long il renvoie en général à la *Vlaemsche Bibliographie,* à la *Bibliotheca Belgica* de Van der Haeghen, au *Biographisch Woordenboek* de Huberts, Elberts et Van den Branden ; et en particulier aux éditions de chaque ouvrage et aux Mémoires qui s'y rapportent ; de sorte que nous avons là un manuel tout à la fois lisible et fort instructif de la littérature thioise de la Morinie et du bassin de l'Escaut ; matière presque inconnue en dehors des Pays-Bas, à en juger par l'insuffisance des notices qui lui sont consacrées dans les dictionnaires et les encyclopédies de l'Allemagne, de la France, de l'Angleterre, des pays Scandinaves.

La littérature néerlandaise commence en 1170 par un poème en dialecte limbourgeois (*Sinte-Servatius legende*) de H. van Veldeke, qui fut aussi l'un des plus célèbres *minnesingers* en mittel-hochdeutsch ; elle n'eut d'abord pas plus d'originalité que la littérature allemande de ce temps, et se borna à traduire ou plutôt à imiter du français divers poèmes des cycles carolingiens, de la Table-Ronde et de Troie. Notre auteur donne pourtant comme original le *Roman du Maure;* mais il admet avec Jonckbloet que *Van den vos Reinaerde,* le chef-d'œuvre de Wilhelm, médecin gantois du XIIIe siècle, est « une nouvelle rédaction d'un poème français, » et il critique Blommaert d'avoir « singulièrement exagéré l'originalité néerlandaise » de *Sinte Brandane.* La poésie religieuse, cultivée dans les cloîtres, s'est également inspirée d'œuvres latines et françaises. C'est aussi le cas pour une partie des nombreuses chansons; mais il en est dont, par exception, l'auteur est connu (les chants mystiques de Sœur Hadewich du couvent de Rodendale près Bruxelles), et d'autres qui, traitant de sujets nationaux, ne peuvent être empruntées ni pour le fonds ni pour la forme.

Ainsi, les poètes thiois, anciens ou modernes, sont le plus souvent des échos de la littérature française; le fécond Jacob van Maerlant lui-même (mort en 1299), que le Dr J.-T. Winckel veut mettre au niveau de Dante, prit modèle sur Robert de Borron pour son *Merlyn*; sur Benoist

de Sainte-More pour son *Roman de Troie;* sur Gauthier de Châtillon pour ses *Gestes d'Alexandre;* il tira sa *Rijmbibel* de l'*Historia scolastica* de Petrus Comestor et son *Spiegel historiael* du *Speculum majus* de Vincent de Beauvais, ce qui ne l'empêcha pas de dénigrer les « valsche walsche poëten » (les poètes trompeurs de la France), « die mer rimen dan si weten, » (qui en disent plus qu'ils n'en savent). Il avait sans doute le droit de prendre son bien là où il le trouvait; mais il aurait dû faire comme son continuateur, Jan van Boendale (mort en 1365) qui, n'aimant pas non plus la France, ne s'était du moins pas enrichi d'emprunts faits à nos poètes. Ce sont là les deux noms les plus saillants dans la foule de ceux que M. Stecher qualifie de poètes didactiques, mais qu'il pourrait plus justement appeler : auteurs de chroniques rimées. Il n'en a pas d'aussi remarquables à citer dans son intéressant chapitre sur les mystères et les sotties du moyen âge, qui d'ailleurs étaient souvent anonymes. Sous les ducs de Bourgogne, l'art dramatique fut cultivé avec plus de zèle que de succès par les chambres de rhétorique, qui donnaient des séances littéraires, organisaient des cortèges et des fêtes populaires, et jouaient des moralités, des tragédies et des farces. Un « facteur » de deux de ces chambres, Matthys de Castelein (1485-1550), prêtre d'Oudenarde, et auteur d'une poétique néerlandaise, ne composa pas moins de douze moralités, trente-six farces, trente-huit dialogues de table, et trente « pièces de char, » c'est-à-dire que l'on jouait dans les processions sur une scène ambulante. La prose thioise ne vint que longtemps après la poésie; quoiqu'elle fût employée dès le XIIIe siècle dans les actes, les sermons et les livres de piété, elle ne se développa au point de vue littéraire qu'au XIVe siècle, où l'on distingue les homélies et les ouvrages mystiques de Jan van Ruysbroec et le traité de chirurgie de Jan Ypermans.

A la suite des troubles de la Réformation, pendant lesquels la littérature sud-néerlandaise, représentée par Anna Bijns et Marnix de Sainte-Aldegonde, s'était élevée à une grande hauteur, elle tomba en pleine décadence dans les Pays-Bas espagnols. Ceux qui auraient pu lui faire le plus d'honneur, comme Joost van den Vondel, Cats, Simon Stévin, Heinsius, Jacob van Zevecote, s'étant établis dans les Provinces indépendantes, appartiennent à la littérature hollandaise, qui dès lors tint le premier rang dans les lettres néerlandaises. Tandis que celles-ci, rayonnant jusqu'en Allemagne et en Angleterre, servaient de modèle à Opitz et à Milton, celles-là retombèrent sous l'influence française et ne s'émancipèrent pas même pendant l'union de la Belgique avec la Hollande; mais, fait singulier! la renaissance n'eut lieu qu'après la séparation des deux pays. Les deux langues furent unifiées en 1864, lors de l'adoption de l'orthographe hollandaise par les Flamands, qui ne sont pas entrés les mains vides dans cette nouvelle

communauté littéraire. Ils apportaient en dot les romans de H. Conscience et de beaucoup d'autres, de nombreuses poésies, des œuvres dramatiques, encouragées par des concours et la fondation d'un grand théâtre flamand à Bruxelles. Tout indique qu'ils sauront aussi bien tenir leur rang qu'avant la rupture de l'union des dix-sept provinces. Les Français ne sauraient voir de mauvais œil cette noble émulation littéraire des Flamingants, mais s'ils avaient un conseil à leur donner, ce serait de n'y pas mêler de politique, de peur que la question de langue et de nationalité ne provoquât une nouvelle scission.

E. Beauvois.

HISTOIRE

Les Dernières Persécutions du IIIe siècle, *d'après les documents archéologiques,* par Paul Allard. Paris, Lecoffre, 1887, in-8 de xvii-412 p. — Prix : 6 fr.

M. Allard poursuit la tâche qu'il a entreprise de raconter l'histoire des premières persécutions contre l'Église. Aux deux volumes qu'il nous a déjà donnés vient s'ajouter celui-ci. Tout d'abord, il établit le contraste qui existe entre la persécution de Dèce et celle de Valérien, ordinairement confondues entre elles par les historiens; contraste dans le caractère des empereurs; Dèce, l'impitoyable ennemi des chrétiens, Valérien d'abord leur ami, subissant ensuite des influences étrangères, et par faiblesse devenant persécuteur ; contraste dans le mobile de la persécution : Dèce frappe la religion abhorrée, Valérien poursuit l'association riche, croit-il, dont il veut confisquer les biens : il punit de mort l'assistance à une réunion chrétienne considérée comme association illicite, tandis qu'il envoie seulement en exil le chrétien qui a refusé de sacrifier aux dieux. Les passions populaires si ardentes dans les deux premiers siècles sont refroidies : ce n'est plus un dénonciateur qui intente le procès criminel, c'est le magistrat qui poursuit d'office. La persécution cesse d'être religieuse et populaire pour devenir toute politique. Le savant historien établit le caractère assez discuté du premier édit de pacification religieuse donné par Gallien, épouvanté de la mort tragique de son père Valérien.

Gallien a-t-il établi entre l'Église et l'État un *modus vivendi* provisoire, ou accorda-t-il au christianisme, à la religion défendue, *religio vetita,* tous les droits des cultes reconnus ? M. Allard adopte cette dernière opinion. A ses yeux, l'acte par lequel l'empereur termina la persécution fut un véritable traité de paix, un accord formel entre l'État et l'Église. Cet acte, qui ne survécut pas à son auteur, montra du moins la route de l'avenir qui devait aboutir à l'Édit de Milan.

M. Allard établit ensuite la réalité des persécutions sous Claude le Gothique, Aurélien, Probus, Carinus et Numérien. Mais ces persécu-

tions qui violaient l'édit de Gallien furent dues au fanatisme païen, soit du sénat, soit de l'empereur, ce qui indique déjà une transformation dans les idées religieuses du monde païen. L'auteur s'arrête à l'avènement de Dioclétien.

M. Allard marche toujours appuyé sur les textes des historiens, sur les inscriptions, sur les actes des martyrs, sur les monuments archéologiques. Il discute ces documents, indique leur valeur, et ne laisse aucune question sans l'éclaircir. Il suit les diverses phases des persécutions, en Afrique, en Asie, etc., raconte les supplices, et donne sur une foule d'incidents des renseignements précieux. Dix notes en forme d'appendice traitent spécialement du tombeau de saint Corneille, des inscriptions de la crypte des saints Chrysanthe et Daria, de la mort de saint Sixte, de la crypte de saint Hippolyte, des sources de sa Passion, de l'identité du docteur Hippolyte avec le martyr de ce nom, de la découverte des reliques de saint Hyacinthe, etc... Bien écrit, ce livre plein de science offre en même temps une lecture attachante. Il est absolument nécessaire pour l'histoire de cette époque, car il la renouvelle. H. DE L'E.

Le Capitulaire de Kiersy-sur-Oise (877), *étude sur l'état et le régime politique de la société carolingienne à la fin du IX[e] siècle, d'après la législation de Charles le Chauve*, par ÉMILE BOURGEOIS, ancien élève de l'École normale supérieure, docteur ès lettres. Paris, Hachette, 1885, in-8 de 314 p. — Prix : 7 fr. 50.

Les hommes de notre génération peuvent, pour la plupart, se rappeler le temps où ils ont appris à l'école primaire que Charles le Chauve a fondé la féodalité par le capitulaire de Kiersy-sur-Oise, qui a solennellement reconnu l'hérédité des fiefs. Après le bon abbé Gautier ou un de ses pareils, ils ont répété que :

Vainqueur à Fontenay, des Normands maltraité,
Charles le Chauve établit la féodalité.

Or, il se trouve que le fond de ces vers ne vaut pas mieux que la forme. M. Bourgeois prouve péremptoirement que le capitulaire de Kiersy n'a nullement fondé la féodalité et qu'il fut tout simplement « un acte destiné à régler, en vue de circonstances spéciales, les rapports de certaines personnes et du roi. Ce n'est pas l'œuvre d'une royauté qui désarme, d'un empereur faible et aveugle ; c'est l'œuvre d'une royauté qui se défend. » Au surplus, les contemporains n'ont jamais considéré ce capitulaire comme la charte fondamentale d'une société nouvelle : ils n'en ont nullement multiplié les exemplaires, si bien que le capitulaire de Kiersy ne nous a été conservé que par un seul manuscrit.

Le premier chapitre est consacré à l'étude de ce manuscrit unique

et expose à cette occasion des vues intéressantes sur divers recueils de capitulaires. Le chapitre II contient l'analyse du capitulaire de Kiersy dont tous les chapitres sont étudiés en détail. Il s'agit maintenant de déterminer la portée précise des fameux articles 9 et 10, qui auraient consacré l'hérédité des bénéfices : pour y arriver, l'auteur fait d'abord connaître dans son troisième chapitre la situation de la société carolingienne en 876-877. Il est alors en mesure d'écrire le quatrième chapitre où il fixe le sens des articles 9 et 10 et démontre clairement qu'il n'y faut point voir autre chose qu'une mesure de circonstance. Donc l'interprétation traditionnelle des historiens qui y trouvent la charte constitutive du régime féodal est absolument erronée ; dans un chapitre très intéressant de littérature historique, M. Bourgeois suit le développement de cette interprétation. — Mais si le capitulaire de Kiersy n'est qu'une loi particulière et éphémère, « il n'est pas de loi si particulière qui, comparée aux autres lois contemporaines, ne nous éclaire sur l'état général de la société qui la produise. » De cette considération est né le dernier chapitre où M. Bourgeois s'attache, en comparant le capitulaire de Kiersy aux autres capitulaires, à dégager ce qu'ils peuvent avoir de commun et de général.

Ces idées générales peuvent être réduites à quelques points. D'après la législation carolingienne de cette époque, le principe qui doit maintenir l'ordre dans la société est moins le principe de la souveraineté des rois que celui du contrat par lequel les rois et leurs fidèles sont obligés, les uns envers les autres, à faire régner la concorde et la paix. Concorde des rois entre eux, union des fidèles avec les rois et des fidèles entre eux, obligations synallagmatiques qui lient les uns aux autres, voilà les fondements sur lesquels repose la société. En dernière analyse, c'est l'Église qui châtie ceux qui violent ces obligations, qu'ils soient rois ou simples fidèles. En effet, les rois « ne sont que le bras qui exécute, les évêques sont l'intelligence qui connaît les volontés de Dieu, interprète sa parole et la transmet aux rois et aux hommes. L'âme est supérieure au corps, l'esprit à la matière, les évêques à la royauté. » Aux évêques appartient donc la sanction suprême du contrat qui maintient le corps social.

Telle est la charpente de ce livre. La thèse principale n'en est point nouvelle ; le principal mérite de cette œuvre consiste moins dans la démonstration de cette thèse que dans les études dont cette démonstration a été l'occasion. Ainsi l'auteur a été amené à tracer de la société carolingienne à la fin du règne de Charles le Chauve un tableau où l'on aime à constater des idées personnelles, des vues d'ensemble et une vaste érudition. Toutefois il est regrettable, à mon avis, que M. Bourgeois se soit attaché à décrire la société d'après les textes de lois ou les œuvres de prélats tels qu'Hincmar : les faits répondent assez mal

à ces aspirations idéales des législateurs et des théologiens. Par exemple, on croirait que sous ce régime l'Église est maîtresse de la société : or, nulle période n'a été pour l'Église plus féconde en dangers, en luttes, en persécutions de détails; les grands exploitent les dignités ecclésiastiques, pillent les biens d'Église et entravent toute réforme. Sans doute M. Bourgeois a reconnu ces désordres; mais il n'insiste pas suffisamment, à mon avis, sur la différence immense qui sépare la réalité des théories qu'il expose si bien. Qu'il me soit encore permis de relever une affirmation qui me semble quelque peu exagérée : « Dans notre siècle même, écrit l'auteur, on a dû attendre les travaux de M. Fustel de Coulanges pour retrouver, en face des théories qui ont cours encore aujourd'hui sur les origines du régime féodal, cette opinion essentiellement vraie que la féodalité n'est pas une création de la raison, mais de la nature, et qu'elle s'explique comme tous les régimes politiques, non par la volonté d'un législateur souverain, mais par les intérêts des sociétés (p. 203). » Beaucoup estimeront que la science historique était plus avancée il y a quinze ans, et, si considérable qu'ait été le rôle de M. Fustel de Coulanges, se refuseront à croire qu'il ait le premier révélé la vérité sur les origines du monde féodal.

P. F.

André Doria. *Un amiral condottière au* XVI[e] *siècle*, par ÉDOUARD PETIT, docteur ès lettres. Paris, Quantin, 1887, in-8 de XVI-391 p. — Prix : 7 fr. 50.

D'ordinaire, les auteurs de « monographies » sont fort enclins à prendre parti pour leur « héros, » et à tomber dans le panégyrique. D'un personnage ordinaire ils feraient volontiers un grand homme, et de documents nouveaux, ils sont tentés de conclure à des mérites inconnus. C'est plutôt par l'excès opposé que pécherait M. Éd. Petit. Ses recherches, fort complètes et fort minutieuses, sur André Doria, ne font ni aimer ni estimer le célèbre marin génois. De son introduction à sa conclusion, en passant par les divers épisodes de son récit, l'auteur s'attache à montrer que Doria ne fut guère qu'un aventurier de génie, un « condottière, » louant ses services et les navires de Gênes, tantôt au roi de France, tantôt au pape, tantôt à l'empereur ou plutôt au roi d'Espagne, sacrifiant même les intérêts de sa patrie aux siens propres, très âpre au gain, très jaloux de son autorité, ne comprenant que le gouvernement aristocratique, mais à la condition qu'il en soit le chef, et que, s'il lui faut obéir à un maître, ce maître soit le grand empereur Charles-Quint.

« André Doria, dit M. Petit, a joui à Gênes, en Italie, en Europe, d'une réputation usurpée. Comédien consommé, il a su jouer son rôle de patriote désintéressé jusqu'après sa mort. Il a su tromper la posté-

rité, comme il a trompé ses contemporains. Gênes a certes le droit de s'enorgueillir du glorieux marin ; mais elle devrait cesser de l'appeler « Père de la patrie, restaurateur de la liberté ; » car sa patrie, il l'a livrée à l'étranger, la liberté, il l'a confisquée à son profit. André Doria a été payé, honoré, encensé par Charles-Quint, pour donner Gênes et l'Italie à l'Empire ; mais Gênes et l'Italie peuvent-elles aimer et estimer l'homme qui a forgé leurs chaînes ? C'est bien assez qu'André Doria ait pu obtenir l'impunité de son vivant ; il est juste aujourd'hui, il est moral de condamner sa mémoire. »

Le jugement est, à coup sûr, net et sévère. Peut-être demanderait-il à être étudié par les historiens italiens, mieux à même que nous d'apprécier la conduite de Doria vis-à-vis de la péninsule. Au point de vue français, il nous est difficile de défendre l'homme qui, après avoir été notre allié, fut l'ennemi le plus implacable et le plus dangereux de notre pays.

Aussi, laissant de côté cette thèse, il ne nous reste plus qu'à signaler les deux parties qui nous ont semblé les plus neuves : la trahison de 1528, et la conjuration de Fiesque.

Les griefs de Doria contre François I[er] étaient-ils imaginaires, et peut-on reprocher au roi de France de n'avoir pas su conserver à son service un allié aussi utile ? M. Petit démontre que le prince et ses ministres n'ont rien eu à se reprocher, que Doria méditait depuis longtemps de passer à l'empereur, dont son ambition pouvait tirer meilleur parti ; et, de fait, à compter de cette époque, l'union du marin et des Espagnols fut si intime, qu'on ne peut nier, étant donné le caractère de l'amiral, que l'intérêt n'y ait tenu une grande place. Le poignant épisode de la conjuration de Fiesque est également bien remis en lumière ; ce fut un réveil de l'indépendance d'une partie de la noblesse génoise contre un despotisme, que bien des patriotes n'acceptaient pas sans protestation. L'avide cruauté avec laquelle Doria la réprima fait peu d'honneur à sa grandeur d'âme. Quant aux luttes maritimes, si héroïques, contre Barberousse et Dragut, l'auteur les a résumées avec exactitude ; mais elles étaient depuis longtemps connues. Ce qui ne l'était pas, c'est la masse de documents, imprimés ou inédits, que M. Éd. Petit a signalés ; ils donnent au livre sa vraie valeur, qu'aucun érudit ne contestera.

G. Baguenault de Puchesse.

Charles V, sa cour, son gouvernement, *1377-1380. Extraits des « Grandes chroniques de France, »* etc., publiés par B. Zeller, maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris. Paris, Hachette, 1886, petit in-16 de 188 p. et 15 gr.

Charles VI, *le gouvernement des oncles, les Marmousets, la folie, 1380-1400,* par le même. Ibid., 1886, petit in-16 de 185 p. et 23 gr.

Louis de France et Jean-Sans-Peur, *Orléans et Bourgogne, 1400-1409*, par le même. Ibid., 1886, petit in-16 de 160 p. et 15 gr.

La France anglaise, *Azincourt et le traité de Troyes, 1415-1422,* par le même. Ibid., 1886, petit in-16 de 183 p. et 19 gr.

Charles VII et la monarchie absolue, *1438-1461,* par le même et A. LUCHAIRE. Ibid., 1886, petit in-16 de 176 p. et 15 gr.

Charles IX et François de Guise, *la première guerre de religion, 1560-1563,* par le même. Ibid., 1887, petit in-16 de 181 p. et 12 gr.

Le Règne des Mignons, *le duc d'Alençon et les Pays-Bas, 1578-1587,* par le même. Ibid., 1887, petit in-16 de 188 p. et 10 gr. — Prix de chaque brochure : 0 fr. 50.

Le but de M. B. Zeller est de composer une histoire de France « dans laquelle les contemporains seuls ont la parole pour raconter ce qu'ils ont vu par eux-mêmes, ou appris soit de témoignages authentiques, soit de traditions très rapprochées du temps où ils écrivent. » Cette histoire telle que l'a conçue l'auteur, ou plutôt l'éditeur, est une œuvre de vulgarisation tendant à faire connaître le plus possible et à mettre à la portée de tous nos anciennes annales. L'idée n'est pas neuve, et sans parler ici de la « Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire » qui a été récemment inaugurée, nous possédons la « Collection de Petits Mémoires sur l'histoire de France », publiée sous les auspices de la Société bibliographique, et la « Collection de Chroniques et Mémoires » éditée par la Société de Saint-Augustin. On s'est donc déjà préoccupé de répandre nos anciennes chroniques. Le plan suivi par M. Zeller dans l'exécution de son projet diffère beaucoup de celui de ses devanciers ; en effet, au lieu de donner successivement le texte intégral des chroniques, il juxtapose des extraits des plus importants Mémoires, de manière à former un récit continu. La mise à exécution de ce plan présente de sérieuses difficultés. Comment éviter les redites et accorder entre eux des récits parfois contradictoires et tirés de sources si diverses ? Comme beaucoup d'historiens modernes, les annalistes du moyen âge s'attachent trop souvent à un parti, dont ils ont soin de passer les faiblesses sous silence. Les cinq premières brochures dont nous avons transcrit les titres se rapportent à la période si troublée de la guerre de Cent ans. La France est bientôt divisée en deux partis : d'un côté, les Armagnacs ou Orléanais, de l'autre, les Bourguignons, qui se disputent le pouvoir tombé des mains de Charles VI. Par suite de circonstances que nous n'avons pas à rappeler ici, les premiers restent les représentants de l'autorité royale, tandis que les seconds livrent la France à l'étranger. Mais chaque faction trouve dans quelques-uns de ses partisans dévoués, des historiographes plus ou moins officiels ; Monstrelet, Mathieu d'Escouchy et le Bourgeois de Paris représentent à des degrés divers les idées bourguignonnes; les rédacteurs des

Grandes Chroniques, Berry et les deux Cousinot subissent l'influence orléanaise. Il y a fort à faire pour concilier entre eux tous leurs récits; mais M. B. Zeller a laissé ce soin à ses lecteurs et s'est contenté de reproduire les idées des chroniqueurs sans les juger.

Les *Grandes Chroniques* et l'œuvre si étendue de Froissart sont les principales sources mises en œuvre pour la fin du XIVe siècle; à côté d'elles on trouve citées la *Chronique de Bertrand du Guesclin,* de Jean Cuvelier, les œuvres de Christine de Pisan, d'Eustache Deschamps, de Jean Juvénal des Ursins. Il nous semble qu'il était inutile de reproduire textuellement, dans chacune des deux brochures consacrées à Charles V et à Charles VI, les notices de l'éditeur sur Froissart et Eustache Deschamps; il n'est pas permis de parler de Froissart sans citer l'édition dont M. S. Luce poursuit la publication sous les auspices de la Société de l'histoire de France. Aux chroniqueurs déjà mentionnés il faut ajouter pour le XVe siècle, Monstrelet, Olivier de la Marche, Mathieu d'Escouchy, Jacques du Clercq, Jean Chartier et le Bourgeois de Paris. M. B. Zeller connaît bien la Collection de la Société de l'histoire de France; pourquoi n'a-t-il pas consulté l'édition de la chronique de Mathieu d'Escouchy, qui en fait partie? Tous les érudits écrivent aujourd'hui Mathieu « d'Escouchy » et non « de Coucy. » M. B. Zeller semble ignorer aussi que M. Tuetey a donné une excellente édition du *Journal d'un Bourgeois de Paris,* qui figure dans la Collection de la Société de l'histoire de Paris, et il ne fait aucune mention de l'identification du Bourgeois de Paris avec Jean Chuffart, identification proposée par M. Tuetey et qui méritait d'être rappelée, bien qu'elle ne fût pas absolument certaine. Il résulte des *Positions* de la thèse soutenue, il y a deux ans, à l'École des chartes, par notre collaborateur M. Stein, que la date la plus admissible pour la naissance d'Olivier de la Marche est 1425 et non 1426, comme paraît le croire M. B. Zeller. En résumé, si pour le XIVe et le XVe siècles, les extraits sont, en général, assez bien choisis, nous croyons que l'on pourrait faire maintes critiques sur la reproduction des textes et sur les notices qui les accompagnent.

M. B. Zeller a emprunté l'histoire des rapports de Charles IX et de François de Guise et de la première guerre de religion aux lettres de Catherine de Médicis, aux Mémoires de Claude Haton, prêtre catholique, à la vie de Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes, racontée par son fils Jean de Saulx, vicomte de Tavannes, aux Mémoires de Michel de Castelnau, sieur de la Mauvissière, à ceux de Jean de Mergey, capitaine protestant, aux œuvres de Brantôme, aux Commentaires de Blaise de Monluc, catholique ardent, et à l'Histoire d'Agrippa d'Aubigné, son émule dans le camp protestant. Enfin l'éditeur cite encore l'*Histoire de Béarn et de Navarre* de Nicolas de Bordenave, autre

protestant; les lettres d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret; et les Mémoires de Marguerite de Valois. On le voit, les sources sont variées et parfois d'origine tout opposée; les chroniqueurs huguenots sont cités à côté des annalistes catholiques. Puisse M. Zeller être plus heureux sur le terrain historique que Charles IX ne le fut sur le terrain religieux, quand, dans le but d'arriver à une conciliation entre les fidèles des deux religions, il réunit à Poissy (juillet 1561) une assemblée où les ministres protestants et les prélats catholiques « disputèrent l'espace de trois mois, » sans pouvoir s'entendre! « Il fut impossible, dit Michel de Castelnau, d'accorder entre eux un seul article. »

Plusieurs des recueils que nous venons de citer ont encore fourni la matière de la brochure consacrée au *Règne des Mignons;* nous devons y ajouter : les Mémoires-journaux de l'Estoile, les Mémoires de Henry le Grand, rédigés par Maximilien de Béthune; les lettres missives du même roi, les œuvres historiques de Pierre Mathieu, de Palma Cayet, de Henri Davila et de Jacques-Auguste de Thou. D'après tous ces travaux, M. Zeller nous présente le tableau des intrigues mesquines ourdies à la cour du dernier des Valois et des fréquentes querelles suscitées entre Henri III et son frère, l'ambitieux duc d'Alençon. A ces luttes de cour succèdent bientôt des combats; les Guises, retirés de la cour, organisent la résistance, et la mort de Henri III leur donne bientôt le pouvoir que le nouveau roi de France aura tant de mal à conquérir.

A la fin de chacune des brochures de cette collection, M. B. Zeller a placé de courtes notices, dans lesquelles il a parfois indiqué l'édition des Mémoires cités qu'il considère comme la meilleure; il eût été bon de fournir ce renseignement dans chaque notice. Les gravures qui ornent ces petites brochures sont exécutées avec un soin que l'on n'est pas accoutumé à rencontrer dans des travaux de vulgarisation d'un prix aussi modique.

Ach. Le Vavasseur.

La France sous l'ancien régime. *Le Gouvernement et les Institutions,* par le Vte de Broc. Paris, Plon et Nourrit, 1887, in-8 de 424 p. — Prix : 7 fr. 50.

L'ancien régime, combien en parlent et combien peu le connaissent, malgré les importants travaux dont il a été l'objet! Mais, de nos jours, que de gens craignent les études sérieuses et aiment mieux accepter quelque jugement tout fait, imprimé dans un manuel succinct et sans critique historique, comme celui de Paul Bert, que de se rendre compte par eux-mêmes des accusations et de la défense! L'œuvre magistrale de Tocqueville, celle de MM. Taine et de Lavergne, les recherches si consciencieuses et si attrayantes de M. Babeau paraissent trop considérables à des esprits futiles et légers. M. le vicomte de Broc a

pensé qu'il y avait là quelque chose à faire, et il a résumé dans un substantiel volume ses propres observations et celles de ses devanciers. Il passe successivement en revue, dans une série de chapitres, le pouvoir royal, la Cour, les Conseils du roi, les Ministres, l'Armée, les Intendants et les Gouverneurs, la Justice, les Finances, l'Administration municipale, les Classes, donnant sur chaque rouage de l'ancienne société des détails nets et précis. Il n'est ni un apologiste à outrance, ni un détracteur systématique ; il signale le bien et constate le mal. Il ne dissimule pas les abus, le mauvais système d'impôts, la vénalité des charges, etc. ; mais il montre aussi tout ce qu'il y avait de bon dans la stabilité, dans le pouvoir suprême, la force du sentiment d'honneur dans les hautes classes dirigeantes, la haute culture de l'esprit, l'indépendance et l'intégrité de la magistrature parlementaire. Il montre surtout les efforts faits sous Louis XVI pour réformer les abus et la prospérité dont a joui la France à la fin de l'ancien régime, prospérité constatée par tous les voyageurs. Un préjugé très répandu contre lequel M. le vicomte de Broc s'élève justement, c'est de croire que la noblesse était un corps fermé ; c'était un corps ouvert au contraire, nous dirons volontiers trop ouvert, car une foule de charges qu'achetaient les bourgeois conféraient la noblesse et en même temps l'exemption des impôts, qui par là-même retombaient plus lourdement sur le peuple. Et cependant ce peuple était riche et possédait déjà une partie notable du territoire; des érudits comme MM. de Foville et Leroy-Beaulieu ont établi que la propriété était au moins aussi divisée, sinon plus, il y a cent ans qu'aujourd'hui. Une autre remarque très judicieuse de M. de Broc, c'est que, pendant les derniers âges de la monarchie, le pouvoir réel était presque tout entier entre les mains de la bourgeoisie ; c'est à elle qu'on demandait les intendants des provinces et la plupart des ministres : preuve évidente que la fameuse formule de Siéyes était une phrase sonore, mais une pensée fausse. Et il en est de même de bien d'autres accusations ; l'histoire mieux connue en fait justice, et des livres comme celui de M. le vicomte de Broc, tableaux bien faits et résumés consciencieux, aideront beaucoup à ces légitimes satisfactions. M. de la Rocheterie.

Recherches et Notices sur les députés de la Bretagne aux États généraux et à l'Assemblée nationale constituante de 1789, par René Kerviler. Rennes, Plihon et Hervé, 1888, in-8 de 426 p.

Ce premier volume, comprenant les noms depuis Allain jusqu'à Hunault, contient des notices sur quarante-trois députés bretons; l'auteur n'est pas tout à fait à la moitié de la tâche qu'il s'est imposée. Disons dès à présent, et une fois pour toutes, que M. Kerviler traite ce

sujet délicat avec une indépendance et un tact qui ne se démentent pas. Sans noircir son tableau il sait dire la vérité, rendre justice à chacun, éviter les allusions qui seraient trop pénibles pour les descendants de ces personnages et mettre en œuvre, avec le soin méticuleux qu'il apporte à tout ce que trace sa plume, une collection énorme de notes et de documents ; enfin, la lecture de ces notices est véritablement attachante. Ces *Recherches* constituent une contribution précieuse à l'histoire de la Révolution dans l'Ouest. Pour se rendre un compte exact d'une époque, pour apprécier sûrement les causes des événements, il n'est pas de meilleur moyen que de connaître exactement le caractère et la conduite de chacun des acteurs qui y a joué un rôle. C'est ce que M. Kerviler met sous les yeux de ses lecteurs, et il le fait avec d'autant plus de sûreté qu'il a à sa disposition des Mémoires, des correspondances et des matériaux intimes dans lesquels il n'a qu'à choisir.

A. de B.

Les Guerres de la Révolution. II. *Valmy,* par Arthur Chuquet. *La Retraite de Brunswick,* par le même. Paris, Cerf, 1887, 2 vol. in-16 de 264 et 271 p. — Prix de chaque volume : 3 fr. 50.

M. Arthur Chuquet poursuit le cours de ses intéressantes études sur la campagne de 1792 : après *la Première invasion prussienne,* voici *Valmy* et *la Retraite de Brunswick.* C'est le récit de la courte campagne de l'Argonne, fait d'après de nombreux documents français et étrangers, empruntés aux archives de la Guerre et aux Mémoires du temps ; c'est aussi le récit des fautes nombreuses commises par les deux généraux ennemis. Comme le dit justement l'auteur : « les deux adversaires font assaut de maladresse ; si l'un commet une faute, l'autre la répare, pour ainsi dire, en commettant une erreur plus grande encore. » Brunswick eut le tort, — mais, c'était le tort de son caractère et de son temps — de ne pas pousser vigoureusement une pointe en poursuivant Dumouriez avant qu'il n'eût reçu ses renforts et lorsque son armée était en proie à la panique de Montcheutin ; mais la grande faute des alliés fut d'entreprendre une campagne de cette importance, avec des forces insuffisantes. Eussent-ils eu raison de la résistance de Dumouriez, ils fussent arrivés sous les murs de Paris avec trente mille hommes ; pouvaient-ils s'emparer de la capitale avec une si faible armée ? Mais les émigrés leur avaient tant répété qu'il suffirait de passer la frontière pour voir la France entière se soumettre, qu'ils avaient fini par le croire ; lorsqu'ils virent que l'armée qu'on leur disait démoralisée se battait vigoureusement et que les populations leur étaient hostiles, ils furent tout décontenancés, et ce désappointement les rendit irrésolus et hésitants. Puis la nature vint au secours de la France, une pluie de cinquante jours détrempa les chemins ; la

dysenterie décima les rangs des coalisés, et, après la canonade de Valmy, il fallut rétrograder, et rétrograder dans les plus déplorables conditions. Brunswick se montra alors meilleur diplomate qu'il n'avait été bon général. Il parvint à abuser Dumouriez, Kellermann et les commissaires de la Convention en leur laissant entrevoir un rapprochement avec la Prusse qui flattait leur vanité, et, grâce à ce mirage, il obtint de sortir de France sans être inquiété dans sa retraite. Telle est l'explication vraie de l'étrange inaction de l'armée française de Valmy à la frontière ; elle semble accompagner l'armée prussienne pour l'escorter plutôt que pour l'attaquer. La retraite fut commandée par le déplorable état des troupes alliées ; elle se fit sans combat pour que les généraux français crussent à une alliance dont on les leurra habilement, sans avoir, à ce moment du moins, aucune intention de la réaliser. C'est là un double point très contesté, mais que M. Chuquet nous semble avoir mis en pleine lumière par des documents irréfutables. C'est la conclusion et ce n'est certes pas la partie la moins intéressante de ces deux très intéressants volumes.

M. DE LA ROCHETERIE.

Les Familles françaises à Jersey pendant la Révolution, par le comte RÉGIS DE L'ESTOURBEILLON. Nantes, Forest et Grimaud, 1886, in-8 de 680 p.

M. de l'Estourbeillon, chercheur infatigable, a publié depuis quelques années un grand nombre de travaux, parmi lesquels je citerai en particulier son *Essai sur les Frairies*, qui l'ont mis au premier rang des travailleurs bretons. Les recherches sur *les Familles françaises à Jersey pendant la Révolution,* qu'il nous présente aujourd'hui, ont notablement élargi son cadre habituel et nous ont valu un énorme volume qui contient un nombre presque incalculable de documents précieux pour la biographie de toutes les familles émigrées dans les îles anglo-normandes. Guidé par sa pieuse affection pour un aïeul né à Saint-Hélier en 1794, il profita des excursions du Congrès d'archéologie à Caen en 1883 pour rechercher ses traces à Jersey et découvrit chez le recteur de la mission catholique de Saint-Thomas une grande partie des cahiers sur lesquels les ecclésiastiques émigrés avaient inscrit en secret tous les actes de l'état civil des familles réfugiées à Jersey pendant la Révolution. Ces trente cahiers in-folio contenaient près de quatre cents actes intéressant plus de douze cents familles, et ce livre est le résultat de leur dépouillement et de leur sérieux examen. Les noms de famille sont disposés par ordre alphabétique, et à la suite de chacun d'eux, avant de reproduire l'acte de Jersey, M. de l'Estourbeillon donne une notice sommaire sur l'origine de la famille, les princi-

pales alliances et les armoiries ; le tout accompagné de notes historiques et généalogiques souvent plus étendues que le texte lui-même. Cette première liste est suivie d'un tableau des ecclésiastiques réfugiés à Jersey pendant la Révolution, qui contient plus de quatre mille noms avec des notices biographiques toutes les fois qu'il a été possible d'en composer. Enfin des pièces justificatives et une très précieuse table alphabétique des noms de famille complète cet ouvrage qui doit entrer dans toutes les bibliothèques réservant une place aux biographies et aux notices généalogiques. M. de l'Estourbeillon a annexé vingt pages d'additions et corrections à son livre. Il était matériellement impossible que des erreurs typographiques ne se glissassent point dans une telle multitude de noms. Je pourrais en relever quelques-unes qui ne figurent pas à cet annexe, comme *Ruant* de la Tribonnière pour *Ruault*, ou autres de même importance ; mais ce serait me montrer trop minutieux, et je me plais à constater la conscience scrupuleuse qui a présidé à cette publication. RENÉ KERVILER.

Mémoires et Correspondance du comte de Villèle. Tome I[er]. Paris, Perrin, 1888, in-8 de v-514 p. avec portrait. — Prix : 7 fr. 50.

Rien ne pouvait être plus intéressant que les *Mémoires* de M. de Villèle. Ministre pendant sept ans sous la Restauration, et avant comme après mêlé à tous les débats des Chambres, M. de Villèle a dû savoir beaucoup de choses ; avec sa droiture de jugement il a pu depuis apprécier les événements auxquels il avait pris part. Écrits par lui et racontés par ses confidents, que de souvenirs à recueillir ! Malheureusement, c'est en 1839 qu'il se décida à rédiger les *Mémoires*, réclamés par sa famille et ses amis, et dès 1841, atteint d'un mal douloureux, il ne put les continuer : ils s'arrêtent à l'année 1816. Faut-il espérer qu'on aura pu mettre en écrit ses confidences, ses appréciations, ses jugements ? La correspondance qu'il entretint avec son père pendant les années antérieures à son ministère suppléera au récit, mais les réflexions manqueront ; elle offre toutefois un récit vivant des incidents et des discussions qui marquèrent les premières années du règne de Louis XVIII, et, à ce point de vue, elle est très intéressante. Elle fait connaître exactement les pensées de M. de Villèle, les vues qui l'animaient, les sentiments auxquels il obéissait. Pour l'époque du ministère, on promet de nous donner une série de lettres d'un puissant intérêt, entre autres celles adressées, pendant le congrès de Vérone, à M. de Montmorency, et pendant la guerre d'Espagne au duc d'Angoulême. Les deux petits-fils de M. de Villèle qui ont donné leurs soins à cette édition annoncent qu'ils n'inséreront qu'un petit nombre de passages extraits des notes que leur aïeul avait l'habitude d'inscrire chaque soir sur un carnet, parce que, disent-ils, ces documents com-

muniqués à M. Alfred Nettement ont été par lui utilisés dans son *Histoire de la Restauration*. Nous regretterions vivement que leur publication intégrale n'eût pas lieu. Dans l'ouvrage de M. Nettement ces notes sont dispersées ou fondues dans les volumes : il serait très important, ce me semble, de les retrouver toutes réunies dans leur ordre chronologique. L'intérêt sera très vif, car on aura ainsi, jour par jour, le premier sentiment éprouvé, le premier jugement porté. Nous croyons très utile de donner la série complète des notes des carnets.

Le récit des premières années de la vie de M. de Villèle, alors qu'il était officier de marine, nous fait connaître les impressions que subit sa jeunesse et les péripéties qui l'ont amené jusqu'à la maturité. Revenu de l'île Bourbon en France, il raconte avec quel arbitraire et quelle cynique violence l'administration impériale extorquait de l'argent aux plus imposés ; il dit les vexations auxquelles on était en butte ; à ce point que les armées étrangères furent regardées par les populations comme des libératrices. Elles n'avaient aucune idée de restaurer les Bourbons, et ceux-ci étaient en France si peu connus que, même dans la famille de M. de Villèle, on ignorait que Mme la duchesse d'Angoulême n'eût pas d'enfant. On revient à eux soudain, spontanément, et ce fut un vrai prodige. Mais les hommes de la Révolution restaient, et au lieu de profiter de ce moment de retour à la monarchie pour ruiner leurs principes, on les ménagea ; les puissances séduites par ces hommes contribuèrent à donner au gouvernement de la Restauration une direction que M. de Villèle jugeait déplorable, la continuation de l'état révolutionnaire en France n'étant en effet, dit-il, que la conséquence des erreurs commises par les souverains en 1814. Rien n'est plus curieux que les notices si précises données par M. de Villèle sur les hommes d'alors, Vitrolles, Dambray, baron Louis, Sémonville, si funeste à la Restauration, « un des révolutionnaires de bonne compagnie les plus adroits, les plus insinuants, les plus insaisissables qui aient jamais existé, » etc. M. de Villèle fait remarquer le contraste qui existe entre la dignité du préambule et les fatales concessions de la fin de la Déclaration de Saint-Ouen, conservées par la Charte, qui ont été décisives pour l'avenir de la Restauration. Il ne se l'expliquait que par ce mélange de qualités éminentes et de regrettables faiblesses qu'il y avait en Louis XVIII. « Le roi consentit, dit M. de Villèle, à tout ce qu'on lui proposa d'octroyer lui-même, et il ne parut pas se douter de la portée des concessions qui livraient sans défense le gouvernement légitime à la merci de ses ennemis. » M. de Villèle, en effet, montre les difficultés préparées à la marche du gouvernement royal par les concessions faites dans la Charte aux principes et aux hommes de la Révolution. « Le malheur, dit-il, veut que le Roi et son ministère sont toujours prêts à donner des garanties aux révolutionnaires et ne

veulent jamais en exiger d'eux. » Oubli total de ses partisans, ménagement excessif pour ses ennemis, telle est la ligne de conduite du gouvernement royal. — M. de Villèle ne déguise pas les fautes commises en 1814 et 1815, mais il ne doute pas de l'existence d'une conjuration dont les ministres eux-mêmes ne perdaient jamais une occasion de préparer le succès. Ce succès arriva en mars 1815. M. de Villèle condamne le retour de Napoléon car, dit-il, c'est « l'attentat le plus coupable et le plus insensé dont un peuple ait jamais été la victime. »

Chaque page des *Mémoires* est marquée par un fait curieux ou une réflexion saisissante. Assurément, tout le monde n'adoptera pas les jugements portés par M. de Villèle sur tel homme ou tel acte, mais il faudra en tenir compte. M. de Villèle n'est pas un écrivain qui parle à la légère, c'est un homme d'État, mêlé plus ou moins pendant quinze ans aux affaires du pays, qui dépose ici de ce qu'il a vu, su ou fait, afin d'être utile à son pays : il n'écrit pas une apologie, mais donne une narration simple et véridique. D'autres ont raconté autrement : il faut comparer et juger. M. de Villèle y conviait lui-même ceux qui devaient lire les pages qu'il avait l'intention d'écrire. Son désir, en adressant, comme il avait la pensée de le faire, la seconde partie de ses *Mémoires* à l'héritier légitime des rois qu'il avait servis, était de lui faire trouver quelque lumière sur les exemples à suivre, les erreurs et les fautes à éviter dans la direction des affaires de l'État.

L'ouvrage publié ici, et malheureusement inachevé, devra être lu : il a sa place marquée au milieu des livres nombreux déjà qui viennent jeter la lumière sur l'histoire de la Restauration. Nous espérons que les trois volumes qui doivent suivre celui-là ne se feront pas longtemps attendre, car on doit être très désireux de connaître les documents qui nous sont annoncés. Les lettres de M. de Villèle données dans ce premier volume sont déjà du plus haut intérêt.

H. DE L'E.

Wissembourg au début de l'invasion de 1870. *Récit d'un sous-préfet*, par EDGARD HEPP. Paris, Berger-Levrault, 1887, gr. in-8 de 118 p. — Prix : 3 fr.

Voilà une des plus intéressantes monographies que nous ayons lues sur la malheureuse campagne de 1870. Sous-préfet de Wissembourg au moment de la déclaration de guerre, M. Edgard Hepp a été à même de constater de visu l'imprévoyance et l'inertie de ceux qui du haut de la tribune du corps législatif, affirmaient que l'ennemi ne nous prendrait point au dépourvu. Et véritablement il faut lire ces pages pour se rendre compte du point où fut poussé l'incurie, la présomption en cette époque néfaste. Jamais l'*oculos habent et non videbunt* de l'Écriture ne fut mieux appliqué qu'à ces aveugles de bonne volonté. L'au-

teur de la brochure que nous avons sous les yeux nous raconte de quelle façon, placé en première ligne pour bien voir et pour bien entendre, il s'était mis en mesure d'adresser au gouvernement français de nombreux renseignements sur les agissements de l'ennemi. Or, quand déjà les éclaireurs allemands avaient à diverses reprises pénétré sur notre territoire, quand plusieurs fois ils avaient détruit nos voies ferrées, coupé nos lignes télégraphiques, M. Hepp recevait de Paris l'ordre de « modérer son zèle » ou des télégrammes dans le genre de celui-ci par exemple : « Rassurez les populations et calmez vos inquiétudes; toutes les mesures sont prises pour garantir la frontière. » Un peu plus tard, M. Chevandier de Valdrome, ministre de l'intérieur, écrivait au préfet de Strasbourg : « Il est important que tout en conservant son dévouement et son activité, M. Hepp mette plus de circonspection dans ses communications. » Cette douche d'eau glacée, jetée par un homme qui ne voulait pas être « fatigué » par les avertissements patriotiques d'un subordonné qui y voyait plus clair que lui, ne découragea pas M. Hepp. « Préoccupé du scepticisme et de la sérénité d'esprit où l'on paraissait se complaire, le sous-préfet de Strasbourg » s'apprêta « au risque de fatiguer, à continuer de mander tout ce qu'il savait » quand l'invasion prussienne, pénétrant en France comme une trombe soudaine, vint rendre inutiles et impossibles ses communications. On lira avec un vif et triste intérêt tout ce qui touche à ce combat de Wissembourg, première étape de cette campagne funeste qui devait nous coûter, avec notre prestige et notre grandeur militaire, deux provinces et cinq milliards de francs.

Comme nous le disions en commençant, le livre de M. Hepp est, à chaque page, d'un vif intérêt : nous devons savoir gré à l'auteur d'avoir fourni à l'histoire de la campagne de 1870 un document d'une valeur réelle.

A. de S.

La Bataille de Sedan, *les véritables coupables*, par le général de Wimpffen. *Histoire complète, politique et militaire, d'après des matériaux inédits*, élaborés et coordonnés par Émile Corra. 6e édition. Paris, P. Ollendorff, 1887, in-12 de li-328 p. — Prix : 3 fr. 50.

La race des amis maladroits n'est pas près de s'éteindre, et tant que vivra le monde nous assisterons au spectacle de l'ours écrasant sous un pavé la tête de son maître pour lui éviter la piqûre d'une mouche. Jusqu'à ce jour, tous les gens qui avaient étudié d'un peu près la guerre de 1870 s'étaient mis d'accord pour reconnaître que la conduite du général de Wimpffen à Sedan avait été aussi malencontreuse que ténébreuse, et pour trouver que le successeur du maréchal Mac-Mahon avait fait preuve en cette circonstance d'une incapacité qui n'avait eu d'égale que sa suffisance. Les faits auxquels nous faisons allusion avaient donné lieu, il y a quinze ans, à une très vive polémique entre divers person-

nages haut placés dans la hiérarchie militaire, polémique à la suite de laquelle le signataire responsable de la capitulation de Sedan était resté sur le carreau sans pouvoir se relever. Depuis cette époque le général de Wimpffen est mort et ses adversaires avaient dit : respect à sa tombe, quand est venu un de ces amis redoutables dont nous parlions tout à l'heure, qui a cru bon de soulever à nouveau des questions qu'on croyait enterrées, et rappeler d'un jugement qu'on pensait définitivement rendu. Quel sera le verdict de l'opinion publique après ce nouveau plaidoyer? Nous nous étonnerions beaucoup de la voir accorder les circonstances atténuantes qu'elle avait refusées au coupable, et tous les vrais amis de M. de Wimpffen déploreront la publication de M. Corra.

Un rapide résumé de la carrière du général qui devait signer la capitulation de Sedan sert de prolégomènes au livre que nous analysons. Ce résumé est un panégyrique, nous n'avons pas besoin de le dire, et l'impartialité subit de fortes entorses dans ces premières pages. « Quand la guerre éclata, nous dit M. Corra, tandis qu'on pourvoyait tous les généraux d'apparat de commandements qu'ils étaient incapables d'exercer, on oubliait systématiquement le général de Wimpffen en Afrique. »

Cependant « grâce à son opiniâtre et noble insistance, » le commandant de la province d'Oran arrive en France, il vient à Paris, voit M. de Palikao et reçoit du ministre une lettre de service l'investissant du commandement en chef « au cas où il arriverait malheur au maréchal Mac-Mahon. » Le soir même M. de Wimpffen rejoint l'armée de Sedan, se présente à l'empereur, au commandant en chef. Que va-t-il faire ? Évidemment il va prévenir le souverain et le généralissime des pouvoirs dont il est investi le cas échéant. Ne le croyez point. Il n'en fait rien. Les aveux de M. Corra sont désespérants sous ce rapport. « Dans l'entrevue qu'eut le général de Wimpffen avec l'empereur et avec le maréchal Mac-Mahon, écrit le panégyriste, il ne fut question d'aucun plan de bataille ; en outre, le général de Wimpffen ne donna ni à l'un ni à l'autre de ses interlocuteurs communication de la lettre de service que le ministre de la guerre lui avait fait remettre à son départ de Paris. » M. Corra a beau dire que cet acte a été « à tort vivement reproché au général par quelques écrivains mal éclairés, » il a beau ajouter que le conseil d'enquête ne lui en a pas fait un reproche, il ne disculpera jamais son client du manque de franchise dont il fit preuve en cette circonstance. Comment, le général de Wimpffen cause en tête-à-tête avec le général qu'il est appelé à remplacer, une grande bataille est imminente, la situation est déjà à moitié désespérée, et ce général en chef de demain ne demande aucun éclaircissement, aucune explication ! « Il ne fut question d'aucun plan de bataille, » dit M. Corra,

mais peut-on douter que si le maréchal eût pensé causer avec son *alter ego,* il ne lui eût pas fait part de ses plans, de ses idées, de ses intentions? Le maréchal n'avait pas à livrer ses vues à un général qui arrivait de la veille et qu'il ne jugeait pas devoir être son remplaçant en cas de blessure ou de disparition ; mais la chose eût changé si le généralissime eût été à même de connaître la vérité, de savoir qu'on ne lui laissait pas le choix de son successeur éventuel.

Au surplus, en ce qui concerne les faits proprement dits, M. Corra ne nous apprend rien de nouveau. C'est une compilation indigeste de renseignements déjà publiés et que nous avons lus ailleurs, dans le livre de M. Alfred Duquet par exemple, avec cette différence que dans ce dernier ouvrage ils étaient présentés avec infiniment plus de talent, d'impartialité et d'à-propos.

A. de S.

Le Comte de Paris, par le marquis de Flers. Paris, Perrin, 1887, in-8 de x-495 p., 8 portraits et 1 fac-similé d'autographe. — Prix : 8 fr.

« Il faut montrer où est le salut, sans relâche et sans découragement, jusqu'au jour tant désiré où la France, se souvenant qu'elle est maîtresse de ses destinées, rejettera un gouvernement oppresseur... » et replacera « à sa tête... le chef de la maison de France. » (p. ix et x). Ces quelques mots expliquent très bien le but de l'auteur, « appartenant à une famille dévouée depuis le siècle dernier à la maison d'Orléans, admis à l'honneur d'approcher souvent Mgr le comte de Paris » (p. viii).

Des huit chapitres qui composent le volume, six sont consacrés à ce que j'appellerai la vie active du comte de Paris, c'est-à-dire sa vie en France. Tous ceux qui, depuis 1870, se sont préoccupés de l'avenir du pays, à quelque parti qu'ils appartiennent, se sont inquiétés de savoir ce qu'était, ce qu'est « l'héritier du trône » devenu « le prétendant. » Le marquis de Flers l'a rappelé avec la galanterie d'un gentilhomme. On ne trouvera dans ce livre ni lettres inédites, ni faits ignorés qui peignent au vif celui que beaucoup de Français appellent : « Monseigneur. » On y verra le récit de sa vie publique, écrite d'un style entraînant et animé. Lorsqu'on aura pris ce livre, on le lira jusqu'à la dernière page, sans fatigue, mais intéressé par le récit de ces faits si connus et si utiles à connaître encore mieux. Mais, je le répète, le rideau n'est pas encore tiré; l'historien n'a pas encore fait son œuvre.

X. Z.

Histoire du prince de Bismarck (1847-1887), par Édouard Simon. Paris, Ollendorff, 1887, in-8 de viii-326 p. — Prix : 7 fr. 50.

La Cour de l'empereur Guillaume. Préface de Victor Tissot. Paris, Librairie illustrée, s. d., in-12 de xxiv-310 p. — Prix : 3 fr. 50.

L'Espionnage allemand en France, (*le Dossier de la revanche,*) par François Loyal. Paris, Savine, 1887, in-12 de 240 p. — Prix : 3 fr. 50.

La Police en Allemagne, par Ch. Ave-Lallemant. Paris, Librairie illustrée, s. d., in-12 de 266 p. — Prix : 3 fr. 50.

M. Édouard Simon complète, par l'histoire du prince de Bismarck, un travail précédent intitulé : *L'Empereur Guillaume et son règne.* On peut (et c'est notre cas) ne pas partager sur tous points les idées du directeur du *Mémorial diplomatique ;* mais toute personne initiée aux affaires d'Allemagne reconnaîtra que M. Simon les traite en connaissance de cause. Le fait est assez peu commun pour mériter qu'on le signale.

En 1847, le roi Frédéric-Guillaume IV venait de décréter des institutions représentatives d'après un idéal incontestablement très élevé : l'État historique et chrétien. Le jeune comte de Bismarck apparaît à l'extrême-droite : il ne reconnaît pas de droit populaire en opposition avec le droit de la couronne... Il se fait gloire d'avoir sucé avec le lait tout ce que ses adversaires appellent les préjugés de l'obscurantisme du moyen âge. Il combat l'émancipation des Israélites comme incompatible avec le caractère de l'État chrétien. Il ne trouve de stabilité que dans le dogme chrétien (p. 23-24). En 1848, le « hobereau, » comme il s'intitulait lui-même, reste presque seul à regretter hautement les concessions arrachées au roi par l'émeute, ainsi que la guerre entreprise contre le Danemark (p. 33). Il repousse, en 1849, avec un zèle non moins âpre, le mouvement unitaire de l'Allemagne. Bientôt, le parlement révolutionnaire de Francfort ayant offert au roi de Prusse la couronne impériale que Frédéric-Guillaume IV ne voulut pas « ramasser dans le ruisseau de la démagogie, » le comte de Bismarck approuve complètement ce refus ; il attaque violemment la constitution dite de Francfort fondée sur le suffrage universel et direct, etc., etc. (p. 41 et suivantes).

Quelque temps après, sous l'inspiration du général de Radowitz, le roi institue, en place de l'ancien *Staaten bund* (confédération d'États) un État fédéré, à l'exclusion de l'Autriche, sous l'hégémonie de la Prusse. Bismarck s'y oppose : « Nous sommes heureux d'être Prussiens et nous voulons rester Prussiens » (p. 47). Dans un autre ordre d'idées, il dénonce la pression que le capital exerce sur la main-d'œuvre ; il est partisan des jurandes et des corporations obligatoires ; il termine par une violente sortie contre les industriels qui s'enrichissent grâce aux droits protecteurs (p. 48). Il vante la noblesse héréditaire. Il défend le caractère chrétien de la Prusse. Il repousse le mariage civil (p. 49).

Vers la fin de 1850, l'Autriche et la Prusse faillirent entrer en guerre à propos de la Hesse. Quelques coups de fusils avaient déjà été échangés auprès de Fulda. L'empereur de Russie intervint et imposa, le

29 novembre, la convention d'Olmutz qui donnait satisfaction à l'Autriche et fut considérée à Berlin comme une humiliation. Le 3 décembre, le comte de Bismarck prit la défense de cet arrangement : « Lorsque la guerre, dit-il, aura fait des victimes, aura-t-on le courage de consoler les malheureux en leur disant qu'on a sauvé l'union-Radowitz et forcé l'électeur de Hesse à renvoyer M. de Hassenpflug ? Ce ministre était la bête noire des libéràtres d'alors. M. de Bismarck condamne la rébellion des Slesvig-Holsteinois contre leur roi et celle des Hessois. Il prend la défense de l'Autriche. Il ne veut pas du parlementarisme en matière de finances ; mais, dit M. Simon, « lorsque le budget de l'armée vient en discussion, l'esprit antiparlementaire de M. de Bismarck se manifeste avec un redoublement de violence, on pourrait dire de fanatisme. Il veut que le gouvernement évite jusqu'à l'apparence de l'idée que l'organisation de l'armée puisse dépendre, à un degré quelconque, des votes de la Chambre. » (Voilà enfin un point sur lequel il ne changera pas.) Au cours de la même session, le comte défend le régime féodal : « Nous parviendrons à faire honorer le mot de hobereau » (p. 57 à 63).

En 1851, l'ancienne Diète de 1815-1820 était restaurée ; le comte de Bismarck, qui avait exalté cette institution, y fut le plénipotentiaire de la Prusse. Nous ne reviendrons pas sur cette période de son histoire que nous avons analysée, ici même, d'après ses dépêches et sa correspondance. (Voir t. XLIV, p. 337.) Les actes ultérieurs de M. de Bismarck sont bien connus. Nous arrivons, avec M. E. Simon, à faire ressortir, sur quelques points capitaux, combien la seconde manière diffère de la première, que nous avons dû exposer avec quelques détails parce qu'elle a été moins remarquée ou oubliée. Le suffrage universel, que M. de Bismarck repoussait en 1848 et 1849, devient plus tard, entre ses mains, un moyen d'enchérir sur le projet de réforme fédérale présenté à Francfort par l'empereur d'Autriche en personne, sous l'inspiration des libéraux allemands parlementaires (p. 495). — Libre échangiste en 1849 et encore en 1863, le chancelier devient dix ans après protectionniste, pour créer à l'Empire des recettes indépendantes des votes annuels du parlement et des impositions matriculaires. Après avoir organisé la lutte contre la papauté et le catholicisme, il reniera, lorsqu'il y aura intérêt, les lois de combat dont il a été le premier promoteur (p. 496).

Le revirement le plus inattendu a été sur le terrain de l'unification de l'Allemagne, et sur la révolte des duchés danois, contre lesquelles il s'était élevé si carrément de toute sa force (p. 43 et 59), pour aboutir à créer l'empire allemand et à annexer le Slesvig avec le Holstein ; mais la plus éclatante de ces variations est sur le mariage civil, qu'il avait repoussé énergiquement pour que le clergé ne devînt pas le cau-

dataire d'un officier de l'état civil (p. 49). « Il se peut, s'écriait-il avec cette éloquence qui lui est propre, le 15 novembre 1849, il se peut que, si le mariage civil est voté par vous, le peuple s'aperçoive du charlatanisme dont il est victime ; qu'il ouvre les yeux et voie qu'on lui ravit l'un après l'autre ses droits chrétiens séculaires : le droit d'être administré par des autorités chrétiennes, le droit d'assurer à ses enfants dans l'école une éducation chrétienne, le droit du mariage chrétien que sa foi réclame sans qu'il ait à se soumettre à des cérémonies constitutionnelles réglées par l'État. Si nous allons plus loin dans cette direction, j'espère vivre assez pour voir la nef des fous des temps nouveaux se briser contre le rocher du christianisme. » Le prince de Bismarck a vécu assez longtemps pour faire voter lui-même le mariage civil et le reste. M. de Gerlach le lui a durement reproché.

M. E. Simon termine sa publication en signalant quelques échecs à côté des immenses succès : défédération du Luxembourg, le retour du côté de Canossa, la dislocation de la triple alliance impériale à la suite des affaires de Bulgarie (p. 498 à 502). Ajoutons que l'institution du baptême facultatif et du mariage civil, dirigée contre le catholicisme, a tourné contre la religion dont le roi de Prusse est le chef. Les baptêmes et les mariages religieux ont été depuis lors à tel point dédaignés par les protestants, que le souverain a dû recommander aux officiers de se marier au temple et de faire baptiser leurs enfants, tandis qu'on compterait les catholiques qui ont déserté les sacrements. A ce propos, je mentionnerai que M. Simon rend justice à l'Église catholique (p. 24). Il y a pourtant à la page 386 une énonciation risquée à propos du pape et du parti du centre.

M. Simon s'est astreint à écrire des *Annales*. Nous l'en félicitons ; le moment n'est pas venu de porter un jugement définitif sur l'homme et sur l'œuvre ; mais il était opportun d'en recueillir sur le vif les éléments épars.

— L'auteur de *la Cour de l'empereur Guillaume* traite durement le chancelier. « Il s'est sans doute figuré qu'il est un grand général, car il n'a plus quitté l'uniforme, si ce n'est pour assister à des séances extraordinaires du Reichstag en 1871. On prétendait alors qu'il ne portait l'uniforme que pour l'user, et qu'il ne tarderait pas à reprendre les habits bourgeois ; mais ce fut précisément le contraire qui arriva : quand la jaquette des séances extraordinaires du Reichstag fut usée, M. de Bismarck reprit l'uniforme (p. 206). — Il est dans l'opulence ; mais, comme son avarice l'empêche d'avoir jamais du superflu, les pauvres de son domaine ne s'aperçoivent guère de cette opulence. Toute la famille Bismarck... est livrée à la lésine... » (p. 276.)

D'après le même auteur anonyme, que nous citons sans garantie et qui pourrait bien être influencé par quelque grief personnel, « celui qui

fait la joie et la gloire de l'Allemagne accueille et entretient ses invités d'une manière joviale qui n'a rien d'apprêté, mais qui sent son parvenu (p. 258). » Cette jovialité n'implique pas, du reste, que le chancelier montre, dans l'habitude de la vie, plus d'aménité de caractère que « Tiras » avant que le fouet eût rendu moins hargneux ce célèbre « chien de l'Empire » (p. 257) : la princesse de Bismarck « seule a le droit de contredire ce Jupin tonitruant » (p. 247), ce qui n'empêcha pas qu'un ambassadeur de France déclarât, dit-on, que le « Jupin » est « un charmeur » (p. 301). Ce n'est peut-être pas incompatible.

Nous ne suivrons pas l'anonyme dans des détails infinis et quelque peu faméliques sur les membres de la cour, sur leurs faits et gestes, les uniformes, les décorations, les pavois, une foule de grandes petites choses qui, au dire de Goethe, ont le don d'intéresser les Allemands, quand il s'agit d'un personnage de rang distingué ; mais nous devons indiquer les appréciations de l'ordre moral ; ainsi : le scepticisme est en honneur à Berlin et à Postdam (p. 13). — A cause de la folie du jeu, un club aristocratique a dû être interdit aux officiers, dont l'un venait de se suicider : c'est alors que M. de Schorlemer-Ast releva vertement et avec tant d'à-propos une plaisanterie cynique dirigée par M. de Bismarck contre ses victimes polonaises (p. 94). — « L'aristocratie et la bourgeoisie observent toujours à l'égard l'une de l'autre la même attitude irréconciliable. Il faut pourtant faire ici une exception en faveur du jeune officier amateur de danse, du lieutenant à la raie irréprochable, et qui est en quête d'une riche héritière, fût-elle de la roture, et même de la finance juive (p. 93). » L'auteur n'oublie pas de mentionner les tripotages financiers ; mais je me demande pourquoi il s'acharne à mettre toujours en avant le feu chef d'une famille récemment médiatisée : si nous n'avions de la répugnance pour les personnalités désobligeantes, nous pourrions lui rappeler, parmi les ex-associés du sinistre Stroussberg, plusieurs autres noms qui figurent honorablement dans le livre sur *la Cour de l'empereur Guillaume*. Ce livre contient, en outre, des informations curieuses sur la noblesse frondeuse (ch. VII). A propos des irréconciliables, il dit avec raison que les sympathies des Polonais nous appartiennent (p. 105), confirmant ainsi l'assertion du chancelier « que toute armée polonaise serait une armée de la France. » Les ministres les plus libéraux sont, comme ailleurs, les moins abordables. Lors de la présentation d'un de ses subalternes qui aurait débuté ainsi : « J'ai le plaisir... » M. M... aurait interrompu le subalterne de la sorte : « Vous n'avez pas « le plaisir, » mais bien « l'honneur... » (p. 174 et 184). Enfin, l'auteur n'estpas aimable pour les catholiques, qu'il désigne toujours par des qualifications à ses yeux malsonnantes. Soit, mais je ne lui passerai pas l'impertinence aussi inepte que gratuite qui salit la page 53.

Les indications de l'ordre diplomatique ont un véritable intérêt; je les mentionnerai brièvement : — La reine Olga, de Wurtenberg, s'est toujours tenue éloignée de la cour de Berlin (p. 155). — Le prince de Bismarck n'avait pas découragé le prince de Battenberg d'aller en Bulgarie; mais Son Altesse devait s'y heurter à une haute hostilité de longue date : n'étant encore que tsarévitch, l'empereur Alexandre III avait toujours témoigné une grande froideur à ses cousins de Battenberg. Voilà une explication de l'acharnement qui s'est manifesté comme on sait (pp. 147 et 157). — Par contre, le chancelier n'a été pour rien dans l'expédition hardie de Charles de Hohenzollern en Roumanie. Je le savais pertinemment, et pour cause, dès l'origine; mais il est difficile de le persuader aux gens prévenus ou trop perspicaces (p. 139).

Quelques lapsus : 1886 au lieu de 1866, à la page 227. — Il ne faut jamais dire : « Sir un tel » sans le nom de baptême; cette omission horripile les Anglais à un degré inimaginable. Pourquoi leur faire cette peine ?

— Le livre de M. Loyal contient, en nombre considérable, des extraits de diverses feuilles publiques : il est écrit lui-même dans le style du journalisme, un peu sur le mode boulevardier. M. Loyal, à l'effet de prémunir la France contre les dangers de l'espionnage, signale à l'attention plusieurs personnages, la plupart ignorés, mais qui, paraît-il, devraient être surveillés ou éconduits. Il rappelle aussi certains faits généraux malheureusement trop connus. L'impression que laisse son livre, écrit dans les meilleures intentions, est le danger qui résulte du droit accordé réciproquement aux ressortissants d'un État d'établir leur domicile et d'exercer leur commerce ou leur industrie sur le territoire d'un autre État. Voilà une des conséquences de cette tendance que nous nous sommes permis plusieurs fois d'appeler la « promiscuité internationale. »

C'est en se plaçant sur ce terrain que M. Loyal félicite la Russie d'avoir, par une décision récente, qu'il croit dirigée contre les seuls Allemands, interdit aux étrangers le droit de posséder des immeubles ruraux et des établissements dans les provinces de l'Ouest. Je dois à ce sujet exprimer le regret que l'auteur, par oubli ou par aveuglement, n'ait pas rappelé que l'ukase qu'il préconise va frapper cruellement les Polonais sujets de l'Autriche et de la Prusse. La Russie aurait pu prendre des mesures contre l'infiltration incessante de l'Allemand, de l'*Erbfeind,* sans violer ainsi ouvertement les engagements contractés en faveur des « propriétaires mixtes, » le 5 mai 1815, par deux traités particuliers, qui, d'après l'article 118 de Vienne, « sont considérés comme parties intégrantes des arrangements du Congrès et auront partout la même force et valeur que s'ils étaient insérés mot à mot dans le traité général. »

— « Suivant Tacite, le peuple germain s'est conservé pur de toute fusion avec d'autres races (p. 33). » M. Ave-Lallemant, dans *la Police en Allemagne,* atténue singulièrement les déductions qu'il tire lui-même de cette unité, en avouant bientôt « qu'il s'est formé en Allemagne une race de l'Europe centrale qui n'est pas encore arrivée à sa conformation définitive et ne possède point encore un crâne spécial (p. 37). » Il n'est pas nécessaire de recourir au céphalomètre pour reconnaître qu'il n'y a pas d'unité en Allemagne au point de vue ethnologique : il suffit d'ouvrir les yeux et les oreilles. Voici, d'ailleurs, quelles seraient les tendances principales de cette race, non encore conformée définitivement : « Recherche de la liberté de conscience ; recherche de la destruction des castes (?) ; recherche du summum de la liberté individuelle dans la communauté élargie par des conventions (ibid). » La race allemande, selon l'auteur, n'est pas encore parvenue à réaliser lesdites tendances qui sont naturellement supérieures aux tendances des autres races même « définitivement conformées. » En outre, cette race privilégiée pourrait bien être absorbée, avec le romanisme, par l'élément slave (p. 71). Je ne comprends plus ; mais si nous demandons à M. Ave-Lallemant comment il se fait que l'Allemagne n'ait pas réalisé ce qu'il nous disait tout à l'heure, et qu'elle soit exposée à l'absorption, il répond sans hésiter et à satiété que la faute en est à l'Église et à la France. Le prêtre a empoisonné l'intelligence (p. 43), et l'exemple de la France a causé tous les maux : l'Allemagne a été éblouie successivement par la grandeur de Louis XIV et par le génie de Napoléon. Si je me sentais aussi docile à l'éblouissement, je ne m'en vanterais pas. Enfin la Prusse vint et la première en Allemagne (p. 76 et 91)..., mais il faut quitter ces hauteurs tant soit peu vertigineuses pour parler de la police.

Voici quelle était l'action de la police, sous les influences de l'Église et de la France, à une époque que l'auteur ne précise pas clairement : « La police s'était réservé le droit exclusif de permettre, de conclure, ou de rompre les mariages, de fixer l'âge, de se prononcer sur la convenance des unions... elle ordonnait ou défendait l'allaitement maternel, interdisait le patinage ou la valse aux femmes enceintes, le port des corsets, l'emploi du fer à friser ; elle avait la surveillance de l'éducation des enfants » (p. 128). Avez-vous appris qu'il ait jamais existé rien d'approchant à Rome ou à Paris, d'où venait tout le mal ? Cette hypertrophie policière serait-elle donc une chose allemande ?

La partie instructive du livre de M. Ave-Lallemant consiste dans les copieux extraits d'un livre publié en 1808 par le comte de Solden, qui tenta alors sans succès de ramener dans une bonne voie la police dévoyée de son pays. Solden pose à l'action de cette administration

des limites généralement justes : il veut que la police soit responsable, que le citoyen puisse toujours appeler de ses décisions soit à l'administration occurrente, soit devant un tribunal. En un mot, il distingue soigneusement le rôle de la police de celui de l'État, auquel cependant il me semble qu'il incline à attribuer plus d'attributions que je ne voudrais lui en concéder (pp. 107 à 138) ; mais on ne peut pas demander à un ancien fonctionnaire prussien de ne pas être quelque peu statolâtre.

En ce qui concerne la police des mœurs, M. Ave-Lallemant expose non plus les idées de Solden, mais les siennes propres. Il développe des théories physiologiques, embryogéniques, pornologiques, éthiques ; il entre dans des détails qui pourront intéresser les spécialistes, mais dont l'analyse même et les conclusions ne peuvent être convenablement présentées aux lectrices du *Polybiblion*.

Je ne terminerai pas sans mentionner que l'auteur, au milieu de ses jugements chaotiques, a vu juste en signalant l'influence funeste du droit romain (p. 141), et en faisant ressortir que le génie national allemand se désintéressa bien vite de l'idée d'un « Empire saint et romain. » L'Empire restauré de nos jours est absolument étranger et hostile à cette sublime conception du moyen âge. Guillaume I[er] s'intitule « empereur allemand. » Son Empire est chose purement allemande.

A. D'AVRIL.

Les Cris de Paris, *types et physionomies d'autrefois,* par VICTOR FOURNEL. Ouvrage accompagné de 70 grav. Paris, Firmin-Didot, 1887, gr. in-8 de 223 p. — Prix : 1 fr. 50.

Pourquoi la maison Didot n'a-t-elle pas fait un livre d'amateur de ce mince volume — rempli de gravures anciennes intercalées dans le texte et fort bien exécutées, — où M. Victor Fournel, qui connaît si bien son « vieux Paris, » nous parle une fois de plus de la grande ville, objet de ses longues et érudites recherches. Il eût été digne, par la façon dont le sujet est traité, par le luxe de l'illustration, d'être présenté au public sous une forme plus parfaite. Quoi qu'il en soit, on le feuilletera avec plaisir, et on y trouvera d'intéressants détails. *Les Cris de Paris!* c'est toute une odyssée. Voici les marchands d'eau-de-vie : « A la bonne eau-de-vie, pour réjouir le cœur ! » Voici les laitières : « Ça tôt le pot, nourrices ! » Voici les marchandes de poisson, voici tous les métiers de la rue, avec leurs cris entrecroisés : « Battez vos femmes, rossez vos habits pour un sou ! » crient les marchands de joncs. Voici les crieurs attitrés : les « crieurs de vin » avec leur riche costume, les « clocheteurs des trépassés » qui leur succèdent, et, comme dit Boileau :

Pour honorer les morts font mourir les vivants.

Croirait-on qu'on criait les gazettes en pleine rue et que, dans tous

les quartiers de Paris, il pleuvait des « gazetiers, » offrant non seulement la *Gazette de France,* mais des plaquettes, des caricatures et des pamphlets ? Les mendiants apportaient aussi leur note aiguë et discordante ; or « ils grouillaient dans les rues comme les insectes sur l'herbe des champs. » On n'a nulle idée du vacarme assourdissant qui, jour et nuit, retentissait aux oreilles du Parisien. Ceux qui ont aujourd'hui cinquante à soixante ans en savent quelque chose. — M. Victor Fournel ne nous parle pas seulement ici des *Cris de Paris*. Son chapitre II est intitulé : *Types et Personnages célèbres des rues de Paris*. Ici nous allons du XVIe au XIXe siècle, et la moisson est aussi curieuse qu'abondante. Enfin un troisième chapitre est consacré aux *Chanteurs des rues.*

G. DE B.

Histoire générale de la Champagne et de la Brie, *depuis les temps les plus reculés jusqu'à la division de la province en départements,* par MAURICE POINSIGNON. Paris, A. Picard, 1885-1886, 3 vol. in-8 de VIII-475, 548 et 679 p. — Prix : 24 fr.

Lorsque M. Poinsignon entreprit la composition de l'important travail qu'il a consacré à la Champagne et à la Brie, il avait certainement sous les yeux l'*Histoire des comtes de Champagne* due à la « plume bénédictine » de M. d'Arbois de Jubainville. Il l'a prise pour modèle et a voulu écrire un ouvrage plus étendu embrassant toute l'histoire du comté de Champagne, avant et après sa réunion à la Couronne. Pour retracer les principaux événements dont la Champagne indépendante a été le théâtre, il n'avait qu'à résumer l'ouvrage de son devancier, et c'est ce qu'il a fait. Son œuvre propre et entièrement originale ne commence donc, à proprement parler, qu'au XIIIe siècle. Avant de l'examiner, exprimons d'abord le regret que l'auteur n'ait pas donné suite au projet, qu'il avait formé, de dresser, après la préface, une liste des sources imprimées ou manuscrites qui ont été utilisées dans la rédaction. Personne n'aurait songé à voir là « un appareil un peu pédantesque, » et l'on eût pu excuser la concision de certaines notes, véritablement trop incomplètes. Renvoyer (I, p. 360, note 3) au *Journal d'un Bourgeois de Paris,* sans indication d'édition ni de page, est par trop vague ; de même, indiquer (I, p. 361, note 3) comme source les archives de Reims, est parfaitement inutile, et nous eussions été aussi bien renseigné si l'on n'avait rien mis du tout. Les renvois sont donc insuffisants ; ajoutons qu'ils sont trop rares. Il arrive parfois que l'on rencontre au milieu de la rédaction des citations entre guillemets dont l'origine n'est pas mentionnée ; l'auteur nous a ainsi donné la peine de deviner que la moitié de la page 374 du tome I est un extrait, d'une véracité douteuse, de la *Chronique de Richemont* de Guillaume Gruel. Enfin, puisque nous avons abordé la question des sources, disons que

M. Poinsignon semble avoir un peu préféré les sources imprimées aux sources manuscrites. Évidemment, lorsqu'on écrit l'histoire d'une province, on ne peut négliger les monographies, qui renferment parfois des renseignements précieux et épargnent de longues recherches; mais il est toujours prudent de vérifier soi-même sur les chartes. M. Poinsignon, qui en publie un certain nombre à la fin de chacun des deux premiers volumes de son histoire, l'a fait dans une certaine mesure; mais il n'a certainement pas pris dans les archives de Champagne tout ce qu'elles auraient pu lui donner.

Nous avons été frappé aussi de la disproportion qui existe dans l'étendue des différentes parties de l'ouvrage. Toute l'histoire de la Champagne, depuis les origines jusqu'à la fin du règne de Louis XI, tient dans un seul des trois volumes que nous analysons. Cette période était pourtant bien intéressante à étudier. M. Poinsignon a été fort heureux d'utiliser pour le XIVe et le XVe siècles les nombreuses chroniques de cette époque. Mais il n'est plus permis de citer, dans un ouvrage de l'importance de celui-ci, Froissart et Mathieu d'Escouchy d'après les éditions de Buchon et de Godefroy. En recourant à des textes soigneusement annotés on évite de tomber dans des erreurs parfois difficiles à reconnaître. Dans ce premier volume, il y a, à notre avis, trop de digressions sur des questions n'intéressant pas directement la Champagne, et ce manque de mesure est d'autant plus regrettable que M. Poinsignon se laisse entraîner à reproduire des appréciations douteuses soit sur le caractère de Charles VII, que le Bourgeois de Paris juge avec trop de partialité pour qu'on puisse admettre sans réserve ses opinions, soit sur la fidélité et les talents militaires et diplomatiques du connétable de Richemont, qui, comme on sait, reçut du roi le gouvernement de la Champagne. Après avoir exposé les événements militaires qui se sont passés dans cette province pendant la guerre de Cent ans, l'auteur consacre un chapitre entier à l'état intérieur de la Champagne sous Charles VII et étudie les réformes militaires, financières, judiciaires et ecclésiastiques opérées sous son règne.

Plus nous avançons vers l'époque moderne, plus les détails deviennent abondants. La lutte entre Louis XI et Charles le Téméraire ramena la guerre dans la province. Mais pourquoi nous parler ici de la bataille de Montlhéry, de la captivité de Louis XI à Péronne, d'une création de foires à Caen? Sans revenir sur ce point, nous indiquerons les grandes divisions du reste de l'ouvrage qui embrassent chacune un ou plusieurs règnes. M. Poinsignon expose successivement l'état de la Champagne jusqu'à l'avènement de François II, puis à l'époque des guerres de religion, et sous la monarchie absolue (depuis le règne de Louis XIII jusqu'à la Révolution). Ces différentes parties sont elles-mêmes subdi-

visées en plusieurs chapitres. Ceux qui nous ont le plus vivement intéressés, on comprendra aisément pour quelle raison, ont trait à l'état intérieur de la Champagne pendant les différentes périodes déterminées par l'auteur; c'est la partie véritablement neuve du livre. On y trouve de curieux détails sur la vie municipale des cités champenoises, sur leur industrie et leur commerce, sur leurs collèges, leurs institutions politiques, administratives et judiciaires, enfin sur le mouvement intellectuel et littéraire. Dans plusieurs chapitres du tome III, M. Poinsignon a écrit une véritable histoire de l'instruction publique en Champagne; il nous donne des notices biographiques sur les artistes et les savants illustres de la province, des renseignements précieux sur la restauration des études dans les écoles primaires et les collèges, enfin sur la situation des maîtres d'école et sur les règlements qu'ils étaient chargés de faire observer. L'instruction n'était alors ni laïque, ni gratuite, mais elle était déjà obligatoire; l'auteur mentionne, en effet, une déclaration royale du 13 décembre 1698, qui ordonnait aux familles d'envoyer les enfants à l'école jusqu'à l'âge de quatorze ans, et il était interdit de les laisser « glaner et ramasser du bois » avant quinze ans. M. Poinsignon, après s'être occupé des Sociétés littéraires florissantes à la fin du XVIIIe siècle, nous décrit l'état social de la province vers la même époque, puis arrive aux préliminaires de la Révolution, c'est-à-dire à l'élection des députés aux États généraux de 1789. L'ouvrage se termine peu après cette date.

Nous n'avons pu donner qu'un bien faible aperçu de l'important travail de M. Poinsignon. Le principal reproche que nous lui avons adressé est d'avoir adopté un cadre trop vaste; il eût fallu bien distinguer ce qui rentrait dans l'histoire générale et ce qui appartenait à l'histoire locale. Ce défaut sera peut-être regardé comme un mérite par un bon nombre de lecteurs, toujours reconnaissants de l'abondance des renseignements qu'on leur présente; mais d'autres, plus au courant des derniers travaux historiques, regretteront qu'on ne leur ait pas épargné la peine de chercher eux-mêmes les parties neuves et originales, concernant spécialement la Champagne.

ACH. LE VAVASSEUR.

Documents historiques sur le Tarn-et-Garonne. *Diocèses, abbayes, chapitres, commanderies, églises, seigneuries, etc.*, par FR. MOULENQ. Montauban, imp. Forestié, 1879-1885, 3 vol. in-8 de XLVIII-506, 520 et 514 p.

M. Moulenq regrette de ne pas avoir fait une histoire du département de Tarn-et-Garonne ; je crois qu'il a agi sagement en n'entreprenant pas ce travail difficile, si même il est possible. Au point de vue administratif, le département est composé, historiquement, de popu-

lations diverses, juxtaposées par un lien de convention ; au point de vue religieux, le diocèse, restauré de 1808 à 1822 aux dépens de sept autres diocèses, n'offre plus l'ensemble qu'il avait en 1317 lors de sa création par Jean XXII. On ne voit pas quel plan il aurait fallu adopter pour établir une monographie. Il y a quelques années, un préfet eut la lumineuse idée de commander une histoire de son département ; il eut beau faire, il n'obtint aucun résultat. La France administrative, divisée en départements, date de 1790 ; entre la période qui précède cette année et celle qui la suit, il y a un fossé dont l'historien ne peut réunir les deux rives. Il faut se résigner à écrire séparément l'histoire de sa province avec tous ses souvenirs, et l'histoire de son département qui ne sera un peu intéressante que pour nos arrière-petits-neveux si rien ne vient modifier l'œuvre de l'Assemblée constituante. Aujourd'hui, après un siècle, on n'est pas Marnais, Viennais, etc. : on est toujours Champenois ou Poitevin. — M. Moulenq arrête ses recherches à la Révolution.

Le premier volume comprend l'évêché lui-même ; les abbayes au nombre de neuf : Belleperche, Bonneval, Grandselve, le Mas-Grenier, la Garde-Dieu, Moissac, Saint-Marcel et Beaulieu ; en tête figure Montauriol, dont l'abbé fut le premier évêque de Montauban lors de la création du diocèse, et qui, dès lors, fut dirigée par des prieurs-mages. Ensuite viennent les collégiales de Saint-Étienne du Tescon, Cayrac, Montpezat, Saint-Antonin et Varen, et les prieurés de Francon et de Coste-Jean. Pour l'évêché comme pour chacun de ces établissements religieux, l'auteur, après une courte notice sur la fondation, donne la suite des prélats, des abbés et des prieurs, en présentant l'ensemble des faits qui se rattachent à l'histoire de ces personnages, rectifiant et complétant les travaux déjà publiés par les bénédictins et par le *Gallia Christiana ;* cette partie du travail est établie sur des documents d'archives soigneusement rappelés en note. M. Moulenq nous assure y avoir travaillé pendant trente années, et on n'est nullement étonné de ce long labeur lorsque l'on constate les innombrables recherches qu'il a dû faire.

Dans le second volume, on trouve les commanderies des Templiers de Lavilledieu, Lacapelle-Livron, Golfach, et celle de Castelsarrasin, qui appartenait à l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem; puis un chapitre particulièrement consacré à Montauban et à Montauriol. Viennent ensuite les paroisses du diocèse, classées par archiprêtrés, sous les noms de Montpezat, Cajarc, Saint-Antonin. — Comme il s'agit ici de l'ancien diocèse, cette énumération continue dans le troisième volume où sont les archiprêtrés de Nevèges et de Moissac (diocèse de Cahors), de Tournon et de Férussac (diocèse d'Agen), de Brulhois (diocèse de Condom), et de Lemagne (diocèse de Lectoure). Sous le nom de chaque

paroisse, M. Moulenq a réuni toutes les indications relatives à l'histoire religieuse et civile ; c'est une sorte de dictionnaire géographique et historique, pour la rédaction duquel il a emprunté aux archives, aux études de notaires, aux ouvrages imprimés, aux bibliothèques locales, et au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale. Chaque volume est terminé par des tables de noms d'hommes et de noms de lieux, de telle sorte qu'il est indispensable de consulter ce recueil lorsque l'on a à s'occuper du Haut-Languedoc et de la Guyenne.

A. DE BARTHÉLEMY.

Iconographie bretonne, *ou Liste de portraits dessinés, gravés ou lithographiés de personnages nés en Bretagne ou appartenant à l'histoire de cette province, avec des notices biographiques,* par le marquis DE GRANGES DE SURGÈRES. T. I[er]. Paris, A. Picard, 1888, in-8 de 345 p. — Prix : 10 fr.

Les curieux qui cherchent à réunir tous les souvenirs de leur province ne manquent pas de rechercher avec patience les dessins ou les gravures qui reproduisent les traits de leurs compatriotes. Cette collection est toujours difficile à faire ; d'abord, il y a certaines gravures, quelquefois peu estimables au point de vue de l'art, qui sont d'une rareté désespérante ; ensuite, il est extrêmement difficile de savoir au juste ce que l'on doit chercher, ce que l'on peut espérer trouver. M. le marquis de Surgères, pour ce qui concerne la Bretagne, a voulu combler cette lacune ; il veut que l'on ait sous la main un recueil qui permette de savoir facilement de quoi peut se composer une collection iconographique bretonne, depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours. Son premier volume s'arrête au nom Kerveno.

Malgré ses recherches multipliées, l'auteur s'attend à n'avoir pas encore signalé tous les portraits qui doivent être rappelés dans son ouvrage. Il fait un appel pressant à toutes les personnes qui peuvent lui signaler des omissions involontaires et annexer un supplément. On comprend que c'est seulement lorsque ce travail considérable sera terminé, qu'il sera possible de formuler un jugement définitif. — Dès à présent, nous devons témoigner à M. le marquis de Surgères notre reconnaissance pour la tâche qu'il s'est imposée, l'encourager vivement à la mener à bonne fin et émettre le vœu que dans chacune de nos anciennes provinces il trouve des imitateurs.

J. DE M.

Ordres religieux de chevalerie. *Annales de l'Ordre teutonique et de Sainte-Marie de Jérusalem, depuis son origine jusqu'à nos jours, et du service de santé volontaire, avec les listes officielles des chevaliers et des affiliés,* par FÉLIX SALLES. Wien, Braumüller; Paris, Palmé, 1887, in-8 de VIII-583 p. — Prix : 15 fr.

Ce livre est utile à consulter en France où l'on connaît, en général,

très imparfaitement l'histoire de l'Ordre teutonique et ses vicissitudes. Il n'est pas étranger cependant à l'histoire nationale ; l'Ordre possédait en France, dès le commencement du XIIIe siècle, des biens dans les diocèses de Troyes, de Nevers, de Toul et de Chartres. Par suite d'une vente générale faite à l'abbaye de Clairvaux au XVIe siècle, tout ce qui reste des titres des Teutoniques de France se trouve aux Archives du département de l'Aube. Peu de personnes savent aujourd'hui que l'Ordre teutonique existe encore en Autriche, dépouillé de tout ce que lui ont pris la Prusse, la Pologne et les Protestants, survivant au décret de suppression de 1809 rendu par Napoléon. C'est à Vienne que se trouvent des restes de ses archives et de son trésor. Nous ne devons parler que pour mémoire des Teutoniques de Hollande, qui forment encore un bailliage, mais qui sont protestants depuis le milieu du siècle dernier. L'ouvrage de M. Salles mérite d'autant plus d'être recommandé que l'Ordre des chevaliers teutoniques tient une place considérable dans l'histoire générale de l'Europe occidentale.

A. DE B.

BULLETIN

Des conséquences de l'établissement du suffrage universel en France, par L. MARIOTTE. Paris, Letouzey et Ané, 1888, in-12 de 180 p. — Prix : 1 fr. 50.

L'auteur fait avec grande raison le procès du suffrage universel. Dans un premier chapitre, M. Mariotte, passant en revue les événements de ces quarante dernières années, les rattache, soit directement aux votes électoraux dont ils émanent, soit aux actes des corps élus, dérivant de ce mode d'élection, soit à l'opinion des masses électorales qui élisent la majorité et inspirent le corps législatif. Dans un second chapitre, M. Mariotte trace l'historique des ruines économiques de la France advenues sous ce régime ; ruines financières, agricoles, industrielles. — Il y a sans doute un peu d'exagération à rejeter toute la faute sur le suffrage universel, mais il n'est pas moins certain que le suffrage universel, même dans la commune, éloigne trop souvent et systématiquement les plus intelligents, les plus vertueux pour se fixer sur les plus passionnés et les plus tapageurs. Dans les chapitres troisième, quatrième, cinquième, M. Mariotte examine ce qu'est la liberté, l'égalité, la fraternité, ce qu'est le droit électoral et sa relation avec la liberté, ce qu'est la fonction électorale par rapport à l'égalité : il compare différents systèmes de vote et indique l'infériorité du suffrage universel par tête tel qu'il fonctionne en France. Enfin, dans un dernier chapitre, l'auteur établit une relation entre le suffrage universel et la franc-maçonnerie.

M. Mariotte conclut en disant que « depuis quarante ans, par l'action persistante de son système électoral qui place l'axe des majorités au sein des foules dépourvues de l'expérience et du discernement nécessaires à des choix éclairés, la France a été conduite au démembrement, aux ruines financières et morales, à toutes les humiliations, à la déchéance de son rang en Europe. » Il y a d'autres causes de décadence que le suffrage universel,

et rapporter tout à lui est peut-être forcé, mais ce que dit l'auteur à ce sujet est vrai et d'un bon sens évident. L'auteur donne toutes ses préférences au système de suffrage à influence proportionnelle aux charges, comme dans l'ancienne Rome avec son vote par centuries, comme en Prusse avec les élections à deux degrés où les électeurs sont nommés en trois classes dont chacune représente un tiers de l'impôt payé dans la circonscription. Il y a là de sérieuses réflexions à faire et, selon le vœu de l'auteur, chacun devrait s'efforcer d'amener une réforme vraiment nécessaire. H. DE L'E.

Les Mémoires d'Antoine, *ou Notions populaires de morale et d'économie politique*, par ANTONIN RONDELET. Nouvelle édition. Paris, Perrin, 1887, in-12 de VIII-349 p. — Prix : 3 fr. 50 fr.

Cet ouvrage de l'éminent professeur de l'Université catholique de Paris a eu, il y a trente ans, un grand succès : il eut plusieurs éditions et fut couronné par l'Académie française. Le *Polybiblion* ne fut pas le dernier à en constater la haute valeur (t. II, p. 296). En le relisant, nous n'hésitons pas à le proclamer un des chefs-d'œuvre de la littérature populaire en ce siècle-ci. Par littérature populaire nous entendons non pas les livres superficiels, abrégés et écrits avec une simplicité affectée, mais au contraire les livres sérieux, bien écrits, très clairs et animés par cette mise en action qui fait entrer la vérité dans les esprits droits, quoique étrangers aux terminologies convenues des différentes sciences.

Dans le cadre des mémoires d'un ouvrier charpentier qui crée lui-même sa position, devient chef d'entreprise, se marie, élève une famille, se retire à la campagne, où il devient maire de village, M. Rondelet a trouvé moyen de tracer le tableau complet des phénomènes économiques et de l'organisation sociale du pays. On y trouve depuis la théorie des salaires et celle de la liberté du commerce, jusqu'à la description des opérations de bourse. L'exposé de ces théories, toujours mêlées à un récit très vivant, est constamment rapproché d'observations morales sur la vie de famille pleines de charme et d'une émotion communicative.

On ne peut, du reste, faire meilleur éloge de ce livre qu'en constatant que Cesare Cantù, l'illustre écrivain italien, l'a imité dans son ouvrage récent *Carnet d'un ouvrier italien*. On n'a qu'à lire les chapitres intitulés : « Les Quatre Bateaux de blé, » « le Capital et l'Intérêt, » « De l'intervention de l'État dans le commerce, » « le Maximum, » « les Anciennes Corporations, » pour y reconnaître la science consommée d'un économiste. Dans cette nouvelle édition, M. Rondelet n'a rien eu à changer,—ce qui est bien rare pour une œuvre datant de trente ans; — mais il y a ajouté un excellent chapitre : « Le Devoir des riches, » où la plus pure doctrine chrétienne sur ce grave sujet est exposée avec une sûreté de science parfaite, sans atténuation ni exagération.

En résumé, *les Mémoires d'Antoine* sont un des meilleurs livres à propager, non seulement dans les classes populaires, mais aussi dans celles qui s'appellent elles-mêmes « classes dirigeantes, » et qui ont grand besoin d'avoir des notions précises sur cette organisation de la société au milieu de laquelle on vit, souvent sans savoir la voir. C. J.

Les Problèmes du paupérisme. *La Vérité sur la propriété et le travail*, par LOUIS MOROSOSTI. Deuxième édition. Paris, Ghio, 1887, in-12 de 298 p. — Prix : 3 fr. 50.

C'est une belle chose que la vérité; c'est aussi un beau titre de livre, et

pour le bien de M. Morososti, nous souhaiterions que son ouvrage y correspondît. Par malheur, il n'en est rien. Les tendances socialistes ont trop souvent fait dévier la rectitude native de sa raison pour lui permettre d'approcher du vrai autrement que par intermittences. Aussi la première partie — la vérité sur la propriété — est une pure divagation, un réquisitoire à la Proudhon contre l'injustice et « l'irrationnalité » de ce droit social : la propriété « est une atteinte grave au principe d'égalité, quand elle n'en est pas la négation absolue. » On voudrait bien savoir ce que c'est que ce principe d'égalité, qu'est-ce qui le fonde et comment on s'y prend pour l'énoncer sans absurdité. Mais passons ! La seconde partie — la vérité sur le travail — mérite une attention sérieuse. L'auteur a étudié la condition de l'ouvrier contemporain, il en a bien senti et fait sentir les misères. Son chapitre sur la division du travail montre à quel point des âmes humaines peuvent être abruties par un système économique qui ne voit en elles que de la marchandise ; de même les chapitres sur les machines, le travail à la fabrique, le salaire dévoilent une dégradation morale, une misère physique, auxquelles il est urgent de porter remède ; nous sommes ici complètement de l'avis de M. Morososti. En changeant un peu le ton, en tenant un compte sérieux des progrès obtenus par les manufacturiers chrétiens, il ne serait pas impossible de transformer cette seconde partie des *Problèmes du paupérisme* en un bon et beau livre ; ce serait un sévère avertissement à faire retentir aux oreilles des patrons égoïstes et des sociologues par trop optimistes. C. M.

La Réforme administrative et le favoritisme, par EUGÈNE AIMÈS, ancien chef de bureau au Ministère de la Guerre, officier de la Légion d'honneur. Paris, Chevalier-Marescq, petit in-8 de 280 p. — Prix : 3 fr.

Nous devons faire remarquer qu'il ne s'agit point de la réforme de tous les rouages qui constituent la grande machine administrative française, mais seulement de la réorganisation de l'administration centrale des différents ministères, en général, et du ministère de la guerre en particulier. Disons aussi que nous ne pouvons nous rallier aux appréciations politiques dont l'auteur a cru devoir émailler son sujet. Sous la réserve de ces deux observations, nous reconnaissons volontiers que cette étude, bien pondérée et bien écrite, révèle une science sûre ; on sent que l'auteur a vécu dans le milieu qu'il décrit, qu'il a dû passer par les filières qu'il énumère, et, qu'en son temps, il a dû boire, comme beaucoup d'autres, à la coupe amère des déceptions. Les fonctionnaires de tous ordres retrouveront là l'histoire de leurs tribulations prises sur le vif. Évidemment il y a beaucoup à faire en matière de réformes administratives, chaque époque a ses besoins : la nôtre en a d'urgents, tout le monde est d'accord sur ce point. Les propositions de M. Aimès sont généralement bonnes, et, assurément, si l'on parvenait à doter les fonctionnaires d'une « loi d'état, » à l'instar de celle qui régit les officiers de l'armée, on les mettrait ainsi à l'abri de l'arbitraire et le fonctionnement des divers services y gagnerait. Si, après cela, le mode de recrutement des fonctionnaires était basé sur les résultats d'un double concours : le premier pour justifier des connaissances générales requises ; le second, après un stage déterminé, pour justifier de l'aptitude professionnelle du candidat, les choses marcheraient de mieux en mieux. Si, enfin, les diverses récompenses étaient toujours accordées au seul mérite, comme juste rémunération des droits acquis et des services rendus, et que la sélection devînt la règle immuable d'avancement aux divers grades de la hiérarchie, tout serait alors aussi parfait que possible. Nous souhaitons vivement la réalisa-

tion de toutes ces bonnes choses, mais nous n'y comptons guère. En ce qui concerne spécialement le ministre de la guerre, l'auteur réfute victorieusement les arguments en faveur de l'idée, mise en avant par le général Boulanger, de militariser entièrement l'administration de ce ministère : un tel régime présenterait les plus graves inconvénients à différents points de vue. M. Aimès termine son étude en donnant carrière à ses idées philanthropiques : il considère la guerre comme « un phénomène de circonstance, » comme une maladie de la jeunesse des nations, » devant disparaître « à mesure que l'humanité achèvera sa croissance. » Sans doute, voilà de généreuses idées, mais nous n'hésitons pas à les qualifier de simples utopies. Néanmoins, ce plaidoyer « qui a les proportions d'une lutte ouverte, » mérite de fixer l'attention de tous ceux qui émargent au budget; il intéressera même les simples contribuables.

D. M.

Le Drame musical et Richard Wagner, par ÉDOUARD SCHURÉ. Nouvelle édition augmentée d'une étude sur *Parsifal*. Paris, Perrin, 1886, 2 vol. in-12 de 367 et 294 p. — Prix : 7 fr.

Richard Wagner et le Drame contemporain, par ALFRED ERNST. Introduction par L. de Fourcaud. Paris, Quantin, 1887, in-16 de XII-374 p. — Prix : 3 fr. 50.

MM. Ernst et Schuré sont des disciples bien convaincus, des croyants de Wagner, l'un thuriféraire absolu du dieu qu'il proclame, l'autre plus modéré quant à l'expression de son enthousiasme, et sachant tempérer, grâce à de justes réserves, les bouillonnements d'une foi intime très ardente, mais tous deux poursuivant un semblable dessein de prosélytisme chaleureux en faveur du maître. Tâche complexe et mal aisée en pays français. Nos panégyristes ont à se heurter contre des antipathies difficiles à vaincre. Ils n'ignorent pas, sans doute, qu'on aura toujours infiniment de peine à rendre accessibles au goût du vrai public parisien les dérèglements, les obscurités du génie de Wagner, et ces enchevêtrements inextricables de désinences chromatiques, et ces amoncellements de progressions greffées les unes sur les autres, dont l'équilibre est une énigme, même pour beaucoup de musiciens. M. Schuré dénonce en peu de mots tout à fait clairs la raison principale qui empêche de s'acclimater chez nous les mélodies du Wagner de la dernière formule : « La complète intelligence d'un drame wagnérien dans le détail de son organisation poétique et musicale n'est ordinairement possible, dit-il, qu'après une certaine étude et pour des intelligences d'un certain niveau. » M. Ernst, à son tour, fait cette déclaration identique : « Le spectateur d'un drame wagnérien passe par trois états d'esprit plus ou moins prolongés, suivant les circonstances. » Dans de telles conditions, il n'est donc pas surprenant que Wagner soit impénétrable en quelque sorte, au grand nombre de ceux qui, par tempérament ou par éducation, adorent dans la musique la pleine lucidité, la sensation nette et vive, ceux-là qu'enthousiasmera toujours l'ineffable mélodie d'un Mozart, la page lumineuse d'un Rossini, ou l'inspiration magistrale, sévère, aux contours sculpturaux, qui était le propre d'un Meyerbeer.

MM. Ernst et Schuré espèrent, cependant, qu'à force de démonstrations et d'explications données, on finira par rendre évidente, ici comme en Allemagne, la grandeur du système de Wagner, qui n'est, en dernière analyse, que l'extension à la musique des principes d'analogie établis par Winckelmann entre la poésie et la peinture. Illusion peut-être. Que Wagner ait fait surgir de ses œuvres embrumées des pages superbes, grandioses, admirables de passion, on ne saurait le contester; mais il n'est pas moins indé-

niable que son génie, assujetti à de certaines tendances étroitement nationales, n'apparaîtra jamais, bien que parfois il semble profondément humain, avec ce caractère d'universalité qui assigne à de certaines œuvres le monde entier pour patrie, et que ce génie, puissant mais confus, avait été coulé spécialement dans le moule du tempérament germanique. Quoi qu'il en soit, les ouvrages de MM. Schuré et Alfred Ernst se recommandent en première ligne à tout vrai musicien, qui aspire à juger sainement le caractère et les motifs de la révolution wagnérienne. Il suffira, pour en avoir une impression tout à fait impartiale et définitive, de se tenir en garde contre certaines de leurs appréciations forcément systématiques à l'égard des autres chefs d'école, en particulier de Meyerbeer. Aux volumes de M. Schuré surtout, appartiennent des pages très remarquables par l'ampleur des considérations esthétiques. FRÉDÉRIC LOLIÉE.

L'Année musicale, octobre 1886 à octobre 1887, par CAMILLE BELLAIGUE. Paris, Delagrave, 1888, in-12 de 278 p. — Prix : 3 fr.

Tous les musiciens, ceux qui savent comme ceux qui se contentent de sentir la musique, applaudiront à l'idée que réalise l'ouvrage de M. C. Bellaigue. Les premiers y trouveront la confirmation de leurs propres critiques, les seconds comprendront pourquoi tel ou tel passage d'un ouvrage nouveau les a laissés froids, tandis que tel ou tel autre a su les charmer. Soit que l'intelligent critique de la *Revue des Deux Mondes,* nous montre l'auteur d'*Egmont,* M. Salvayre, aux prises avec un livret défectueux, et toutefois défendant, « contre certaines théories, la clarté et la simplicité de l'art; » soit qu'il signale à regret les réminiscences de M. Paladilhe, dans *Patrie,* toujours nous aimons à le suivre, tant sa pensée s'exprime avec élégance et finesse. Mais les maîtresses pages du livre sont sans contredit celles que l'auteur consacre à Wagner, d'abord dans un parallèle entre le maître allemand et Verdi, dont la Scala de Milan vient de représenter l'*Otello,* puis dans une étude sur *Lohengrin,* de tumultueuse mémoire; enfin dans l'analyse des ouvrages sur la musique, parus dans l'année, où il revient avec autorité sur la manière et les *leitmotiv* du grand musicien tant discuté.

Les wagnériens de parti-pris n'y trouveront peut-être pas leur compte ; mais nous croyons que la plupart des musiciens remercieront M. C. Bellaigue d'avoir su si bien exprimer leur propre opinion. *L'Année musicale* est le premier volume d'une série que nous souhaitons longue, et qui formera une véritable histoire contemporaine de la musique. ANDRÉ DE B.

Études sur le théâtre contemporain, par F. LEFRANC. Paris, A. Dupret, 1887, in-12 de 247 p. — Prix : 3 fr. 50.

Ces études sont la réunion d'articles, publiés séparément dans la *Revue d'art dramatique,* sur les questions et les événements de théâtre à l'ordre du jour. L'unité du sujet n'en est pas très rigoureuse, évidemment ; mais ce qui persiste, à toute page, ce sont les appréciations bien sincères, bien personnelles de l'auteur, exprimées avec une grande indépendance d'esprit et sous une belle forme de langage. Nourri de souvenirs classiques, M. Lefranc rehausse ses observations relatives au théâtre contemporain, à ses vices, à sa décadence, par des oppositions ou des rapprochements d'une parfaite justesse qui sèment à travers ces aperçus une agréable variété. Il a le sentiment du vrai se traduisant en des paroles courtoises et néanmoins assez claires pour avertir nettement les maîtres de la scène contemporaine de leurs écarts, et les faire penser aux qualités qu'ils n'ont pas. Ses pages

du début sur les devoirs qui s'imposent à la critique nouvelle sont irréprochables, tant par la fermeté du style que par l'exactitude des vues. Sans illusion personnelle sur la portée des jugements de la critique, il n'en exprime pas moins ses opinions à l'égard des écrivains ou de leurs interprètes, comme il les sent, et quelles que soient les susceptibilités glorieuses de certains de ceux-là. Il a des traits assez vifs à l'adresse de M. Sardou. Il dit vertement et spirituellement leur fait à l'érotisme tardif de M. Renan, devenant l'auteur de *l'Abbesse de Jouarre,* aux abaissements du génie de Victor Hugo, à la trivialité des producteurs de monologues, à la vanité des comédiens en général et de M. Coquelin en particulier. Le côté faible de ces *Études* est leur caractère même d'actualité, qui leur inflige, à de certains égards, un intérêt trop fugitif. FRÉDÉRIC LOLIÉE.

Au Village, par G. DE CHERVILLE. *Légendes et croquis rustiques.* Paris, Librairie du « Temps, » 1887, in-16 de 336 p. — Prix : 3 fr. 50.

M. G. de Cherville compte parmi les écrivains les plus spirituels et les plus originaux de notre temps. Il connaît à merveille les bêtes de toutes sortes et leurs mœurs, et aussi, pour l'avoir pratiqué, l'homme de la terre, — le paysan. Il ne fait pas toujours de celui-ci une peinture flattée ; mais, veuillez le remarquer, l'auteur, dans le cas particulier, nous a tout l'air d'un photographe, et le photographe, quand il veut être fidèle, n'embellit pas. Nous ne conseillerons point aux classes dirigeantes de répandre dans leur entourage rural *Au Village;* car, pages 95 et 227, nous trouvons exprimés de mauvais principes et de mauvais préceptes. A bon entendeur (l'entendeur, c'est l'auteur) salut ! Nous pourrions critiquer M. de Cherville sur quelques autres points encore ; mais les pages visées nous suffisent largement. Quoi qu'il en soit, les nombreuses esquisses qui composent cet ouvrage sont à lire par nos amis militants : ils pourront en tirer quelques indications utiles aux points de vue religieux et moral, social et politique. LA GRETTE.

Les Chroniques de l'histoire de France. *Légendes carlovingiennes ; Charlemagne.* Tours, Cattier, in-8 de 236 p. — *La Famille de Charlemagne et ses descendants,* par ADRIEN DE BARRAL. *Ibid.*, 1882 et 1887, in-8 de 243 p.

M. de Barral a eu l'excellente idée de faire connaître aux jeunes gens ces légendes dorées, qu'enfanta le siècle de Charlemagne. Il a fait de même pour les Mérovingiens et les Capétiens. Les volumes que nous avons à apprécier aujourd'hui sont tout particulièrement intéressants en raison de l'abondance des traditions poétiques sur le grand empereur et les siens. Aussi, dans le volume consacré à Charlemagne lui-même, entendons-nous parler de tout, de son origine, de sa famille, de ses exploits sur le champ de bataille, à table, ou dans les assemblées des grands ; même de ses péchés, enfin de son trépas. Le second est consacré à Ferragut, à Roland, à Eginhard, à Louis d'Aquitaine, etc. On peut dire que M. de Barral n'a négligé aucune anecdote importante. Faut-il en conclure que ces deux livres soient parfaits ? J'ai peur que les jeunes lecteurs ne soient un peu perdus dans ce fouillis de légendes ; et puis j'aurais préféré la suppression de quelques plaisanteries d'un goût douteux. J'aime mieux la conclusion de la page 243 de *la Famille de Charlemagne,* et c'est là-dessus que je m'arrête.

BA. D'A.

La France conservatrice et honnête, la France républicaine et criminelle, par DE TAYAC. Paris, Letouzey et Ané, 1888, in-12 de 374 p. — Prix : 3 fr. 50.

L'idée mère de cet ouvrage est d'établir que les doctrines politiques des hommes de ce siècle en France sont en rapport exact, et pour ainsi dire mathématique, avec les actes de leur vie privée. L'auteur commence par diviser la France en deux régions : celle de l'ouest, conservatrice, dit-il, et celle de l'est, républicaine ; il consulte les statistiques et prouve que les classes irréligieuses sont également les classes vicieuses et criminelles, que le crime et le vice ne sont pas les fruits de l'ignorance, mais de la débauche et de l'immoralité ; que l'instruction, quand elle pénètre dans des milieux incroyants, fait aussi monter la criminalité ; enfin que les classes révolutionnaires républicaines se recrutent parmi les éléments mauvais de la nation : partout où dominent le vice et le crime, la Révolution domine aussi. Ce livre donne des chiffres, change ainsi les notions vagues en notions certaines et apporte aux conservateurs la preuve indiscutable des faits énoncés. La Révolution est née des doctrines philosophiques antireligieuses du XVIIIe siècle, qui, après s'être efforcée d'oublier Dieu, a voulu proclamer son indépendance et a voulu dresser un piédestal à l'homme. M. Tayac donne des notices sur les hommes de la première Révolution, sur les insurgés de 1851, sur les hommes de la Commune ; puis il cite des extraits des journaux républicains et montre qu'ils ont pris constamment la défense des hommes et des œuvres du crime et de la débauche. Aussi la conclusion est celle-ci : la France, si elle veut être sauvée, doit abandonner les hommes du parti antisocial et se confier au parti qui croit à Dieu et pratique la loi morale et religieuse. Les nations vraiment fortes croient et pratiquent la loi morale ; la France doit donc se retremper dans la foi et reprendre de bonnes mœurs. Un livre qui en fournit la preuve est donc un bon livre.

H. DE L'E.

Journal de Fidus sous la République opportuniste. Paris, Marpon et Flammarion, (s. d.), in-12 de 367 p. — Prix : 3 fr. 50.

Ce livre est un recueil d'anecdotes amusantes, piquantes, très finement contées. On n'est pas plus délicat causeur que Fidus pour la forme. Quant au fond, le livre a un but : c'est de plaider la cause bonapartiste. Très attaché au Prince impérial, pour lequel il écrivit des Mémoires et des projets de loi, Fidus lui garde une fidélité que tout le monde respectera, mais il ne s'agit pas d'une personne : ce n'est pas un homme qu'il faut, mais un principe pour relever la France en rendant le trône indiscuté. L'auteur s'efforce toujours de montrer que « les légitimistes ne semblent aptes à rien de sérieux, » et que les plus intelligents d'entre eux ne voyaient d'avenir que dans le Prince impérial. A présent que « cet admirable jeune homme » n'est plus, Fidus essaie d'abord de plaider en faveur du prince Napoléon des circonstances atténuantes; puis, comme il est catholique, comme il voit bien les objections qui se présentent, il tourne son espérance vers le prince Victor, « indemne de toute faute, » dont « la candidature, dit-il, rallierait bien des gens qui ne veulent pas aller au prince Napoléon. » Nous avouons être profondément triste en voyant les efforts d'un esprit distingué, d'un catholique, pour nous ramener à une nouvelle tentative impériale. A quoi sert donc l'histoire et l'étude de nos malheurs ? Plus d'un lecteur fera des réserves sur certaines anecdotes et certains jugements. On s'étonnera d'entendre dire que le cardinal Pie, « homme d'impression et non d'étude, »

s'était entendu tout de suite avec M. Thiers. On se demandera si « le duc d'Aumale s'est abaissé devant l'ignoble gouvernement qui opprime la France. » Libre à l'auteur de s'étonner « avec quelle facilité le maréchal de Mac-Mahon, qui devait tout à l'Empire, a abandonné l'Empire et s'est retourné vers le comte de Chambord, » et de parler de « son ingratitude qui a été au niveau de son peu d'intelligence. » Mais on se demandera s'il n'y a pas dans ces paroles un peu de dépit. Agréable à lire, vu les anecdotes très bien racontées, ce livre en renferme plusieurs qui pourront être mises en doute ; puis, à l'heure présente, en face de la Révolution qui nous opprime et de l'étranger qui nous guette, on trouvera sans doute qu'il y a quelque chose de plus patriotique à faire que de diviser les adversaires de la République et d'attaquer les princes de la maison de France. H. DE L'E.

Nos grands-pères, par AUGUSTIN FILON. Paris, Hachette, 1887, in-16 de 190 p., orné de grav. (*Bibliothèque des écoles et des familles.*) — Prix : 0 fr. 80.

Voici une esquisse de ce qu'était, d'après l'auteur, notre France à la veille de la Révolution de 1789. On voit successivement défiler, dans une série de tableaux variés, très vivants, Paris et ses industries diverses ; les environs de la grande ville et les distractions qu'ils offraient aux Parisiens ; le grand monde, le clergé, les associations. Avec M. Filon on parcourt aussi la province et l'on va même jusqu'à s'égarer dans certains villages où l'on voit, où l'on entend toutes sortes de choses bonnes ou mauvaises, bizarres ou plaisantes. M. Filon nous parle de tout : des spectacles, de l'instruction publique, de l'ameublement, des plaisirs de la table, de ceux de l'esprit, etc., et il finit par conclure : « Vous qui êtes la France nouvelle, ne laissez jamais calomnier devant vous la vieille France, car elle est votre mère. » C'est parfait ; toutefois on peut faire observer à l'auteur que s'il ne calomnie pas lui-même, il médit du moins assez largement. Dans *Un dimanche au village,* par exemple, il n'est point d'une tendresse exagérée pour le « bon vieux temps, » quoique, à la vérité, dans ce chapitre et d'autres encore, il fasse justice de plusieurs préjugés et de quelques légendes absurdes. En résumé, nous aurions passablement à dire pour et contre *Nos grands-pères;* nous nous bornerons à remarquer qu'un seul chapitre, dans son entier, nous a paru irréprochable et même empreint d'un excellent esprit chrétien ; c'est le dernier : *Le Foyer domestique. Comment on mourait au bon vieux temps.* Nous regrettons d'autant plus de ne pouvoir recommander sans réserves cet ouvrage que le plan en est bien conçu et qu'il est pétillant de verve et d'esprit. M. Filon est un vrai fils de la Gaule. LA GRETTE.

Le Capitaine Philippe. *Une Ménippée lédonienne,* par F. GUILLERMET. (*Petite Bibliothèque lédonienne.*) Lons-le-Saunier, imp. J. Mayet, 1887, petit in-8 de 134 p.

Est-ce une biographie, est-ce un pamphlet ? L'un et l'autre. M. F. Guillermet exècre la Restauration et il cherche à faire croire que la royauté, après 1815, ne comptait pas de nombreux partisans à Lons-le-Saunier, ce qui est loin d'être exact. Les administrateurs du Jura n'avaient-ils donc pas, moins de vingt-cinq ans auparavant, été mis au ban du pays par la Convention, en raison de leurs tendances antirévolutionnaires, et l'Empire, en son éphémère durée, avait-il donc changé à ce point l'opinion publique ? Mais passons. Page 18, l'auteur parle des « voltigeurs de Coblentz et des revenants d'un autre âge, grotesques imbéciles qui s'étaient endormis en 1788 et ne sor-

taient pas de cette date. » Pour un homme d'esprit, et l'auteur en a de reste, voilà une phrase qui, — soyons poli, nous, — manque de courtoisie. Si nous nous arrêtons à la page 50, nous voyons que les « représentants du droit divin » sont qualifiés de « pauvres gens » et d'« idiots. » Page 63, nous relevons une diatribe à l'adresse de la noblesse et du clergé. L'auteur n'aime pas les missionnaires qui, sous Louis XVIII, évangélisèrent la France qui en avait alors si grand besoin ; mais le clergé local trouve grâce devant lui et il fait preuve de respect à l'égard de l'aumônier militaire : un bon point. Dans cette « Ménippée » nous distinguons surtout de « petits potins » de petit chef-lieu recueillis et accommodés par un écrivain qui ne manque pas de talent et qui s'amuse à ce pauvre jeu. Disons toutefois, pour rester impartial, que M. F. Guillermet, en quelques pages émues — celles de la fin — a retracé l'amour de son héros quinquagénaire, le capitaine Philippe, pour une pieuse et douce voisine que la mort ravit à son affection au moment où ces deux êtres si différents allaient s'unir. Si le mariage avait eu lieu, le capitaine serait assurément mort muni des sacrements de l'Église, malgré son admiration pour Lucrèce. SEQUANIO.

L'Œuvre de Gutenberg. *L'Imprimerie, l'illustration,* par HENRI BOUCHOT. Paris, Lecène et Oudin, 1887, in-8 de 240 p. — Prix : 1 fr. 50.

Au double point de vue historique et scientifique, voici l'un des plus importants ouvrages de vulgarisation parus sur l'imprimerie et l'illustration. Tout en rendant à Gutenberg l'hommage qui lui est dû, M. H. Bouchot établit que ce grand homme ne fut pas, à proprement parler, un inventeur, mais bien un transformateur. En droite ligne, les premiers imprimeurs procèdent des xylographes qui, dans notre Europe, ont exécuté avant Gutenberg des travaux d'illustration, d'imagerie, où la mobilité des caractères dans les textes ou les inscriptions qui les accompagnent est un fait démontré aujourd'hui ; c'est dans les Flandres que vivaient ces intelligents artistes. Donc, d'après M. H. Bouchot, l'inventeur ayant fait sortir de son cerveau, tout d'une pièce, le système de l'imprimerie, n'a jamais existé. Cette très importante découverte a eu une longue période d'enfance ; aucun homme, nulle nation même ne peut, en l'espèce, revendiquer totalement l'honneur de pousser le cri d'Archimède. Ce qui frappe surtout dans cet intéressant volume, c'est la façon particulièrement compétente dont l'histoire de l'illustration est traitée. On ne saurait dire que l'esprit de l'auteur soit mauvais ; en cherchant bien, toutefois, on s'aperçoit, à quelques légers écarts de plume, qu'il n'est pas tout à fait des nôtres. LA GRETTE.

CHRONIQUE

NÉCROLOGIE. — Mgr Amédée DESGEORGE, prélat de la maison de Sa Sainteté, ancien supérieur des missionnaires des Chartreux, né en 1804, à Lyon, est mort dans cette ville le 17 décembre. Mgr Desgeorge a composé, malgré les occupations multiples d'une vie entièrement vouée à la prédication, plusieurs biographies et ouvrages ascétiques, notamment les travaux suivants : *Monseigneur Flaget, évêque de Bardstown et Louisville. Sa vie, son esprit, ses vertus; par le prêtre qui accompagnait le prélat pendant les voyages qu'il fit en Europe pour l'œuvre de la propagation de la foi* (1851 et 1855, in-8 avec un portrait) ; — *De l'oraison, ou de la méditation et de la contemplation*

(1861, in-12) ; — *Simples explications à l'occasion d'une brochure intitulée « La Question des hautes études étudiée sans parti-pris »* (1869, in-8) ; — *Vie de Mgr Mioland, archevêque de Toulouse, évêque d'Amiens et premier supérieur des missionnaires de Lyon* (2e édition, 1873, in-8); — *Du demi-christianisme, ou Nécessité de choisir entre l'esprit de Jésus-Christ ou l'esprit du monde* (1875, in-12) ; — *De l'abus des mots et de ses funestes conséquences* (1883, in-8); — *L'Abbé Pousset, prêtre de la maison des Chartreux de Lyon, curé de la paroisse Saint-Bruno et fondateur de la Congrégation de la Sainte-Famille* (1885, in-12).

— M. Émile-Marc HILAIRE, connu sous le pseudonyme de Marco DE SAINT-HILAIRE, né en 1793, à Versailles, ancien page de Napoléon Ier, doyen d'âge de la Société des gens de lettres, est mort à Neuilly, le 5 novembre. Avant de commencer la série de ses nouvelles napoléoniennes, Marco de Saint-Hilaire avait publié de petits manuels de toilette sous divers pseudonymes de circonstance : comte de Mangenville, baron Émile de l'Empesé, etc. En 1841 il réunit ses souvenirs personnels sur le premier Empire dans des ouvrages un peu plus sérieux, où la légende occupe encore une trop grande place. Nous mentionnerons les suivants : *Les Aides de camp de l'Empereur, souvenirs intimes du temps de l'Empire* (1841, 2 vol. in-8). — *L'Hôtel des Invalides, souvenirs intimes du temps de l'Empire* (1841, 2 vol. in-8) ; — *Physiologie du troupier* (1841, in-8) ; — *L'École militaire, le bivouac et les Tuileries; nouveaux souvenirs intimes du temps de l'Empire* (1842, 2 vol. in-8) ; — *Napoléon au Conseil d'État* (1843, 2 vol. in-8) : — *Le Duc d'Enghien ; épisode historique du temps du Consulat* (1844, in-8) ; — *Les Habitations napoléoniennes à Paris.* Ire partie (1844, in-8) ; — *Napoléon au bivouac, aux Tuileries et à Sainte-Hélène ; anecdotes inédites sur la famille et la cour impériales* (1844, in-18 avec 5 lithographies) ; — *Napoléon en campagne; scènes de la vie militaire, pour faire suite aux « Souvenirs intimes du temps de l'Empire »* (1844, 2 vol. in-8) ; — *Histoire anecdotique, politique et militaire de la garde impériale* (1845-1846, in-8, avec grav.) ; — *Deux conspirations sous l'Empire* (1846, 2 vol. in-8) ; — *Histoire de la campagne de Russie pendant l'année 1812 et de la captivité des prisonniers français en Sibérie et dans les autres provinces de l'empire ; précédée d'un résumé de l'histoire de Russie* (1846-1848, 4 vol. in-8 avec 40 pl.) ; — *Une nuit de 1812, épisode de l'Empire* (1847, 2 vol. in-8) ; — *Histoire populaire de la garde impériale* (1849, in-8 avec grav.) ; — *Mémoires d'un page de la cour impériale (1804-1815)* (2e édition, 1852, in-4) ; — *Les Deux Empereurs, Napoléon Ier et Napoléon III. Traits de magnanimité et de générosité, réponses caractéristiques, faits remarquables et anecdotes* (1853, in-18) ; — *Histoire populaire et anecdotique de Napoléon et de la grande armée*, illustrée par Jules David (1862, in-4) ; — *Anecdotes du temps de Napoléon Ier* (2e édition 1863, in-12) ; — *Souvenirs intimes du temps de l'Empire* (2e édition 1869, 3 vol. in-8) ; — *L'Amour d'un poète* (1877, in-18).

— On annonce encore la mort de : M. le baron A. de CHOLET-BEAULIEU, qui laisse plusieurs ouvrages estimés, mort à l'âge de 78 ans ; — de M. Firmin JOUSSEMET, ancien rédacteur du *Moniteur universel* et des *Débats*, auteur d'articles sur l'économie politique et les finances, mort le 24 janvier, à l'âge de 47 ans ; — de M. Auguste LABAT, ancien bibliothécaire de la préfecture de police ; — de M. J.-C. LA ROCHETTE, ancien rédacteur à la *République française*, et bibliothécaire à l'Asile national de Vincennes, mort à Saint-Maurice (Seine), à l'âge de 53 ans ; — de M. Albin LEROY, collaborateur du *Nouvelliste du Nord* ; — de M. Charles RICHARD, rédacteur du *Journal d'Indre-et-Loire* ; — de M. SALAÜN, rédacteur en chef de l'*Indépendance bretonne*, journal catholique de Saint-Brieuc, mort dans cette ville à l'âge de 36 ans ; — de M. Louis SER, ingénieur, professeur à l'École centrale des arts et manufac-

tures, auteur de plusieurs ouvrages estimés, mort à Paris, le 30 janvier, à l'âge de 58 ans ; — de M. l'abbé THIERCELIN, aumônier de l'hospice général de Meaux et archéologue distingué ; — de M. Ludovic de VAUZELLES, conseiller honoraire à la cour d'Orléans, qui s'était fait connaître par des recueils de vers, des tragédies antiques, des drames et quelques travaux historiques, mort à Hyères le 1er février, à l'âge de 60 ans ; — du chanoine Antoine-Hippolyte VIDAL, né à Cassis en 1805, décédé à Marseille, le 23 février, curé de Saint-Vincent de Paul, auteur des *Notions sur les Conciles* (in-8) et d'un ouvrage posthume, en forme de lettres, *Conseils d'un curé à ses paroissiens.*

— A l'étranger, on signale la mort : du chirurgien Tito BANGETTI, professeur à l'Université de Padoue, mort dans cette ville le 7 janvier, à 80 ans ; — du Dr A. DE BARY, professeur de botanique à l'Université de Strasbourg, mort dans cette ville le 19 janvier, âgé de 57 ans; — du Dr Franz-A. BITTNER, professeur à la Faculté de théologie catholique de Breslau, mort dans cette ville le 21 janvier, dans sa 76e année ; — du botaniste Alex. DICKSON, professeur à Édimbourg, mort dans cette ville, le 30 décembre 1887, âgé de 51 ans; — du romancier et auteur dramatique espagnol Manuel FERNANDEZ Y GONZALEZ, mort le 6 janvier, à Madrid, à l'âge de 57 ans; — du Dr Heinrich FLEISCHER, associé étranger de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris et arabisant très distingué, mort à l'âge de 87 ans ; — du Dr Asa GRAY, professeur de botanique à l'Université Harvard, mort à New-York, âgé de 78 ans ; — du poète Jos. HORDYNSKI VON JEDKOWICZ, mort à Czernowicz (Bukowine) ; — de Mme Mary HOWITT, poétesse, morte à Rome, le 30 janvier, âgée de 64 ans ; — du Dr Rudolf VON KRAEWEL, qui s'est acquis une grande notoriété par ses travaux juridiques, mort le 9 janvier, à Raumburg ; — du poète dramatique Albert LINDNER, mort à Dalldorf, près Berlin, le 4 février, dans sa 57e année ; — du dessinateur Oscar PLETSCH, dont les illustrations étaient recherchées, mort le 12 janvier, près Dresde, dans sa 58e année ; — de M. Bonamy PRICE, professeur d'économie politique à Oxford, mort âgé de 81 ans ; — de l'auteur dramatique Hans RITTER, mort à Berlin, le 15 janvier, à 34 ans ; — du Dr John-Thomas-J. ROSWELL, botaniste distingué, mort à Balmuto (Angleterre), le 31 janvier ; — du théologien Woldemar SCHMIDT, prorecteur de l'Université de Leipzig, mort dans cette ville, le 31 janvier, dans sa 52e année ; — du Dr Fr.-Wilhelm SCHULTZ, professeur à la Faculté de théologie protestante de Breslau, mort dans cette ville, le 18 janvier, âgé de 59 ans ; — de M. Ad. SIVET, auteur de travaux sur les beaux-arts, mort à Anvers, à l'âge de 70 ans ; — du géologue G.-A. WATERHOUSE, chef de la section géologique du *British Museum*, mort à Londres, le 21 janvier.

INSTITUT. — *Académie des inscriptions et belles-lettres.* — Le 17 février, l'Académie a procédé à l'élection d'un membre libre en remplacement de M. Ch. Robert, décédé. Au premier tour de scrutin, M. Ménant a obtenu 13 voix; M. de la Borderie, 10; M. Mowat, 5; M. Hamy, 5; M. Picot, 5 ; M. de Ruble, 3. Au second tour, M. Ménant a obtenu 15 suffrages ; M. de la Borderie, 14; M. Picot, 6; M. Hamy, 5; M. Robiou, 1. Au troisième tour, M. Ménant a été élu par 22 voix contre 16 à M. de la Borderie, et 3 à M. Picot.

Académie des sciences morales et politiques. — L'Académie a procédé, le 11 février, à l'élection d'un membre dans la section de philosophie. M. Waddington a été élu au premier tour de scrutin par 19 voix contre 13 données à M. de Pressensé; 3 à M. Funck-Brentano et 2 à M. Carrau.

CONGRÈS. — Un décret du 16 février a fixé au mardi 22 mai l'ouverture

du congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements, qui durera six jours; la séance générale de clôture aura lieu le samedi 26 mai, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne.

— Le 8 avril prochain se tiendra, à Paris, le Congrès scientifique international des catholiques. Les membres du Congrès se répartissent en quatre sections: Sciences philosophiques, — Sciences juridiques, — Sciences mathématiques, physiques et naturelles; — Sciences historiques. La souscription pour les membres, actifs ou honoraires, est de 10 fr. (Pour les demandes de renseignements, on peut s'adresser à M. l'abbé Pisani, 74, rue de Vaugirard.)

— La Commission d'organisation du Congrès bibliographique international, qui se tiendra du 3 au 6 avril à Paris, sous les auspices de la Société bibliographique, a ainsi préparé l'ordre du jour de la session :

Mardi de Pâques, 3 avril. Matin: Messe du Saint-Esprit. Séance plénière d'ouverture. Nomination du bureau. Partage en sections. Réunion immédiate des sections. — A 1 heure : Travaux des sections. — Le soir : Soirée musicale au Salon bibliographique.

Mercredi. Le matin et l'après-midi : Travaux des sections. — Le soir : Conférence.

Jeudi. Le matin et l'après-midi : Travaux des sections. — Le soir : Séance solennelle de clôture. Discours de M. Godefroid Kurth, professeur à l'Université de Liège.

Vendredi. Le matin, travaux complémentaires des sections. — A partir de 1 heure : Visite des monuments publics : Bibliothèque nationale, Archives nationales, Musées, etc.

Concours et prix. — Le 6e concours des *Petits Jeux floraux de Marseille* sera clos le 30 avril prochain. Divers prix, consistant en fleurs, médailles d'or, d'argent et de bronze. Pour renseignements, s'adresser boulevard du Nord, 15, Marseille, à l'Administration des Jeux.

— La Société littéraire de l'Université catholique de Louvain a ouvert, à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa fondation (1839-1889) deux concours, l'un pour une œuvre en prose, l'autre pour une œuvre en vers; une médaille d'or ou une somme de 400 francs sera décernée à l'auteur du meilleur travail en prose; une médaille d'or ou une somme de 250 francs est destinée à l'auteur du poème couronné. Les Mémoires doivent être remis à M. le président de la Société littéraire, à Louvain, avant le 1er février 1889.

Lectures faites a l'Académie des inscriptions et belles-lettres. — Dans la séance du 10 février, M. Ravaisson a entretenu ses confrères d'un torse de statue qui se trouve au musée du Louvre et qui rappelle la Vénus de Cnide, de Praxitèle. — Dans la séance du 24 février, l'Académie a entendu la lecture d'une lettre de M. Léopold Delisle annonçant qu'il avait terminé heureusement les négociations relatives à l'acquisition des fragments de manuscrits volés par Libri dans nos bibliothèques. M. de Mas Latrie a communiqué ensuite à ses confrères la supplique adressée par les grands vassaux à Henri II de Lusignan pour l'engager à abdiquer en faveur de son frère Amaury. M. d'Arbois de Jubainville a donné lecture d'une note sur l'ancienne coutume chrétienne qui plaçait les jeûnes au mercredi et au vendredi de chaque semaine, et non au vendredi et au samedi.

Lectures faites a l'Académie des sciences morales et politiques. — Dans la séance du 4 février, l'Académie a entendu la lecture d'une étude de M. Jules Levallois sur la conversion de Sénancourt, qui, d'un athéisme avéré, passa en vingt ans au spiritualisme le plus élevé. — Dans celle du

18 février, M. Rendu a lu une notice sur la vie et les travaux du comte Sclopis, associé étranger de l'Académie. Cette lecture a été terminée dans la séance du 25 février. M. Ch. Huit a ensuite communiqué un Mémoire sur le dialogue de Platon, intitulé *le Premier Alcibiade.*

Acquisition par la Bibliothèque nationale des manuscrits volés par Libri et Barrois. — Notre Bibliothèque nationale est enfin rentrée en possession d'une précieuse collection de manuscrits, dérobés il y a une quarantaine d'années, aux plus riches dépôts de France, par d'indignes fonctionnaires. Les énergiques et légitimes revendications de M. Léopold Delisle ont eu dans le monde savant un écho assez puissant pour qu'il ne soit plus utile d'insister sur la valeur inappréciable des fonds Libri et Barrois de la collection du comte d'Ashburnham et sur l'origine frauduleuse de plusieurs des manuscrits vendus au lord anglais en 1847, par Libri, pour une somme de 8,000 liv. st. (200,000 fr.), et en 1849, par Barrois, pour 6,000 liv. st. (150,000 fr.). En 1883, M. L. Delisle a réuni dans un Mémoire sur *les Manuscrits du comte d'Ashburnham* (Paris, Imprimerie nationale, in-4 de VII-127 p.), de savantes observations sur ces manuscrits, et fait connaître ses premières démarches pour obtenir leur cession à la France à des conditions raisonnables ; ces négociations échouèrent par suite du mauvais vouloir de la trésorerie anglaise, qui refusa d'allouer la somme demandée par le jeune comte d'Ashburnham pour la vente de la bibliothèque réunie à grands frais par son père. Le fonds manuscrit de cette bibliothèque, unique au monde, se composait d'environ 4,000 articles, formant quatre séries : Fonds Libri, 1,923 numéros ; Fonds Barrois, 702 numéros ; Fonds Stowe, 996 numéros ; Fonds de manuscrits acquis isolément, ou *Appendix,* environ 250 numéros. Le fonds Stowe a été acheté séparément par le Musée britannique pour 45,000 liv. st. (1,125,000 fr.). M. Delisle a établi d'une manière irréfutable qu'un lot de 166 manuscrits, formant 200 volumes des collections Libri et Barrois, provenaient de vols commis dans les bibliothèques et les archives de France. Ce sont ces 200 volumes qui, grâce aux habiles négociations de l'éminent administrateur de la Bibliothèque nationale, ont été remis entre ses mains le 23 février dernier, à Londres, où il s'était rendu, accompagné de M. J. Havet, bibliothécaire au département des imprimés de la Bibliothèque nationale, et de M. H. Moranvillé, sous-bibliothécaire au département des manuscrits. En retour, il a été autorisé à céder au libraire bien connu qui a servi d'intermédiaire, M. Trubner, le recueil de poésies allemandes formé à la fin du XIIIe siècle par les soins de Rudiger Manesse, et à lui payer une somme de 150,000 fr., soit : 110,000 fr. au moment de la remise des manuscrits, 20,000 fr. en avril 1888 et 20,000 fr. en avril 1889. La Bibliothèque nationale conservant une photographie de toutes les parties du recueil de Manessé, dont l'original est destiné à un dépôt d'Allemagne, on peut dire que ces conditions sont extrêmement avantageuses pour la France. Parmi les grandes bibliothèques qui ont eu à souffrir des visites de Libri, on doit citer celles de Lyon, de Tours et d'Orléans. La Bibliothèque de Lyon doit à M. Delisle d'avoir recouvré, en 1880, les fragments détachés du fameux Pentateuque de Lyon (ms. 329), qui furent gracieusement restitués par le jeune comte d'Ashburnham, quand la preuve du vol eut été faite ; mais là s'est bornée la générosité du lord anglais. Les caisses arrivées à la Bibliothèque nationale, le 25 février 1888, contenaient un autre Pentateuque, avec peintures, en lettres onciales, qui était encore à Tours en 1842, un sacramentaire carlovingien et plusieurs autres manuscrits provenant de Saint-Martin et de Saint-Gatien, dont quelques-

uns en lettres onciales. La collection Barrois est des plus précieuses pour l'histoire et la littérature du moyen âge et de la période moderne; nous signalerons spécialement tout un volume de la correspondance autographe de Peiresc. Nous aurons l'occasion de revenir sur cette précieuse acquisition, que M. Delisle se propose de faire connaître en détail dans un prochain rapport à M. le ministre de l'instruction publique.

Droit de propriété littéraire. — M. Édouard Clunet a réuni dans une *Étude sur la convention d'union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques* (Paris, Marchal et Billard, in-8 de 110 p.) de très utiles renseignements sur les travaux préparatoires, les principales dispositions et les résultats pratiques de la convention de Berne, ratifiée le 5 septembre 1887 par les plénipotentiaires représentant les gouvernements de l'Allemagne, de la Belgique, de l'Espagne, de la France, de la Grande-Bretagne, de Haïti, de l'Italie, de la Suisse et de la Tunisie, convention en vigueur depuis le 5 décembre de la même année. Parmi les dispositions de la convention, mentionnons celles qui ont trait à l'assimilation de l'étranger au national, aux formalités auxquelles la protection est subordonnée, aux personnes protégées, à la nationalité, aux éditeurs, au droit de traduction et de reproduction, à l'exécution publique des œuvres dramatiques et musicales, aux contrefaçons, etc. M. Clunet a publié comme annexes : la loi espagnole du 9 janvier 1879 sur la propriété intellectuelle et la convention franco-espagnole du 16 juin 1880, pour la garantie des œuvres d'esprit et d'art, qui ont exercé l'une et l'autre une grande influence sur plusieurs des décisions contenues dans la convention définitive; enfin l'avant-projet de l'association littéraire et artistique internationale (conférence de Berne, 1883), et la dernière convention signée à Berne le 9 septembre 1886. L'article 16 de cette convention ordonnait la création d'un bureau international, « placé sous la haute autorité de l'administration supérieure de la Confédération suisse. » Ce bureau, qui vient d'être définitivement organisé, aura désormais un organe officiel, qui paraîtra le 15 de chaque mois, à Berne, sous le titre de : *Le Droit d'auteur*. Nous avons reçu le premier numéro, daté de janvier 1888 (gr. in-4 de 10 p.).

La Littérature tchèque en 1886. — On doit reconnaître que la littérature tchèque occupe une place assez modeste en Europe; les versions de ses auteurs sont en effet très rares. On compte quinze périodiques consacrés exclusivement aux belles-lettres; deux seulement ont un caractère vraiment chrétien; les autres sont consacrés de préférence à la littérature protestante. Les deux périodiques les plus remarquables sont le *Světozor* et la *Zlata Praha* (hebdomadaire). Le recueil mensuel intitulé *Patrie,* fondé dernièrement, est en même temps littéraire et scientifique, et il est rédigé par des catholiques. Les poésies dispersées dans ces périodiques se trouvent ordinairement plus tard réunies en volume sous le titre de *Bibliothèque*. Le premier des poètes tchèques contemporains est Svatopluk Čech. En 1886 il n'a composé qu'une seule poésie : *Sotck*; c'est une satire remarquable par la fidélité avec laquelle elle peint le caractère du peuple. Il a aussi composé une épopée historique : *Ladislas de Michalovic*. Le *Ladislas* se distingue malheureusement par une tendance antichrétienne comme les ouvrages d'un auteur plus célèbre encore, Jaroslav Vrchlicky (pseudonyme : Frida). Il a un grand talent, mais est trop immoral. Citons encore : Ad. Heyduk et Jul. Zeyer. Le premier compose des chansons populaires, mais il devient de plus en plus superficiel. L'autre a vraiment du mérite. Parmi les poètes catholiques, l'abbé Adam Chlumecky (pseudonyme : Fr. Kužely)

et l'abbé Fr. Kysely (pseudonyme : Sauer) écrivent de petites poésies historiques. On voit parmi les romanciers, outre Čech, nommé déjà, Zirásek, l'abbé Dostal, l'abbé Kosmak, incomparable dans la peinture de la vie populaire. Lier public des études sociales, tandis que Schulz et Vlček s'adonnent à des descriptions de mœurs. Le drame est absolument négligé dans la littérature tchèque. Les comédies de Vrchlicky sont trop légères. La critique est plus favorable à Stroupežnicky et surtout à Vlček et à Šubert. On traduit beaucoup de pièces françaises, allemandes et polonaises. La littérature populaire n'existe pas encore, si l'on excepte les almanachs. Les récits de voyage se bornent à une description de l'Asie occidentale par Vünsch. Les traductions ne sont pas bien choisies. Quoiqu'il y ait six séminaires en Bohême et en Moldavie, la littérature théologique n'a qu'un seul périodique. Une histoire de la littérature a été composée par Fr. Bačkowsky. Cette œuvre est le fruit de longues études, mais l'auteur manque de connaissances philosophiques; on en est par suite réduit à recourir aux publications périodiques littéraires : *Hlidka Literarní* (*Sentinelle littéraire*), *Literarní Listy* (*Épîtres littéraires*) et *Literarní Rozhledy* (*Dissertations littéraires*). Les deux premiers recueils s'éditent en Moravie; l'un est rédigé par le P. Vychodil O. S. B.; l'autre par des professeurs de collège. On trouve aussi des aperçus littéraires dans divers autres périodiques. L'histoire est représentée par la *Collection historique* (*Historicky Sbornik*). Mais on ne saurait passer sous silence deux ouvrages de valeur : l'*Histoire d'Autriche*, par le professeur V.-V. Tomek, et l'*Histoire de la Révolution française*, par le Dr Krystufek. La dernière pourtant est plus recommandable par son bon esprit que par une réelle connaissance des faits. Les professeurs Masaryk et Gebauer ont provoqué un certain mouvement littéraire, par leurs attaques contre l'authenticité de quelques manuscrits de Koenigshof et de Grünberg. Des recherches historiques ont été faites, d'un côté par Kalousek, Tomek, etc., de l'autre côté, par Goll, Truhlar, etc. En général, les sciences n'occupent qu'une place très secondaire dans la littérature tchèque. Depuis longtemps une *Encyclopédie illustrée* doit paraître, mais verra-t-elle la lumière? Pour donner une impulsion plus vive au mouvement littéraire, des sociétés se sont formées dans les grandes villes. Terminons en citant l'ouvrage de Fr. Bartoš : *Dialectologie de la Moravie*, et, parmi les écrits panslavistes, la *Collection slave* (*Slovansky Sbornik*), éditée par le savant E. Jelinek.

Paris. — Le tome IV de l'*Histoire de Charles VII*, par M. de Beaucourt, paraîtra au commencement d'avril; ce volume comprend uniquement la période de la trêve avec l'Angleterre, de 1444 à 1449.

— A paru en février une édition de l'*Histoire de Beaumarchais*, par Gudin de la Brenellerie. Ce travail inédit a été publié d'après les manuscrits originaux par M. Maurice Tourneux (Paris, Plon et Nourrit, in-18 j. de XXVIII-512 p.).

— Dans quelques jours doit paraître, sous la forme elzévirienne chère aux bibliophiles, avec la signature de M. Frédéric Loliée, l'auteur de *Nos gens de lettres* et notre collaborateur, un volume intitulé : *Le Paradoxe. Essai sur les excentricités de l'esprit humain dans tous les siècles.*

— Extraire un roman, ou plutôt une charmante petite nouvelle des œuvres d'un rhéteur grec peut sembler extraordinaire au premier abord; et cependant quel délicieux « tableau de la vie et de l'intérieur d'une famille pauvre » Dion Chrysostome nous offre dans l'un de ses discours! M. Henri Fauvel n'a pu résister à l'attrait de cette peinture; plusieurs seront tentés comme lui, après avoir lu l'*Eubéenne* de Dion Chrysostome, qui n'est

autre chose que la traduction d'un passage du septième discours de l'illustre sophiste (*Collection bleue*, A. Dupret, 1887, in-32 de 55 p.).

— M. Antoine Villemot, sous-chef de bureau au ministère de l'instruction publique, a réuni en brochure les articles publiés par lui dans la *Revue de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur* (1887) sur l'enseignement secondaire des jeunes filles. Son *Étude sur l'organisation, le fonctionnement et les progrès de l'enseignement secondaire des jeunes filles en France de 1879 à 1887* (P. Dupont, gr. in-8 de 184 p.) se compose d'un ensemble d'observations, tantôt justes, tantôt contestables, tendant à exalter les services rendus par le vote et l'application de la loi Camille Sée (28 octobre 1878). M. Villemot prétend qu'avant cette loi « l'enseignement secondaire des jeunes filles... n'existait plus en France; » il eût fallu prouver cette assertion, qui sert de point de départ à tout l'ouvrage; il y a là une exagération manifeste. Il nous semble bien que l'enseignement secondaire des jeunes filles remonte beaucoup plus haut; le but de cet enseignement a seul été modifié. Jadis, on s'efforçait de développer et d'orner l'esprit des jeunes filles; on formait leur style, on donnait de la précision à leur jugement, de l'agrément à leur conversation; on cherchait à en faire d'excellentes maîtresses de maison; aujourd'hui, on trouve plus pratique d'en faire des institutrices; d'où la création de programmes où nous voyons le latin (on leur fait grâce du grec, paraît-il), la physique, la chimie, la géométrie et la gymnastique tenir une place importante. L'enseignement secondaire des jeunes filles pouvait être amélioré; il n'était pas nécessaire pour cela de le dénaturer et d'en changer complètement le but.

AUVERGNE. — M. A. Vernière vient de publier une plaquette : *Les Peintures murales de l'église Saint-Julien de Brioude* (Brioude, in-8, 24 p.), où l'on trouve une description desdites peintures par l'artiste même qui a été chargé de les restaurer, M. Léon Giron, et la traduction d'une notice sur l'église de Brioude publiée par un archéologue américain, dans un journal de New-York du 31 décembre 1885, un extrait relatif à la même église de la *Notice sur quelques églises romano-auvergnates* par M. le chanoine Eugène Muller (Senlis, 1886); enfin un extrait d'une autre étude publiée trente ans auparavant par le R. P. Desrosiers (*Rapport sur les peintures murales de l'église de Saint-Julien de Brioude* lu au congrès scientifique de France, lors de la XXIIe session au Puy en 1855). La plaquette-mosaïque de M. Vernière intéressera tous les archéologues qui, avec Prosper Mérimée, ont tant désiré voir revivre les fresques du monument que l'on a surnommé le bijou de cette école auvergnate, à laquelle nous devons un groupe si remarquable d'églises du XIe siècle.

BOURBONNAIS. — Mentionnons un extrait des *Annales bourbonnaises*, le recueil qui a succédé à la *Revue bourbonnaise* de M. Grassoreille: *Le Bourbonnais, le sol et ses habitants*, par MM. J.-A. Rayeur et A. Vayssière (Moulins, Auclaire, 2 vol. in-8).

BOURGOGNE. — On doit à M. Ch. Bigarne une brochure sur *les Capitaines du château de Beaune* (Beaune, Devis, in-8 de 193 p. et pl.). Ce travail a d'abord été inséré dans les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Beaune*.

BRETAGNE. — M. Arthur de la Borderie commence la publication d'une *Histoire de Bretagne*, par la critique des sources; le 1er fascicule, qui vient de paraître, a pour sous-titre : *Les Trois Vies anciennes de saint Tudual, texte latin et commentaire historique* (Saint-Brieuc, imp. de Prud'homme; Paris, Champion, in-8 de 135 p.).

— M. J. Trévédy, ancien président du tribunal de Quimper, vice-président de la Société archéologique du Finistère, a publié, depuis quelque temps, une série d'*études sur Quimper et la Cornouaille*. Le savant magistrat vient d'ajouter à cette série — que nous voudrions voir devenir très longue — une plaquette sur *Michel Laënnec et l'éloquence académique à Quimper au dernier siècle* (Quimper, Rennes, Saint-Brieuc, gr. in-8 de 21 p.). M. Trévédy donne une piquante analyse d'un manuscrit intitulé : *Recueil des compliments faits par M. Laënnec* (non point, comme l'a cru feu Du Châtellier, Théophile Marie-Alexandre Laënnec, père de Théophile et aïeul du docteur). Michel fut avocat au Parlement, conseiller du Roi, procureur fiscal, maire de Quimper, colonel des milices, député aux états tenus à Nantes en 1764, etc. La notice, à la fois biographique et littéraire, est l'œuvre d'un exact érudit et d'un spirituel écrivain.

Champagne. — Signalons une monographie locale publiée par M. L.-J. Brouillon sous les auspices de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne : *Givry-en-Argonne et son histoire* (Châlons-sur-Marne, imp. de Martin, in-8 de 77 p.).

— MM. Gustave Julliot et Maurice Prou ont donné une édition, sous les auspices de la Société archéologique de Sens, du *Livre des reliques de Saint-Pierre-le-Vif de Sens*, par Geoffroy de Courlon (Sens, imp. Duchemin, in-8 de xxiv-358 p.).

Guyenne et Gascogne. — La *Revue catholique de Bordeaux*, jusqu'ici dirigée par M. le chanoine Pailhès, passe aux mains de M l'abbé Dreux. Elle paraîtra désormais le 15 de chaque mois. La collection des neuf premières années est surtout consacrée aux études d'histoire et d'archéologie locales et a donné asile à nombre d'excellents travaux. La nouvelle direction a manifesté l'intention de lui imprimer un caractère moins spécial, d'y faire plus de place aux études littéraires et au mouvement contemporain. Plusieurs des articles parus l'année dernière ont été récemment tirés à part ; ce sont des travaux d'une rare valeur et d'un véritable intérêt : *Madame de Châteaubriand. Lettres inédites à M. Clausel de Coussergues*, par M. le chanoine Pailhès (Bordeaux, Feret ; Paris, Champion, 1888, in-8 de 114 p. avec 5 eaux-fortes de Léo Drouyn) ; — *Peiresc, abbé de Guîtres*, par Ant. de Lantenay (Bordeaux, Feret, 1888, in-8 de 134 p.) ; — *L'Ormée à Bordeaux, d'après le journal inédit de J. de Filhot*, publié et annoté par A. Communay (Bordeaux, Feret, 1887, in-8 de 289 p.), qui fournit de très précieux détails et des documents de haute valeur sur un des plus tragiques épisodes de l'histoire de la Fronde ; — *Esquisses biographiques sur les grands négociants de Bordeaux au* xviii*e* *siècle*, par le même (Bordeaux, Feret, 1888, in-8 de 140 p.), étude suivie d'une curieuse série de lettres inédites adressées aux directeurs de la Chambre de commerce de Bordeaux par les ministres Amelot, Orry, Choiseul, Vergennes, par des marins illustres, d'Estaing, Suffren, etc.

— M. Antoine de Lantenay prépare une *Histoire d'Henri de Béthune, archevêque de Bordeaux*, de 1646 à 1680, en deux volumes in-8, d'après des documents inédits.

— M. l'abbé J.-B. Gabarra, curé de Capbreton, vient de publier un petit volume, *Notre-Dame de Pitié et les Marins de Capbreton*, qui n'est pas seulement très édifiant, mais qui est aussi très instructif (Bayonne, imp. Lamaignère, 1887, in-8 de 127 p.). L'auteur, qui s'est déjà fait connaître avantageusement par plusieurs travaux historiques et qui prépare une publication importante sur la Fronde dans les Landes, a retrouvé, en fouillant les archives municipales de Capbreton, divers documents qu'il reproduit ou

qu'il analyse. Le livre, très bien fait à tous les points de vue, mérite d'être beaucoup lu.

— M. le comte de Saint-Saud vient de publier deux brochures qui font partie d'une série intitulée : *Excursions nouvelles dans les Pyrénées françaises et espagnoles ;* la première : *Ariège, Andorre et Catalogne,* est extraite de l'*Annuaire du Club Alpin français* (Paris, Chamerot, 1887, in-8 de 26 p.); la seconde: *Un mois d'excursion dans les Pyrénées espagnoles,* est extraite du *Bulletin de la Section sud-ouest du Club Alpin français* (Bordeaux, Gagnebin, 1887, in-8 de 33 p.). Les récits du comte de Saint-Saud sont écrits avec une aimable simplicité qui n'exclut ni la verve ni l'esprit. On ne trouvera pas là seulement des pages agréables, mais aussi d'utiles indications. Voir, par exemple, dans la première brochure, la rectification d'une erreur du Guide Joanne (p. 5) et la rectification de deux erreurs de M. Bladé (p. 7).

— Le vénérable curé de la paroisse de Seissan, où naquit le 31 mai 1827 l'éminent jurisconsulte, a publié d'attachantes pages intitulées : *Monsieur Anselme Batbie, sénateur du Gers, membre de l'Institut, ancien ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux arts, etc., Notice biographique par A. Ducassé* (Auch, A. Thibault, 1887, gr. in-8 de 14). Nulle notice ne fera mieux connaître l'homme qui partout se fit distinguer, dans le professorat, dans le parlement, dans le ministère, à l'Institut. Nous empruntons à la brochure de M. Ducassé une citation : « On n'avait à Bordeaux (à l'Assemblée constituante) ni documents, ni bibliothèques. La mémoire de M. Batbie pourvoyait à tout ; il était une encyclopédie de textes, et ce fut sur ses indications que l'on fit en deux séances le règlement provisoire. Aux plus pressés qui parlaient de faire une constitution, M. Lambrecht répondait : *Adressez-vous à M. Batbie, il en a cinquante dans la tête.* »

LANGUEDOC. — M. F. Pouy a publié une notice curieuse : *Peinture et Gravure représentant le roi Charles VI et les chevaliers de l'Ordre de l'Espérance Ph. d'Artois, Enguerrand de Coucy,* etc., *dans l'église des Carmes, à Toulouse, 1389* (Amiens, imp. d'A. Douillet, 1888, in-8 de 8 p.). Le savant archéologue raconte l'histoire de la fondation de l'Ordre de l'Espérance, de la fresque destinée à perpétuer le souvenir de cette fondation, fresque qui, déjà presque effacée au XVIIe siècle, a complètement disparu depuis, quoi qu'en ait dit le chevalier Dumège, si peu digne d'annoter un livre tel que l'*Histoire générale de Languedoc.* M. Pouy a cité sur la fameuse fresque la description de Piganiol de la Force (1765), et l'estampe de Cochin. Il reste à trouver le nom de l'artiste qui peignit la fresque commémorative. Comme M. Pouy, nous faisons appel au zèle de tous les bons chercheurs.

— M. l'abbé Azaïs a fait imprimer chez Chastanier, à Nîmes, une brochure intitulée : *Un Chanoine de la cathédrale de Nîmes au commencement du* XVIIIe *siècle* (in-8 de 20 p.).

— M. C. Barrière-Flavy a écrit l'histoire de l'*Abbaye de Calers* dans une brochure in-8 de 92 p. (Toulouse, imp. de Chauvin); l'auteur a pu faire remonter son travail jusqu'à l'année 1147 ; il s'arrête à 1790.

LIMOUSIN. — MM. Louis Guibert et Jules Tixier viennent de faire paraître à la librairie Ducourtieux de Limoges leur ouvrage sur l'*Exposition d'Art rétrospectif.* qui a eu lieu à Limoges dans le cours de 1886. Ce volume se compose d'une longue préface consacrée à la description des objets remarqués dans cette circonstance, et spécialement de ceux qui sont reproduits dans les cent-quatre planches qui forment en quelque sorte la partie la plus curieuse de cette publication. Elles représentent les principales œuvres de l'art du moyen âge, surtout en Limousin. L'orfèvrerie, les émaux, la sculp-

ture ont apporté leur contingent et l'exposition de quelques-unes de ces pièces est une véritable révélation.

Lorraine. — M. Ad. Marcus a fait imprimer chez Berger-Levrault, à Nancy, un volume consacré aux *Verreries du comté de Bitche, essai historique* (xve-xviiie *siècles*); l'ouvrage est accompagné de nombreuses pièces justificatives (in-8 de xxi-366 p.).

Lyonnais. — M. R. Cazenove a choisi comme sujet de discours de réception à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon *le Peintre Adrien Van der Kabel et ses contemporains* (Lyon, libr. Georg, 1888, gr. in-8 de 60 p.). M. de Cazenove fait à merveille connaître, dans ces 60 pages, un artiste que presque personne ne connaissait bien; né à Ryswick (Hollande) en 1631, il mourut à Lyon le 16 janvier 1705, peignit avec talent d'abord dans sa patrie, ensuite à Rome, à Aix, à Toulouse, à Lyon. La notice de M. Cazenove, spirituellement écrite, complète les travaux de Dezalliers, d'Argenville, Ch. Blanc, L.-E. Descamps, Ad. Siret, C. Weyerman, etc.

— M. C. Guigue, archiviste du Rhône, publie depuis quelque temps, avec la collaboration de son fils M. G. Guigue, une collection de textes, paraissant à intervalles périodiques, sous le titre de *Bibliothèque historique du Lyonnais.* Voici, dans les quatre livraisons actuellement parues, les articles historiques qui méritent d'attirer l'attention: *Un archevêque de Lyon inédit* (1287), *Pierre d'Aoste;* — *L'Église Saint-Alban de Lyon* (avec une bulle d'Innocent II); — *La Dot de Sibille de Beaujeu* (avec une charte d'Humbert V, de 1229); — *L'Absolution par les verges;* — *Les Méfaits d'un bourgeois de Givors* (avec lettres de Charles V, roi de France, 1376); — *Circulaire d'Humbert VII, sire de Thoire-Villars* (1419); — *Le Banvin de l'archevêque de Lyon au* xve *siècle;* — *Les Pelletiers de Lyon;* — *Notes pour servir à l'histoire des anciennes familles de l'Ain;* — *Jean Perréal, maître des œuvres des fortifications du Lyonnais, Forez, Beaujolais et Dombes* (avec lettres de François Ier, du 2 novembre 1523); — *Les Récluseries de Lyon;* — *Erreur historique des origines de la commune de Lyon;* — *Origine du pont de la Guillotière à Lyon;* — *La Dot de Béatrix de Bâgé, femme d'Amédée II, sire de Gex;* — *Fondation de l'abbaye de Brienne près d'Anse;* — *Testament d'un peintre lyonnais au* xive *siècle* (Jean Chatard); — *La Suppression du monastère de la Chana* (1482); — *La Fête des Merveilles,* antique et populaire à Lyon; — *La Mort civile en Forez en 1295;* — *Les Clés du cloître de Saint-Just;* — *Jean de Saint-Alban* (chanoine de Lyon au xive siècle); — *La Grande Rebeine* (émeute lyonnaise en 1529); — *Le Sceau d'Hugues de Saint-Cher* (1251, avec une bulle d'Innocent IV); — *Un tremblement de terre à Naples* (1456).

Normandie. — En préparation chez Cagniard, à Rouen, une réimpression d'une œuvre du xviie siècle, *les Chastes Martirs, tragédie chrétienne* par Mlle Cosnard, cousine du grand Corneille; cette nouvelle édition est préparée par M. de la Sicotière, sénateur, pour la Société des Bibliophiles normands.

— La Société rouennaise de bibliophiles a décidé l'impression des poèmes de Petit, cordelier de la province de Normandie, le *Livre des miracles de Bacqueville,* la *Vie de saint Léonard, ses miracles à Bacqueville,* le *Livre du champ d'or et des trois nobles marteaux;* l'édition en sera faite sur un manuscrit inédit de la Bibliothèque nationale par les soins de M. l'abbé Sauvage.

— Paraîtront aussi prochainement chez Cagniard : *Le Frère de la duchesse d'Angoulême,* par M. l'abbé Desportes (in-8 d'environ 300 p.), et *Alexandre Farnèse, duc de Parme; Aumale. Cailly. Caudebec. 17 avril, 15 mai 1592,* par le capitaine de Terrier-Santans (petit in-4 d'environ 150 p.).

— M. Raphaël Le Conte, juge à Bernay, annonce la prochaine publication

d'un premier volume qu'il intitule : *Curiosités normandes comparées. Histoire, archéologie, description, économie sociale. I. Lengronne* (in-8 de 240 p.).

ORLÉANAIS. — M. P. de Nolhac a publié dans la *Revue archéologique* une curieuse étude sur *Nicolas Audebert, archéologue orléanais.* Cette étude n'a que dix pages et elle contient beaucoup de choses, notamment la découverte faite par notre sagace collaborateur du nom de l'auteur d'une relation de voyage conservée au British Museum, où l'on trouve force détails sur le séjour en Italie, de 1574 à 1578, d'un Français qui aimait et connaissait les antiquités. Ce manuscrit, qu'a signalé, le premier, M. Jean-Paul Richter, et auquel M. Eug. Müntz a emprunté, en 1886, une description des murailles de Rome et une note sur la Vaticane, est incontestablement, comme l'a deviné et le démontre M. de Nolhac, de l'humaniste Nicolas Audebert, fils du poète latin Germain Audebert « que l'admiration locale avait surnommé le *Virgil orléanais.* » M. de Nolhac s'occupe à la fois du père et du fils et aussi de divers savants dont il cite des lettres inédites, tels que Claude Dupuy, Pinelli, etc. Le petit Mémoire est couronné par la reproduction d'un fragment, relatif à Florence, du journal de voyage d'Audebert, journal qu'il est très désirable de voir intégralement publié.

— M. l'abbé Duchâteau a publié une volumineuse *Histoire du diocèse d'Orléans depuis son origine jusqu'à nos jours* (Orléans, Herluison, in-8 de XX-544 p.).

— Dans une brochure intitulée : *La Disette en 1795. Mission du conventionnel Honoré Fleury en Eure-et-Loir en l'an III* (Nantes, V. Forest et E. Grimaud, 1887, in-8 de 31 p. Extrait de la *Revue de la Révolution*), M. Philippe Muller a retracé, d'après les papiers de H. Fleury, envoyé à Chartres, un épisode de la famine qui désola les environs de Paris à cette époque.

POITOU. — Le cinquième volume de l'*Histoire générale, littéraire et religieuse du Poitou,* par M. le chanoine Auber, est sous presse (Fontenay-le-Comte, L.-P. Gouraud, in-8) ; l'ouvrage complet formera huit ou dix volumes. — La même librairie fera paraître dans le courant d'avril la *Liste du Tiers-État en 1789,* par M. Beauchet-Filleau (in-8).

PROVENCE. — M. le docteur Barthélemy, qui va mettre à l'impression sa belle *Histoire d'Aubagne,* vient de publier de curieux *Documents inédits sur les argentiers et brodeurs de Marseille.*

— Signalons aussi une *Historia Petri et Pauli,* mystère en langue provençale du XVe siècle, publiée d'après le manuscrit original (Paris, Maisonneuve, in-8); — *Une pretesa dominazione provenzale in Piemonte nel secolo XIII* (Torino, Paravia, in-8); — les quatre premiers fascicules du *Catalogue des plantes de Provence,* par H. Roux (Marseille, Olive, in-8), et le curieux récit de M. Véricel sur la fête civique du 29 juin 1793 à Lyon (Lyon, Waltenra, in-8).

— M. Artaud va publier, sous le titre de *Georges Roux,* une importante étude historique sur les négociants et les armateurs du grand commerce marseillais au XVIIIe siècle (Marseille, Olive, in-8).

— Le Père Louis-Antoine de Porrentruy prépare également une étude artistique sur les monuments franciscains en Provence, qui sera intitulée *le Musée franciscain à Marseille* (Marseille, Olive).

— Mlle Marie Tay publie la monographie du village de Roques (Marseille, V. Boy, gr. in-8, 108 p., grav.).

— M. Octave Teissier a commencé, dans le *Petit marseillais,* une série d'études sur les grands noms et les illustrations de la bourgeoisie et du haut commerce marseillais, qui sera plus tard réunie en volume.

— On annonce, pour paraître en avril ou en mai, la *Monographie des Baumes de Venisse*, qui se rattache à l'histoire du Languedoc, du Gévaudan, de Mar-

seille et de la Provence. Cet ouvrage de M. l'abbé Allègre formera un in-8 jésus orné de gravures (Carpentras, chez Condamin).

— M. l'abbé Cazauran vient de revenir sur la question du *Mariage morganatique du duc d'Épernon ;* sa dernière brochure est une « Nouvelle réplique à M. Mireur, archiviste du Var. » L'auteur défend pied à pied toutes ses conclusions et espère enfin « signer la paix » avec son adversaire ; nous l'espérons aussi.

VENTES. — 5 et 6 mars. — *Bibliothèque de M. H.-G. Jouanneau.* (Par le ministère de Me Maurice Delestre, assisté de M. A. Durel.) Recueil considérable de volumes, pièces et journaux de la Révolution de 1848 à 1852 (301 articles).

— 7 mars. — *Bibliothèque de M. X***.* (Par le ministère de Me Maurice Delestre, assisté de M. A. Durel : 212 articles.)

— 9 mars. — *Livres anciens rares et curieux.* (Par le ministère de Me Maurice Delestre, assisté de M. E. Paul.) Impressions gothiques. Livres à figures des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. Reliures anciennes avec armoiries (179 articles).

— 9 et 10 mars. — *Bibliothèque de M. G.-M. D'O.* (Par le ministère de Me Maurice Delestre, assisté de M. A. Durel : 378 articles.)

— 10 mars. — *Livres à figures des* XVIIIe et XIXe *siècles* (Par le ministère de Me Maurice Delestre, assisté de M. Em. Paul ; 195 articles.)

— 12 mars. — *Livres, collections de revues, journaux illustrés.* (Par le ministère de Me Maurice Delestre, assisté de M. A. Durel : 97 articles.)

PUBLICATIONS NOUVELLES. — *Grundriss der Patrologie oder der ältern christlichen Litteraturgeschichte,* von Dr Johannes Alzog, vierte Auflage (*Theologische Bibliothek,* VII, in-8, Herder, Fribourg). — *Saint Thomas et la Prédestination*, par E.-C. Lesserteur (in-8, Lethielleux). — *Les Saints Patrons des corporations et protecteurs spécialement invoqués dans les maladies et dans les circonstances critiques de la vie,* par L. du Broc de Segange, publié par L.-F. Morel (2 vol. in-8, Bloud et Barral). — *Œuvres oratoires du R. P. Constant des Frères prêcheurs* (in-8, Gaume). — *Dictionnaire usuel de législation,* par E. Cadet (in-8, Belin). — *Le Code civil commenté à l'usage du clergé dans ses rapports avec la théologie morale, le droit canon et l'économie politique,* par le chanoine Allègre (Vol. I et II, 1re partie) (in-8, Delhomme et Briguet). — *L'Éducation morale dès le berceau, essai de psychologie appliquée,* par B. Pérez (in-8, Alcan). — *Conseils aux jeunes filles et aux jeunes femmes,* par M. Bourdon (in-12, Gautier). — *Les Concordats et l'Obligation réciproque qu'ils imposent à l'Église et à l'État,* lettre de Mgr Turinaz (in-8, Retaux-Bray). — *Question du jour sur la franc-maçonnerie,* par le P. E. Monniot (in-12, J. Gervais). — *La Santé dans la famille, causeries intimes d'hygiène et de médecine,* par le Dr A. Lanteirès (in-12, F. Didot). — *L'Art de greffer,* par Ch. Baltet (in-12, Masson). — *Les Engrais,* t. Ier, par A. Muntz et A. Ch. Girard (in-8, F. Didot). — *L'Escrime dans l'armée,* par le Ct Dérué (in-12, Quantin). — *L'Année scientifique et industrielle,* 31e année, 1887, par L. Figuier (in-12, Hachette). — *Grammaire élémentaire de la vieille langue française*, par L. Clédat (in-12, Garnier). — *Grammaire de la langue française,* par L. Crouslé (in-12, Belin). — *Monumenta Germaniæ pædagogica,* t. II, par K. Kehrbach (in-8, Hoffmann, à Berlin). — *Morceaux choisis des auteurs français du moyen âge,* par L. Clédat (in-12, Garnier). — *Nouveaux choix de compositions françaises, sujets et modèles* (1re série) (Baltenweck). — *Sous les Pommiers,* par P. Harel (in-12, Lemerre). — *Les Clairières,* poésies, par J. Germain-Lacour (in-12, Lemerre). — *Légendes de rêve et de sang. Le Geste ingénu,* par R. Ghil (in-12, Vanier). — *Le Réveil populaire,* chants et poèmes, par G. Faurie (in-12, Ghio). — *Albert,* poème, par J. Nobody (in-12, lib. des Bibliophiles). — *Un rimeur aux thermes des Pyrénées,* par F. Narcy (in-12, Jouaust). — *Galerie typographique,* par J.-B.

Martin (in-12, Seguin, à Avignon). — *Portraits de maîtres*, par E. des Essarts (in-12, Perrin). — *Études littéraires sur le* XVII° *siècle. Les Ennemis de Chapelain,* par l'abbé A. Fabre (in-8, Thorin). — *Ménage et Finances de Voltaire,* par L. Nicolardot (2 vol. in-12, Dentu). — *Œuvres choisies* de Diderot (in-12, Lemerre). — *Impressions de théâtre* (1re série), par J. Lemaître (in-12, Lecène et Oudin). — *Traité de littérature. Les Lois du style,* par F. Loise (in-12, Vromant, à Bruxelles). — *Sabina Zembra,* I, par W. Black, trad. de l'anglais par Gausseron (in-12, Quantin). — *Histoires insolites,* par le Cte Villiers de l'Isle-Adam (in-12, Quantin). — *Sur l'Estrelle,* par H. de Braisne (in-12, Perrin). — *Blanchette, histoire d'une chèvre,* par B. Vadier (in-12, Hetzel). — *Périnette, histoire surprenante de cinq moineaux,* par le Dr Candèze (in-12, Hetzel). — *La Famille de Michel Kagenet,* par H. Audeval (in-12, Hetzel). — *Le Capitaine Trafalgar,* par A. Laurie (in-12, Hetzel). — *Derniers Contes* d'Edgar Poë, trad. par F. Rabbe (in-12, Savine). — *La Comtesse Xénie*, par G. du Vallon (in-12, F. Didot). — *Charmant,* par L. Mussat (in-12, F. Didot). — *Deux Fiancées,* par Mlle Trouessart (in-12, F. Didot). — *Sabine,* par Mme Colomb (in-12, F. Didot). — *Le Secret de Lusabran,* par B. de Buxy (in-12, H. Gautier). — *Les Martyrs inconnus,* par A. de Besancenet (in-12, H. Gautier). — *Monsieur le Vidame,* mœurs rurales, par L. de Larmandie (in-12, Vanier). — *Fin d'amour,* par F. Vilars (in-12, Plon et Nourrit). — *Le Chalet des Pervenches*, par F. du Boisgobey (in-12, Plon et Nourrit). — *Barines et Moujiks,* mœurs russes, trad. du russe par N.-A. Kolbert (in-12, Plon et Nourrit). — *Vaillante, ce que femme veut,* par J. Vincent (in-12, Plon et Nourrit). — *Regard en arrière, récits et souvenirs,* par L. Aubineau (in-12, Palmé). — *En route pour la mer Glaciale,* par E. Petitot (in-12, Letouzey et Ané). — *La Vie partout. Les Anglais en Irlande, notes et impressions,* par P. Daryl (in-12, Hetzel). — *Exploration scientifique de la Tunisie, géographie comparée de la province romaine d'Afrique*, par Ch. Tissot, t. II, avec Atlas (in-8, Hachette). — *Les Premiers Explorateurs français du Soudan équatorial,* par Ch. Buet (in-12, Letouzey et Ané). — *Vie de saint Hugues, abbé de Cluny (1024-1109)*, par le R. P. Dom A. L'Huillier (gr. in-8, Palmé). — *Précis de la science, de l'histoire,* par J.-G. Droysen, trad. de l'allemand, par P.-A. Dormoy (in-8, Leroux). — *Histoire du droit et des institutions de la France* (t. II). *Époque franque*, par E. Glasson (in-8, Pichon). — *Notre droit national et la Révolution,* par E. de Gryse (2 vol. in-8, J. de Meester, à Roulers (Belgique). — *Procès des Frères de l'ordre du Temple,* par Lavocat (in-8, Plon et Nourrit). — *Jeanne d'Arc, modèle des vertus chrétiennes,* par l'abbé V. Mourot (2 vol. in-12, Desclée et de Brouwer, à Lille). — *La Vérité sur l'ancien régime et la Révolution*, par A. Carion (in-16, Garnier). — *Les Cahiers de 89 et les vrais principes libéraux,* par L. de Poncins (in-8, Picard). — *Papiers de Barthélemy, ambassadeur de France en Suisse 1792-1797* (t. II), publiés par J. Kaulek (in-8, Alcan). — *La Révolution de 1848 et ses détracteurs,* par J. Stuart Mill, trad. de Sadi Carnot (in-12, Alcan). — *Napoléon Ier à propos de la franc-maçonnerie, une Réponse,* par A. Caillé (in-8, Gouraud, à Fontenay-le-Comte). — *Histoire de la civilisation contemporaine en France,* par A. Rambaud (in-12, Colin). — *Mon Journal (1820-1823),* par J. Michelet (in-12, Marpon et Flammarion). — *Rome et le Jubilé de Léon XIII, notes d'un pèlerin,* par J. Cornély (in-12, Palmé). — *Lyon sous le Directoire, le Consulat et l'Empire*, notes et documents publiés par A. Metzger, et revisés par J. Vaesen (in-12, Georg, à Lyon). — *Le Collège de l'Arc, à Dole,* par J. Feuvrier (in-12, Chaligne, à Dole). — *Nuovi documenti e studi interno a Girolamo Savonarola*, per cura di A. Gherardi (in-12, Sansoni, Firenze). — *Histoire de l'Italie depuis 1815 jusqu'à la mort de Victor Emmanuel,* par E. Sorin (in-12, Alcan). — *« Aprise » und « loial enquête ». Ein Beitrag zur Feststellung der historischen Basis der mo-*

dernen Voruntersuchung, von Dr A. Zucker (in-8, Manz, Wien). — *Letters and Papers forcing and domestic, of the reign of Henri VIII,* publiés par J. Gairdner (gr. in-8, Eyre and Spottiwoode, London). — *La Russie sectaire,* par N. Tsakni (in-12, Plon et Nourrit). — *L'Égypte contemporaine et Arabi Pacha,* par N. Scotidis (in-12, Marpon et Flammarion). — *Le R. P. Marquigny, de la Compagnie de Jésus,* par A. Charaux (gr. in-8, Lefort). — *Paul Féval, souvenirs d'un ami,* par Ch. Buet (in-12, Letouzey et Ané). — *Giunte e correzioni inedite alla bibliografia dantesca,* par Colomb de Batines (in-8, Sansoni, Firenze). — *Programma scolastico di paleografia latina e di diplomatica esposto da Cesare Paoli* (in-8, Sansoni, Firenze). — *Les Reliures d'art à la Bibliothèque nationale,* par H. Bouchot (gr. in-8, Rouveyre). — *Bibliographie des principales éditions originales d'écrivains français du* XVe *au* XVIIIe *siècle,* par J. Le Petit (gr. in-8, Quantin).

VISENOT.

QUESTIONS ET RÉPONSES

QUESTIONS

Citations à retrouver. — « Il faut envoyer les peuples modernes à l'école de la Vendée pour y apprendre leurs devoirs » (Napoléon). — Napoléon m'a dit bien des fois : « Je serais fier d'être Vendéen. » (Bernier, *Lettres,* 1800.) — « Cette grande bataille (de Laval) place bien haut ce jeune homme (La Rochejaquelein) dans l'estime des gens de guerre. » (Jomini.) — « La Rochejaquelein n'avait que 21 ans, qui sait ce qu'il fût devenu ? » (Napoléon, *Mémoires.*)

Beauvallier (de). — Quelle est la date précise de la mort du général comte de Beauvallier ?

Genlis (Mme de). — Quel est le jour de la mort de Mme de Genlis?

Dom Berras. — On désirerait savoir à quelle ville, ou au moins à quelle province appartenait la famille de Dom Claude Berras, religieux de l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm et auxiliaire de Mabillon en 1704. Cette famille paraît inconnue aujourd'hui en Vendée.

Ouvrages de D. Sabinien Ozon. — On désirerait avoir la liste avec titre exact des ouvrages publiés par le Barnabite dom Sabinien Ozon, et surtout l'indication des bibliothèques françaises où existent ces ouvrages. Dom Sabinien Ozon, Barnabite, né à Montargis en 1626, mourut en 1705 probablement à Paris, dans la cité, maison de Saint-Éloi, dont il fut supérieur, puis provincial en 1671 et visiteur général en 1689, homme de grand mérite et très estimé. Un portrait de lui a existé avec inscription. Il publia une traduction française de la *Vie des trois vénérables fondateurs de la congrégation des Clercs réguliers de Saint-Paul, dits Barnabites,* traduction qu'il importe de retrouver pour savoir à quelles sources originales il puisa. En outre, il écrivit les vies du bienheureux Alexandre Sauli, évêque d'Alérie en Corse; du vénérable Bascapé, évêque de Novare ; de Ludovic Bisoz, convers, et du vénérable Mgr Guérin, successeur de saint François de Sales, tous Barnabites.

RÉPONSES.

Voyages aux îles Canaries (LII, 192). — En 1630 a été publié, à Paris : l'*Histoire de la première descouverte et conqueste des Canaries, faite en 1402, par Jean de Bèthencourt, chambellan du roi Charles VI, escrite du temps même par F. Pierre Bontier, religieux de S. François, et Jean Le Verrier... Mise en lumière par Galien de Bèthencour. Plus un traicté de la navigation et des voyages de descouverte et conqueste moderne, et principalement des François* (par Pierre Bergeron). (Paris, Jean de H..., ou Mich. Solly, pet. in-8). Le texte de cette édition est reproduit dans : Chartier, *Voyageurs anciens et modernes* (Paris, 4 vol. gr. in-8, 1854-1857, tome III, p. 1-75.)

Le Gérant : CHAPUIS.

Imprimerie polyglotte Alph. LE ROY, imp. breveté, Rennes.

HISTOIRE

DE LA

PARTICIPATION DE LA FRANCE

A L'ÉTABLISSEMENT

DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

CORRESPONDANCE DIPLOMATIQUE & DOCUMENTS

Par HENRI DONIOL

Correspondant de l'Institut, Directeur de l'Imprimerie nationale.

Deux beaux volumes in-4, imprimés à l'Imprimerie nationale, avec portraits et figures, dont plusieurs en héliogravure. — Prix : **40** fr.

Ces deux volumes forment la première partie d'un ouvrage dont le titre seul indique déjà le vif intérêt. Ils font connaître la politique de la France de la fin de l'année 1775 au milieu de mars 1778, c'est-à-dire les efforts tentés pour relever notre pays des désastres et des humiliations de la Guerre de Sept ans. Cette première partie du règne de Louis XVI en a préparé les années heureuses, et, cependant, elle était demeurée jusqu'ici presque ignorée. M. Doniol l'a rendue à l'histoire; il l'a mise en lumière, en encadrant les documents eux-mêmes qui nous la font connaître dans un récit où s'intercale la correspondance officielle, suivant ainsi le modèle brillant que M. Mignet avait donné jadis dans des négociations relatives à la succession d'Espagne.

On voit le roi Louis XVI et ses ministres, M. de Maurepas, et surtout M. de Vergennes, s'efforcer d'engager l'Espagne dans une alliance commune avec les États-Unis; lier la France, par un traité formel, à cette nation naissante, et risquer une rupture immédiate avec l'Angleterre, avant d'être assurés de l'appui du gouvernement de Madrid. Les ministres saisissent avec empressement une occasion favorable de relever le prestige de notre pays, et les documents font apparaître la figure de Louis XVI sous un jour tout nouveau, donnant à sa rupture avec l'Angleterre un émouvant et dramatique intérêt.

Imprimerie polyglotte Alph. Le Roy, imp. breveté, Rennes.

COMITÉ DE RÉDACTION

Président : M. le marquis DE BEAUCOURT;

Membres : MM. Anatole DE BARTHÉLEMY; J.-A. DE BERNON; comte DE PUYMAIGRE; Marius SEPET.

Administrateur délégué : M. le comte A. DE BOURMONT.

Secrétaire de la rédaction : M. A. LE VAVASSEUR.

Les communications relatives à la rédaction doivent être adressées au Secrétaire de la rédaction.

Les communications relatives à l'administration doivent être adressées à l'Administrateur délégué.

PRIX D'ABONNEMENT

Partie littéraire : France, 15 fr. par an; pays faisant partie de l'Union des postes, 16 fr.

Partie technique : France, 10 fr.; pays faisant partie de l'Union des postes, 11 fr.

Les deux Parties réunies : France, 20 fr.; pays faisant partie de l'Union des postes, 22 fr.

Pour les autres pays que ceux ci-dessus indiqués, le port en sus.

Le *Polybiblion* paraît tous les mois.

Une livraison prise séparément : littéraire, 1 fr. 50; — technique, 1 fr.; — les deux parties ensemble, 2 fr. 50.

Les abonnements partent du 1er janvier, et sont payables d'avance en un mandat sur la poste à l'ordre de l'Agent général de la Société bibliographique, M. A. VILLIN.

COLLECTIONS

Les années 1868-87 sont en vente, et forment cinquante-un volumes gr. in-8°, du prix de 7 fr. 50 chacun pour la partie littéraire et de 10 fr. pour la partie technique.

Le *Polybiblion, Revue bibliographique universelle*, est publié sous les auspices de la SOCIÉTÉ BIBLIOGRAPHIQUE.

La SOCIÉTÉ BIBLIOGRAPHIQUE se compose de membres titulaires et d'associés correspondants, dont le nombre est illimité. On fait partie de la Société après avoir été admis par le Conseil, sur la présentation de deux membres titulaires ou associés.

Chaque sociétaire paye une cotisation annuelle de 10 francs.

Tout sociétaire peut se libérer de la cotisation annuelle en faisant un versement de 150 francs.

Le titre de membre titulaire est acquis à tout Sociétaire qui, en outre, fait a la Société un apport de 100 francs au moins.

Les demandes d'admission doivent être adressées au Secrétaire de la Société, 195, boulevard Saint-Germain.

IMPRIMERIE POLYGLOTTE ALPH. LE ROY, IMPRIMEUR BREVETÉ, RENNES